

FONDATION ECHAUD

NOUVELLE CONSTRUCTION D'ACCUEIL DES UNITÉS DE VIE ET RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT EXISTANT

PARCELLE 248 CUGY

CONCOURS ANONYME SUIVI DE MANDATS D'ÉTUDE PARALLELES A UN DEGRÉ



Rapport du collège d'experts

Maître de l'ouvrage : Fondation Echaud

FONDATION
ECHAUD

Organisateur de la procédure : Irbis Consulting SA

 **irbis**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	5
2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE.....	6
2.1 Le maître d'ouvrage et l'organisateur.....	6
2.2 La procédure.....	6
2.3 Le calendrier de la procédure.....	6
3 PRÉSENTATION DU PROJET	7
3.1 Périmètre des MEP.....	7
3.2 Données sur le foncier.....	8
4 PROGRAMME ET OBJECTIFS	9
4.1 Présentation de la Fondation Echaud et de son fonctionnement.....	9
4.2 Objectifs du projet.....	10
4.3 Descriptif des éléments du programme.....	13
5 CRITERES DE JUGEMENT ET COLLÈGE D'EXPERTS.....	15
5.1 Critère de jugement première étape.....	15
5.2 Critère de jugement seconde étape.....	15
5.3 Composition du collège d'experts.....	15
6 DÉROULEMENT DE LA PROCEDURE.....	16
6.1 Première étape concours anonyme.....	16
6.2 Deuxième étape mandats d'étude parallèles à un degré.....	19
6.3 Délibérations.....	19
6.4 Recommandation du collège d'experts.....	19
6.5 Poursuite du projet.....	20
6.6 Communication des résultats et expositions des projets.....	20
6.7 Considérations générales.....	20
7 APPROBATION DU RAPPORT	21
8 PROJETS ADMIS A LA DEUXIEME ETAPE.....	22
9 PROJETS DE LA PREMIERE ETAPE.....	26

1. CONTEXTE

La Fondation Echaud accueille des personnes adultes polyhandicapées et atteintes de paralysie cérébrale avec parfois des troubles associés, ce dès leur majorité et jusqu'à la fin de leur vie. Elle offre un accompagnement spécialisé et des soins personnalisés aux bénéficiaires et répond aux besoins fondamentaux identifiés. Elle dispose de plusieurs sites à Cugy, au Mont-sur-Lausanne et à Yverdon.

A Cugy, le site se déploie sur la parcelle 248 (voir la figure 1), d'une surface de 21'513 m², appartenant à l'Etat de Vaud. La Fondation est au bénéfice d'un DDP. La parcelle est colloquée en « Zone affectée à des besoins publics 15 LAT ».

Le bâtiment principal – bâtiment Cook (ECA n°858 – désigné « C1 » sur la fig.2 ci-dessous) date de 2010. En revanche les pavillons d'origine (désignés « P, Q1 à Q4 » sur la fig.2 ci-dessous) qui ont plus de 30 ans, ne répondent plus aux besoins de la Fondation en termes de fonctionnalité (mezzanines, etc.) et d'exploitation (chauffage, isolation, humidité, etc.).



Fig. 1 : Situation parcelle 248



Fig. 2 : Situation des divers bâtiments existants sur la parcelle

Compte tenu de l'état de vétusté des pavillons existants et du besoin de créer des places supplémentaires dans le dispositif cantonal, la Fondation souhaite réaliser une nouvelle construction pour remplacer les pavillons existants « Q1 à Q4 » qui accueillent aujourd'hui les unités de vie. Les pavillons existants seront démolis une fois la nouvelle construction érigée, et le pavillon principal « P » rénové afin de répondre aux besoins d'exploitation.

En date du 11 décembre 2024, le Conseil d'Etat a accordé à la Fondation Echaud une garantie pour l'emprunt contracté par la Fondation pour le crédit d'études. A ce jour, le budget global maximal du projet estimé est de 18 millions CHF, inclus TVA et honoraires.

Pour répondre à ces enjeux, la Fondation Echaud a organisé une procédure de mise en concurrence pour les prestations d'architecte liées à la réalisation d'un nouveau bâtiment d'accueil des unités de vie, à la rénovation d'un bâtiment existant ainsi qu'à la démolition des unités de vie actuelles situées sur la parcelle n°248 à Cugy. Cette procédure a pris la forme d'un concours d'architecture anonyme, suivi de mandats d'étude parallèles à un degré.

La notion de « communauté », au sens de vivre ensemble (sans connotation religieuse), devait être intégrée à la réflexion architecturale. La qualité de vie, au sein de l'institution, est due à la possibilité de vivre ensemble et résulte notamment de la structure pavillonnaire actuelle des lieux de vie. Cette qualité devait être conservée dans le nouveau bâtiment ainsi que dans l'articulation de ce dernier avec les autres espaces existants.

Par ailleurs, le site actuel favorise l'intégration des bénéficiaires dans le tissu sociétal local (le site accueille des promeneurs, des enfants qui jouent, etc.). Les concurrents de la procédure devaient s'assurer que leur projet ne priverait pas cette perméabilité spatiale et continue d'offrir aux bénéficiaires cette interaction.

Le projet se devait d'être exemplaire en termes de durabilité et de consommation d'énergie. Il doit impérativement respecter les directives et exigences en vigueur.

2. DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

2.1 Le maître d'ouvrage et l'organisateur

Le Maître de l'ouvrage est la Fondation Echaud. L'organisateur de la procédure est Irbis Consulting SA (Morges).

2.2 La procédure

La procédure prenait la forme d'un concours d'architecture anonyme suivi de mandats d'étude parallèles à un degré.

Cette procédure est soumise à la législation sur les marchés publics :

- Accord international révisé du 30.03.2012 sur les marchés publics (AMP 2012)
- Accord bilatéral du 21.06.1999 entre la Suisse et l'Union européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics pour les marchés internationaux ;
- Accord intercantonal sur les marchés publics du 15.11.2019 (AIMP) ;
- Loi vaudoise sur les marchés publics du 14.06.2022 (LMP-VD) et à son règlement d'application du 29.06.2022 (RLMP-VD) ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 06.10.1995.

La procédure s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

1. Première étape anonyme La première étape était ouverte à tous les architectes respectant les conditions de participation. A l'issue de celle-ci, 4 propositions ont été retenues pour être développées à la deuxième étape.

2. Deuxième étape non anonyme La deuxième étape avait pour but de donner l'opportunité au maître de l'ouvrage d'entrer en relation avec les concurrents retenus ayant proposé le parti le plus apte à répondre au programme. Le Collège d'experts a désigné le lauréat à l'issue de deux dialogues (initial et final) sur la base des propositions remises à la fin de la deuxième étape.

2.3 Le calendrier de la procédure

Première étape – Concours anonyme	
Mardi 11 mars 2025	Publication sur simap.ch
Vendredi 28 mars 2025	Dépôt des questions par les concurrents
Mercredi 9 avril 2025	Réponses aux questions
Vendredi 23 mai 2025 avant 11h45	Rendu des projets du concours anonyme
Jedi 19 juin / Vendredi 20 juin 2025	Jugement du concours anonyme
Deuxième étape – MEP à un degré	
Lundi 23 juin 2025	Lancement des MEP (envoi des documents deuxième étape)
Lundi 30 juin 2025	Visite du site obligatoire
Mercredi 2 juillet 2025	Dialogue initial
Mercredi 9 juillet 2025	Envoi des recommandations
Vendredi 18 juillet 2025 avant 11h45	Dépôt des questions des concurrents
Mercredi 13 août 2025	Réponses aux questions
Jedi 4 septembre 2025 avant 11h45	Rendu des projets des MEP
Mercredi 8 octobre 2025	Dialogue final et désignation du lauréat

3 PRÉSENTATION DU PROJET

3.1 Périmètre des MEP

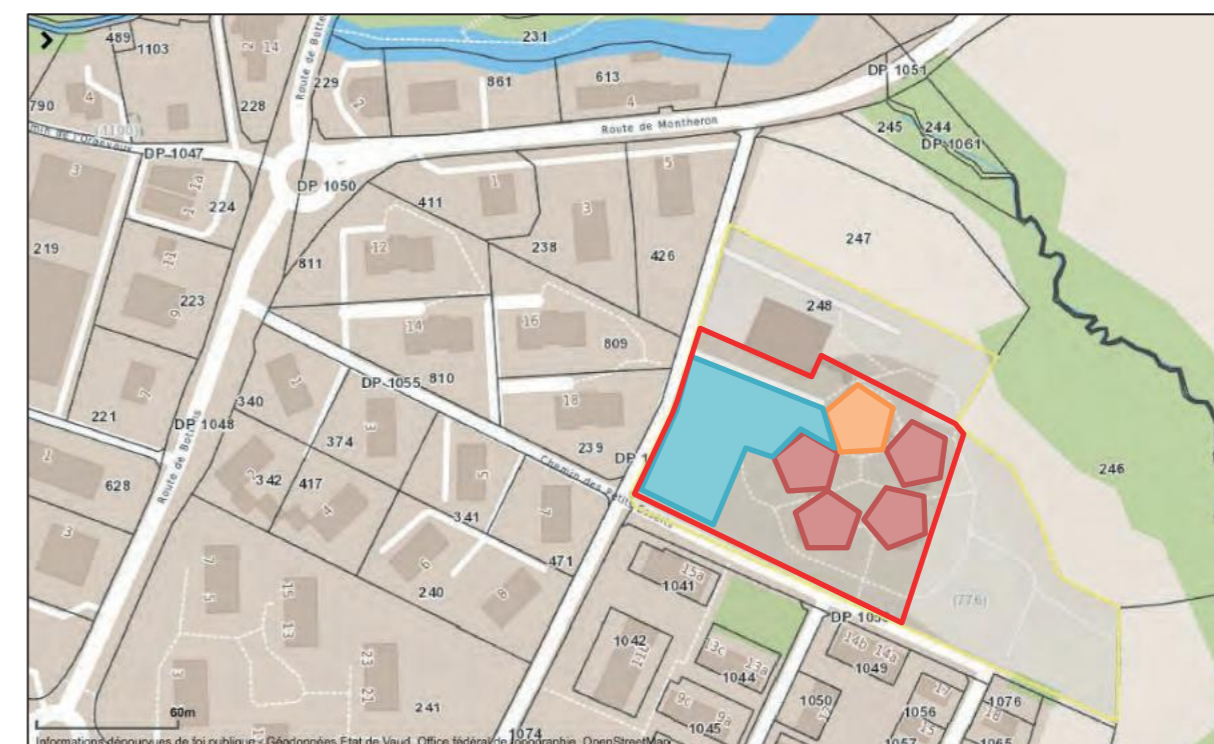







Fig.3 : Vue d'ensemble, guichet cartographique

Légende :

-  Périmètre de la parcelle
-  Périmètre des MEP
-  4 Pavillons Unités de vie – bâtiments à démolir et remise en état du terrain après démolition
-  Pavillon principal (bâtiment Magellan) – bâtiment à rénover
-  Secteur disponible pour nouvelle construction – selon règlement PPA au lieu-dit « En Etranglaz Cou 2 »

3.2 Données sur le foncier

Les concurrents ont été rendus attentif à la présence de cinq servitudes sur la parcelle 248 (voir fig. 4 ci-dessous). Parmi ces servitudes, la servitude d'usage d'un abri PC en faveur de la commune de Cugy dans le pavillon principal constitue la servitude la plus contraignante.

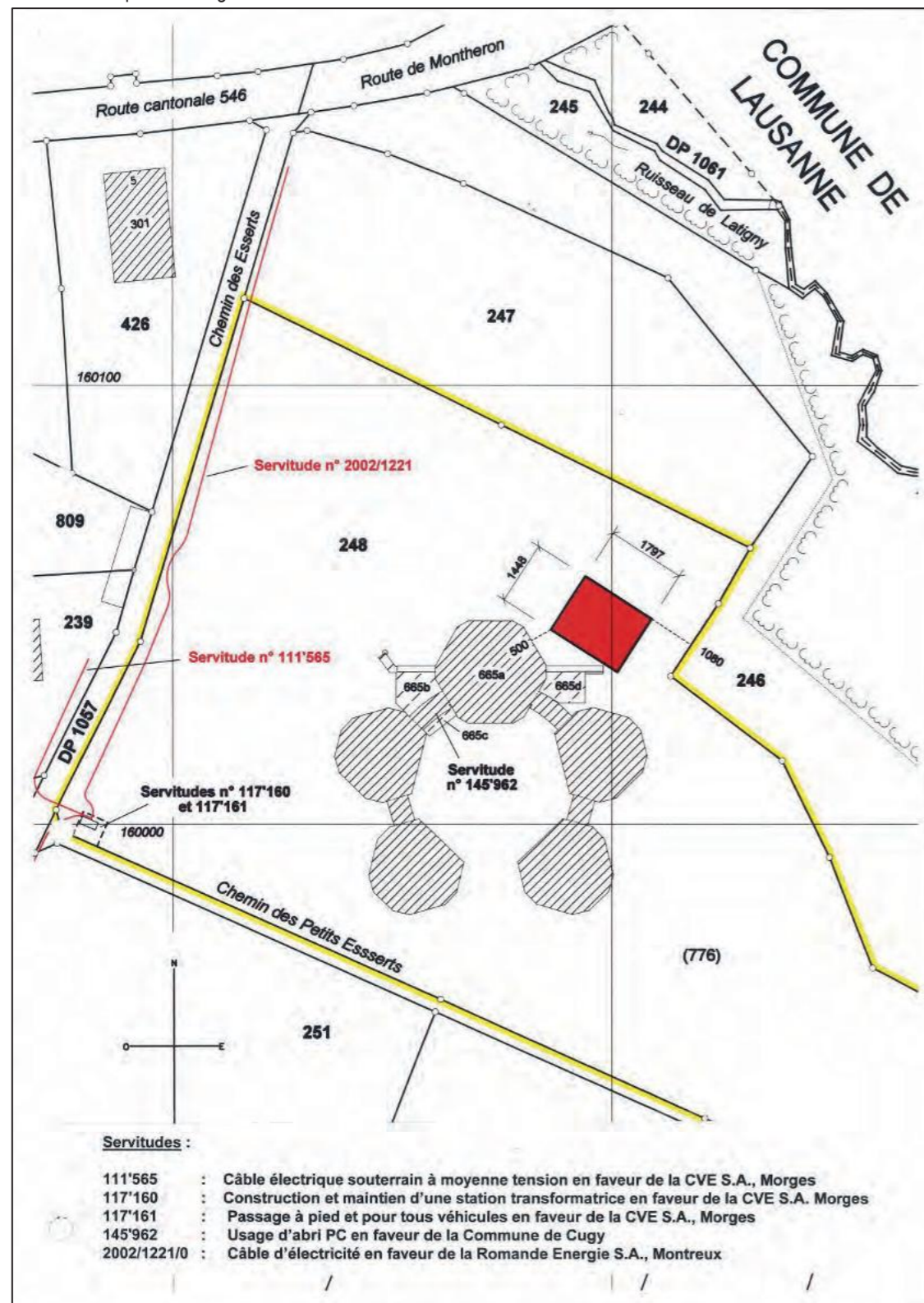


Fig. 4 : Plan de situation Bernard Delacrétaz 2006

4 PROGRAMME ET OBJECTIFS

4.1 Présentation de la Fondation Echaud et de son fonctionnement

Mission

Depuis 1993, la Fondation Echaud accueille des personnes adultes polyhandicapées et atteintes de paralysie cérébrale (anciennement : infirmité motrice cérébrale) avec parfois des troubles associés, ce dès leur majorité et jusqu'à la fin de leur vie, dans la mesure de ce qui est souhaité par la personne et sa famille et possible pour l'établissement.

La Fondation Echaud offre un accompagnement spécialisé et des soins personnalisés aux bénéficiaires et répond aux besoins fondamentaux identifiés. Au service des personnes accueillies, la Fondation se veut un établissement croyant en la personne et en toutes ses capacités, en considérant tout ce qui la compose. Elle prend en compte les expressions et manifestations de la personne, y compris les plus simples, les plus spécifiques. Elle offre un droit à une vie aussi normale que possible, visant à favoriser et à encourager l'autodétermination de la personne, à son échelle et dans les limites du contexte existant. Elle contribue à la reconnaissance des droits, à la valorisation du rôle social et à la participation de la personne, au sens large, adaptées à ses caractéristiques propres.

Valeurs

Elles sont incarnées et défendues au quotidien, à tous les niveaux de l'accompagnement et dans tous les secteurs de l'institution :

Le RESPECT, au sens de « regarder » les personnes et les situations dans leur globalité, avec les composantes passées, présentes et potentielles et s'appliquant à chacun, avec ses droits et ses devoirs.

L'EQUITÉ, qui fait appel aux notions d'éthique, d'impartialité et visant une égalité de traitement, en vue d'une adaptation aux circonstances et à la singularité des personnes et des situations.

La CONSIDÉRATION, entendue ici au sens où chacun, personnes accueillies et collaborateurs, est pris en compte avec une grande attention, favorisant ainsi le droit à l'autodétermination, amenant à la reconnaissance et au développement des compétences.

Prestations

Hébergement et Accueil de jour

Au fil du temps, la demande d'accueil a considérablement évolué, ce qui a incité la Fondation à régulièrement diversifier ses prestations en la matière, en restant sur la ligne de sa mission d'origine. Elle propose :

- Des lieux de vie d'hébergement sur le site de Cugy
- Des places d'accueil à temps partiel et de courts séjours sur le site de Cugy
- Des places d'accueil de jour sur le site du Mont-sur-Lausanne
- Des lieux de vie d'hébergement décentralisés à Yverdon.

Ces différentes prestations peuvent comporter pour la plupart des activités en ateliers de développement personnel (ADP), notamment sur les sites de Cugy et du Mont-sur-Lausanne. Une cuisine centralisée dans le bâtiment Cook permet la distribution des repas à tous les bénéficiaires et aux personnes travaillant sur le site de Cugy et également sur le site décentralisé du Mont-sur-Lausanne. Les repas, en majorité, sont pris dans les unités de vie. Une cafétéria-restaurant permet également de prendre ces repas dans des locaux communs.

Soins et Thérapies

De par l'évolution constante des besoins des personnes accueillies à la Fondation Echaud, la place des soins et des thérapies est également importante. Nous proposons en ce sens divers dispositifs :

- Service Santé
- Physiothérapie
- Ergothérapie
- Art-thérapie
- Logopédie
- Accompagnement en cas de situation de crise palliative et/ou de fin de vie des personnes accueillies.

Activités de loisirs

La Fondation Echaud s'efforce de proposer un panel d'activités variées, notamment grâce à son Centre de Loisirs. Le soutien de l'Association des Amis de la Fondation Echaud et d'autres organismes du même ordre nous permet d'offrir aux personnes accueillies des activités originales et valorisantes, en complément de l'offre habituelle. La Fondation organise également en son sein bon nombre de manifestations ouvertes au public.

Services-supports

La Fondation ne saurait fonctionner et offrir un accompagnement de qualité aux personnes accueillies et de bonnes conditions de travail aux collaboratrices et aux collaborateurs sans le support des services administratif, technique et hôtelier. La place des relations publiques et de la communication est également à souligner, tant cela permet à l'établissement de rester ouvert et en lien avec l'extérieur, ainsi que de trouver des ressources complémentaires. Chacun-e, avec ses moyens, ses compétences et ses rôles spécifiques permet à la Fondation de répondre à sa mission.

La Fondation Echaud se veut un établissement dynamique, innovant et soucieux de répondre constamment au mieux aux besoins, qui évoluent au fil du temps, des personnes qu'elle accueille et accompagne au quotidien sur ses différents sites. Et cela n'est bien évidemment possible que grâce à l'investissement, à l'engagement et au soutien de chacun-e, de quelque manière que ce soit.

4.2 Objectifs du projet

Nouvelle construction

La nouvelle construction sur la parcelle 248 à Cugy regroupera les quatre unités de vie qui sont présentes aujourd'hui au sein de quatre pavillons sur cette parcelle ainsi qu'une cinquième unité de vie supplémentaire, permettant d'augmenter la capacité du site. Cette nouvelle construction devra répondre aux besoins des bénéficiaires (construction sans obstacles, installations de moyens de levage et autres) en termes d'usage, mais également aux besoins en termes d'exploitation et viser ainsi une construction durable.

Cette nouvelle construction devra être en adéquation avec le contexte environnant, tant au niveau de son intégration dans le paysage qu'en relation avec les constructions existantes de la parcelle. Une attention particulière devra être apportée à la conception d'une liaison entre la nouvelle construction et le pavillon principal, permettant aux bénéficiaires ainsi qu'aux personnels soignants de transiter entre les divers locaux confortablement et de manière sécurisée.

Par ailleurs, le site actuel favorise l'intégration des bénéficiaires dans le tissu sociétal local (le site accueille des promeneurs, des enfants qui jouent, etc.). Les concurrents devront s'assurer que leur projet ne priverait pas cette perméabilité spatiale et continue d'offrir aux bénéficiaires cette interaction.

Le nouveau bâtiment est destiné à l'hébergement des bénéficiaires. Les ateliers de développement personnel, les thérapies et certaines activités de loisirs se déroulent dans les autres bâtiments (bâtiment Cook et bâtiment Magellan). Les flux doivent être pensés de manière à favoriser les déplacements autonomes notamment avec des fauteuils roulants électriques et manuels, ainsi qu'avec des moyens auxiliaires d'aide à la marche.

La notion de « communauté », au sens de vivre ensemble (sans connotation religieuse), doit être intégrée à la réflexion architecturale. La qualité de vie, au sein de l'institution, est due à la possibilité de vivre ensemble et résulte notamment de la structure pavillonnaire actuelle des lieux de vie. Cette qualité devra être conservée dans le nouveau bâtiment.

Quatre pavillons existants abritant les unités de vie

Les quatre pavillons existants qui accueillent aujourd'hui les unités de vie devront être démolis et le terrain remis en état une fois que les bénéficiaires auront pris possession des lieux au sein de la nouvelle construction.

Pavillon principal existant

Le pavillon principal existant, étant moins dégradé que les pavillons existants abritant les unités de vie, fera l'objet d'une rénovation énergétique de son enveloppe également liée au nécessaire changement de source de chauffage (actuellement : chaudière à mazout d'origine), d'une rénovation de son bassin thérapeutique afin de le remettre en exploitation, d'une réaffectation du dernier niveau inoccupé à ce jour, et d'un rafraîchissement global intérieur. Ce pavillon devra rester en utilisation pendant toute la durée des travaux de rénovation.

La nouvelle construction ainsi que la rénovation du pavillon principal devront être exemplaires en termes de développement durable et être conforme aux directives en vigueur et au plan climat cantonal. Ils devront d'une part être respectueux de l'environnement, tant dans la phase de construction que lorsqu'ils seront en exploitation, et d'autre part être économique en coûts de construction et charges de fonctionnement / maintenance.

Le bâtiment Cook est chauffé via un chauffage à pellets. Il est équipé de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire et une installation photovoltaïque récente pour la production d'électricité. Le bâtiment Magellan est, quant à lui, chauffé via une chaudière à mazout. Un point d'attention devra être porté au niveau de la production de chaleur, la centrale thermique devra être mutualisée entre la nouvelle construction et le pavillon principal.

Les concurrents devaient également prendre en compte les aspects suivants :

- L'article 24 du Règlement d'application de la loi vaudoise sur l'énergie (RLVLEne) énumère les objectifs à atteindre tant pour les bâtiments neufs que pour les rénovations ou transformations, au titre de l'exemplarité de l'Etat de Vaud. Pour répondre aux enjeux du plan climat, les projets et rénovations doivent renoncer aux énergies fossiles et maximiser la production d'énergies renouvelables pour couvrir à la fois les besoins de chaleur et d'électricité et viser l'autonomie électrique
- L'art. 63a du Règlement d'application de la loi forestière vaudoise (RLVLFo) concrétise l'art. 77 LVLFO et précise que les bâtiments cantonaux ou subventionnés par l'Etat doivent comporter une variante bois, présenté dans le cadre d'une étude de faisabilité comparative (variante à développer par le lauréat, postérieurement à la présente procédure).

Des cheminements extérieurs doivent offrir des circulations fluides entre les bâtiments en extérieur afin de favoriser l'autonomie des bénéficiaires sur place.

Une liaison intérieure connecte à ce jour le bâtiment Cook au bâtiment Magellan. Dans la réflexion de connexion entre le nouveau bâtiment et le site actuel, une liaison intérieure devait être projetée entre le nouveau bâtiment et le pavillon Magellan dans le même esprit et toujours en favorisant les déplacements des bénéficiaires, autonomes ou pas.

La réception des personnes sur le site ainsi que la cuisine centralisée resteront, comme actuellement, localisées dans le bâtiment Cook.

Il n'était pas demandé de nouvelles places de parc sur le site. Le nombre de places actuelles devra être conservé dès lors que les surfaces dédiées à cela ne sont pas impactées par la nouvelle construction.

Objectifs de développement durable

Les concurrents devaient impérativement respecter les recommandations de développement durable du canton et les axes de durabilité suivants :

Enjeux écologiques	La question de l'écologie doit être pleinement intégrée dans la conception de la nouvelle construction, dans le cadre de la rénovation du pavillon principal mais également au niveau de la démolition des quatre pavillons existants qui accueillent aujourd'hui les unités de vie. Ainsi, lors de la phase de chantier, la gestion et le recyclage des déchets seront finement planifiés. La pérennité de la construction, le choix et la provenance des matériaux constituent également des axes essentiels du projet. La notion de réemploi doit être développée et intégrée dans le projet proposé. En ce qui concerne la démolition des pavillons existants, le maître de l'ouvrage souhaite établir un inventaire des matériaux pouvant être réemployés. La nouvelle construction doit par ailleurs être parfaitement intégrée dans le site, notamment en ce qui concerne les accès pour les personnes à mobilité réduite. De plus, l'implantation de la construction et son emprise au sol doivent maximiser la perméabilité du terrain. Une attention particulière doit être portée à la gestion des eaux (stockage et/ou infiltration des eaux de pluie) et au choix des végétaux.
---------------------------	--

Production et consommation d'énergie

La nouvelle construction et la rénovation énergétique du pavillon principal doivent s'inscrire dans un concept énergétique ambitieux, qui tend vers un bilan énergétique positif. Il doit répondre à la stratégie énergétique cantonale.

Une attention particulière doit être apportée à l'intégration des surfaces nécessaires pour la production de l'énergie solaire.

Les options architecturales au niveau de la structure et de l'enveloppe doivent permettre de garantir le confort thermique en toute saison, sans surconsommation d'énergie et installations techniques complexes (protection thermique en hiver et lors des fortes chaleurs, rafraîchissement nocturne estival).

Finalement, la centrale thermique doit être mutualisée entre la nouvelle construction et le pavillon principal existant.

Evaluation carbone

Les concurrents doivent être vigilants quant aux émissions de gaz à effet de serre liées aux éventuels mouvements de terre, terrassements, aux principaux matériaux de construction utilisés (énergie grise). Le réemploi d'éléments existants et l'utilisation de matériaux de construction recyclés et biosourcés sont préconisés. Il faudra assurer que le faible impact environnemental de la construction concerne les phases de construction, d'exploitation et d'éventuelle démolition.

Aménagements extérieurs

Le projet doit prévoir des cheminements adaptés/accessibles, sans obstacle, afin de permettre aux bénéficiaires d'évoluer sur le terrain avec la plus grande autonomie possible et en sécurité (attention aux éventuelles pentes). Les concurrents doivent s'inspirer et reprendre le principe des aménagements extérieurs se situant entre les 4 pavillons actuels et ceux se trouvant à l'arrière du terrain, entre les 2 pavillons et la pergola (« chemin sensoriel », « jardin japonais »). Les terrasses du nouveau bâtiment (au rez ou aux étages) doivent être des espaces ombragés pour assurer des lieux de vie et de rencontre notamment pour les bénéficiaires et leurs familles.

Concept santé et bien-être

Le projet doit être soucieux de son impact sur la santé, le bien-être (y compris le confort acoustique) et sur le plan environnemental. Une attention particulière doit être portée aux choix des matériaux quant à leurs toxicités sur la santé des utilisateurs et des personnes en charge de la construction, de l'entretien, de la transformation et de la démolition des ouvrages et aménagements. Les bénéficiaires étant sensibles aux variations de température, le confort thermique doit être garanti.

Economie de moyens

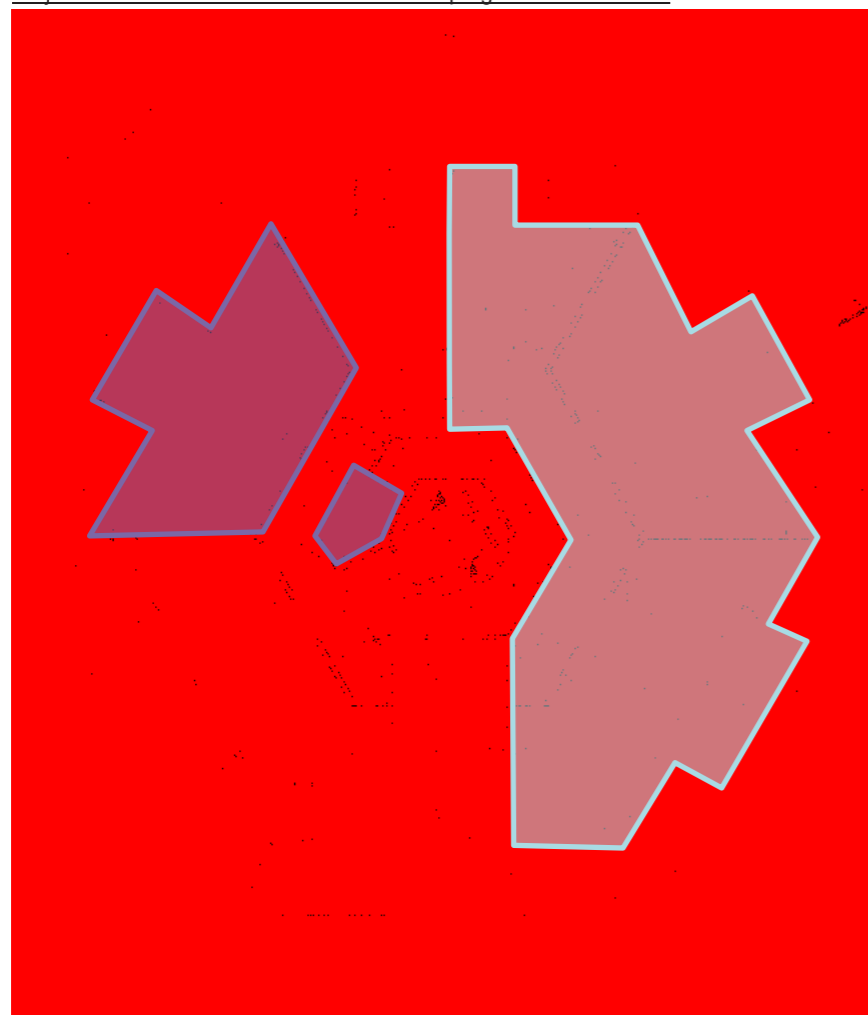
Les projets veillent à intégrer les solutions globalement les plus économiques, considérant le bilan global des coûts de construction, de même que les frais de mise en œuvre, d'exploitation, d'entretien et de démolition. Rassembler les quatre unités de vie au sein d'une seule et même construction doit être l'occasion d'optimiser les coûts de fonctionnement. Dans cette optique, les espaces doivent être optimisés de manière à réduire les coûts d'exploitation / maintenance mais également les coûts de construction. Le maître de l'ouvrage désire une construction « low tech » avec un recours minimal aux installations techniques.



4.3 Descriptif des éléments du programme

Nouveaux besoins		Surface utile SIA 416 [m ²]	Nombre	Surface utile SIA 416 totale [m ²]
1	Structure d'hébergement			
11	Résidence		5 unités de vie	
110	Hall d'entrée (respect SIA 500)			
111	Chambre individuelle	16	27	432
114	Séjour et salle à manger	9/personne	27 personnes	243
115	WC indépendant	4	10	40
116	Vestiaire	8	5	40
117	Moyens auxiliaires	15	5	75
118	Espaces extérieurs pour les 5 unités de vie		5	
12	Locaux communs (dans les unités de vie)			
121	Salle de bain	16	10	160
122	Réduit	8	5	40
123	Vidange	6	5	30
124	Nettoyage	6	5	30
127	Bureau socio-éducatif	10	5	50
2	Lieux d'activité de jour			
23	Centre de jour	<i>Occupation des surfaces dans le pavillon principal</i>		
231	Salle d'activité		5 places	
232	Local matériel		1	
115	WC indépendant		1	
117	Moyens auxiliaires			
244	Salle de repos		5 places	
3	Locaux communs			
31	Espaces collectifs			
311	Hall d'entrée y compris locaux collectifs			42
115	WC indépendant	4	1	4
32	Services			
327	Réserve	0.5/personne	27 places	13
329	Locaux techniques			
36	Aménagements extérieurs			
361	Espaces extérieurs de rencontre pour les bénéficiaires			
Surface utile totale des nouveaux besoins [m²]				1'200

Constructions existantes	
1	Pavillon principal
11	Assainissement énergétique de l'enveloppe du bâtiment
12	Remise en exploitation du bassin thérapeutique
13	Réaffectation du dernier niveau pour accueillir le Service Santé présent au niveau 1
14	Disposition du Centre de jour intégré au niveau 1
15	Rafraîchissement global intérieur
2	4 Pavillons d'unités de vie
21	Démolitions
22	Remise en état du terrain

Projection de la localisation des éléments de programme n°13 et 14

**Légende**

-  Surface projetée pour intégrer le Centre de jour (lieux d'activité de jour) au niveau 1 du pavillon principal
-  Surface projetée pour accueillir le Service Santé au niveau 1 du pavillon principal

5 CRITERES DE JUGEMENT ET COLLÈGE D'EXPERTS**5.1 Critère de jugement première étape**

Les propositions ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération (liste non exhaustive) :

- Respect du programme ;
- Respect des recommandations de développement durable ;
- Respect des gabarits constructibles ;
- Qualités du concept architectural et de la volumétrie ;
- Qualités fonctionnelles : organisation interne des locaux, organisation des locaux entre eux, fonctionnalité des espaces proposés et fluidité des circulations ;
- Accès sécurisés tous modes et gestion des flux ;
- Intégration du/des bâtiment(s) sur la parcelle et prise en compte des bâtiments existants.

5.2 Critère de jugement seconde étape

Les propositions ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération (liste non exhaustive) :

- Respect du programme ;
- Respect des recommandations de développement durable et des DRUIDE ;
- Respect du budget, qualités économiques du projet, coûts de construction, entretien et maintenance ;
- Qualités du projet architectural et de la volumétrie ;
- Qualités fonctionnelles : organisation des locaux, fonctionnalité des espaces proposés et des accès ;
- Accès sécurisés tous modes et gestion des flux ;
- Intégration du bâtiment sur la parcelle, pertinence de l'intégration du projet dans le bâti existant ;
- Pertinence du mode constructif de la nouvelle construction ;
- Pertinence du parti pris pour la rénovation du pavillon principal ;
- Qualités des aménagements extérieurs proposés.

5.3 Composition du collège d'experts

Président du Collège d'experts	Monsieur Kris Ricchetti, Directeur de la Fondation Echaud
Membres non-professionnels	Monsieur Philippe Muggli, Président du Conseil de la Fondation Echaud Madame Elodie Jeanneret, Directrice adjointe responsable de l'Internat de Cugy
Membres professionnels	Monsieur Konstantinos Dell'Olivo, Architecte-DIRHEB Monsieur Jean-Baptiste Ferrari, Architecte-Ferrari Architectes, Lausanne Madame Jacqueline Pittet, Architecte-Tardin et Pittet Architectes, Lausanne Monsieur Ruben Merino, Architecte HES
Suppléants	Madame Christine Rais-Elmimouni, Municipale Commune de Cugy Madame Sophie Didisheim, Architecte-DIRHEB Monsieur Markus Mooser, Membre du Conseil de Fondation Echaud Monsieur Thierry Baechtold, Architecte atelier Nou SA, Pully
Spécialistes-conseils	Spécialiste énergie et environnement : Monsieur Laurent Cornaglia, MANECO Economiste de la construction : Monsieur Joël Beyaert, ABA Partenaires

6 DÉROULEMENT DE LA PROCEDURE

6.1 Première étape | concours anonyme

Les concurrents ont pu questionner le collège d'experts par écrit durant la période autorisée. Les réponses ont été approuvées par le collège d'experts et diffusées à tous les participants en date du 9 avril 2025.

Réception des projets et contrôle de conformité

La date limite de réception des projets était fixée au 23 mai 2025 à midi. 18 projets ont été remis à l'organisateur dans le délai prescrit. Un projet a été remis hors délais – Le projet « JAMAIS 203 » (23.05.2025 à 13h36).

N° Projet	Devise
1	Donut
2	MAILLART & MARQUIS
3	Constellations
4	DOMUS
5	Cyclades
6	Barret
7	NEEL
8	trifolium
9	GEMINI
10	Bora-Bora
11	ABRAFAXE
12	l'astrolabe
13	Trinidad
14	Chez Nous
15	Geminae
16	CASSIOPÉE
17	ROBERTO
18	ALDO
19	JAMAIS 203 non-respect du délai

Jugement

Le collège d'experts s'est réuni le 19 juin 2025 pour examiner les projets. Monsieur Konstantinos Dell'Olivo étant absent, Madame Sophie Didisheim (suppléante) a participé avec droit de vote.

Compte tenu du contrôle de conformité des projets, le collège d'experts a décidé, à l'unanimité, d'admettre au jugement les projets N°1 à 18, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat, ne présentant pas de problème de conformité formelle et étant complets dans leurs parties essentielles. Le projet N°19 est exclu du jugement à l'unanimité du collège d'experts, compte tenu du non-respect du délai de remise.

Après une prise de connaissance des projets et des délibérations, le collège d'experts a décidé à l'unanimité d'éliminer les projets suivants :

N° Projet	Devise
1	Donut
3	Constellations
6	Barret
8	trifolium
9	GEMINI
11	ABRAFAXE
12	l'astrolabe
13	Trinidad
14	Chez Nous
15	Geminae
17	ROBERTO
18	ALDO
19	JAMAIS 203 non-respect du délai

A l'issue du premier tour d'élimination, 13 projets ont été éliminés et 6 projets ont été conservés.

Un nouveau passage devant les projets a été effectué, suivi d'un second tour d'élimination. A l'unanimité, la décision d'éliminer les projets suivants a été prise.

N° Projet	Devise
2	MAILLART & MARQUIS
16	CASSIOPÉE

Par conséquent, les 4 projets suivants ont été retenus à l'unanimité pour participer à la seconde étape de la procédure :

N° Projet	Devise
4	DOMUS
5	Cyclades
7	NEEL
10	Bora-Bora

Recommandations

Les recommandations générales et particulières ont ensuite été rédigées pour chacun des projets admis à la deuxième étape — sous couvert d'anonymat.

Levée de l'anonymat

L'anonymat de l'ensemble des projets a été levé suite à cette première étape de concours anonyme. Le procès-verbal de levée de l'anonymat est présenté ci-dessous :

N° Projet	Devise	Concurrents
1	Donut	ARGE Grothmann, kürkcü, Dorn, Wilhem <i>Hambourg, Allemagne</i>
2	MAILLART & MARQUIS	atelier 1 plus 1 sont 1 et re-akt <i>Lausanne, Suisse</i>
3	Constellations	Frei Rezakhanlou SA architectes <i>Lausanne, Suisse</i>
4	DOMUS	Adrien & Monti architectes Sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
5	Cyclades	Fontanella & Cristea architectes snc (anciennement Thomas Cristea architectes) <i>Grandvaux, Suisse</i>
6	Barret	Atelier Gamme Architecture <i>Lausanne, Suisse</i>
7	NEEL	LVPH architectes <i>Pampigny, Suisse</i>
8	trifolium	RIFORMA ARCHITECTURE SA <i>Fribourg, Suisse</i>
9	GEMINI	Antoine Voisard <i>Porrentruy, Suisse</i>
10	Bora-Bora	Carlos Ostolaza architecte <i>Madrid, Espagne</i>
11	ABRAFAXE	Dreier Frenzel Sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
12	l'astrolabe	GEBARA - SPYCHER Architectes <i>Cugy, Suisse</i>
13	Trinidad	Agustin Fernández Architecte <i>Genève, Suisse</i>
14	Chez Nous	Thévenaz Architectes SA <i>Lausanne, Suisse</i>
15	Geminae	Atelier Simplon Architectes (pilote) + AGA Architectes associés <i>Lausanne, Suisse</i>
16	CASSIOPÉE	tangram-design sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
17	ROBERTO	Rossi + Paris Architectes SNC <i>Lausanne, Suisse</i>
18	ALDO	jean-claude girard architecte <i>Genève, Suisse</i>
19	JAMAIS 203	actescollectifs architectes <i>Vevey, Suisse</i>

Conflit d'intérêts

Suite à la levée de l'anonymat, l'ensemble des membres et suppléants du collège d'experts ont confirmé qu'ils ne se trouvaient pas dans une situation de conflits d'intérêts avec l'un des concurrents.

Vérification condition de participation

Après vérification, les quatre concurrents retenus remplissaient les conditions de participation à la procédure.

6.2 Deuxième étape | mandats d'étude parallèles à un degré

Les quatre concurrents admis à participer à la seconde étape ont reçu sous couvert de confidentialité des recommandations générales et particulières, dont elles ont dû tenir compte pour le développement de leur proposition.

Dialogue initial

Le collège d'experts s'est réuni pour un dialogue initial le mercredi 2 juillet 2025. Lors de ce dialogue les concurrents ont présenté le développement de leur projet de la première étape.

A l'issue de ce dialogue, chacun des concurrents a reçu, sous couvert de confidentialité, une liste de recommandations générales et particulières à intégrer à leur proposition.

Les concurrents ont pu questionner le collège d'experts par écrit. Les réponses ont été approuvées par le collège d'experts et diffusées à tous les participants de la seconde étape en date du 13.08.2025.

Réception des projets et contrôle de conformité du rendu final

Les quatre projets ont été reçus dans les délais indiqués au programme, c'est-à-dire avant le 4 septembre 2025 11h45. L'ensemble des projets remis respectaient les éléments de conformité et ont été admis au jugement.

Dialogue final

Le collège d'experts s'est réuni le 8 octobre 2025 pour dialoguer avec les concurrents et délibérer. Après la restitution des analyses des spécialistes, les quatre concurrents ont été reçus successivement par le collège d'experts pour 30 minutes de présentation suivie de 15 minutes de discussion avec les membres du collège d'experts.

6.3 Délibérations

A l'issue des dialogues, le collège d'experts a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement de la procédure (cf chapitre 5.2), puis a désigné le projet lauréat.

6.4 Recommandation du collège d'experts

A l'issue de ces délibérations, le collège d'experts a recommandé à l'unanimité au Maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude de la proposition Bora-Bora du bureau **Carlos Ostolaza architecte**, en tenant compte des critiques et des recommandations émises.

Pour le développement du projet, le collège d'experts formule les recommandations suivantes :

- Considérer la Fondation comme un ensemble, une unité et préserver son identité globale et ses qualités.
- Poursuivre le développement du projet en veillant à conserver l'esprit des pavillons d'unité de vie existants (unités de vie organisées autour d'un noyau central).
- Réévaluer la nécessité de la passerelle aérienne vis-à-vis de l'évolution future du fonctionnement de la Fondation, tout en conservant le besoin d'un passage couvert entre les bâtiments sans interruption au niveau de la circulation du parc.
- Garantir que les ascenseurs respectent les normes d'accessibilité PMR (120 x 230 cm) pour assurer confort et conformité réglementaire.
- Approfondir le concept énergétique du nouveau bâtiment et du bâtiment Magellan en appliquant les recommandations cantonales en matière de performance énergétique et en considérant le préavis géotechnique.

- Rationaliser les volumes en sous-sol et les mouvements des terres en regard des courbes du terrain naturel.
- Approfondir le phasage des travaux au niveau du site, en intégrant notamment des mesures de réemploi des matériaux.
- Développer le projet dans le respect du coût-cible, notamment en rationalisant les surfaces vis-à-vis du cahier des charges (optimisation du programme 114 : séjour et salle à manger) et des directives DIESE (mutualisation à 2 unités pour les éléments du programme 122 : Réduit, 123 : Vidange, 124 : nettoyage locaux vidanges, etc.).

6.5 Poursuite du projet

Le maître de l'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires des règlements SIA 102 (ed.2020) au lauréat selon les dispositions de l'article 21 al.2 let. i. de l'AIMP 2019. Les prestations porteront sur la construction neuve ainsi que sur la rénovation/transformations du pavillon principal et la démolition des quatre pavillons d'unité de vie existantes.

6.6 Communication des résultats et expositions des projets

La proclamation officielle des résultats a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets le 20 novembre 2025 en présence du Maître de l'ouvrage et de ses invités.

6.7 Considérations générales

Le collège d'experts souligne la qualité générale des projets. La complexité programmatique et les multiples objectifs inhérents au cahier des charges ont été autant de challenge que les concurrents ont su relever. Le rendu des quatre concurrents retenus à la seconde étape, et la forte évolution des projets entre la première et la deuxième étape démontrent le grand engagement fourni par les concurrents que le collège d'experts salue.

L'apport des spécialistes-conseils a également retenu l'attention du collège d'experts qui les remercie vivement pour leur contribution.

7 APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est adopté par le collège d'experts le 4 novembre 2025.

M. Kris Ricchetti 	M. Philippe Muggli 
Mme Elodie Jeanneret 	M. Konstantinos Dell'Olivo 
M. Jean-Baptiste Ferrari 	Mme Jacqueline Pittet 
M. Ruben Merino 	Mme Christine Rais-Elmimouni, 
Mme Sophie Didisheim 	M. Markus Mooser, 
M. Thierry Baechföld 	

Nouvelle construction d'accueil des unités de vie et rénovation d'un bâtiment existant.

8 PROJETS ADMIS A LA DEUXIEME ETAPE

PROJET LAUREAT

Bora – Bora

Bureau d'architecte : Carlos Ostolaza architecte

Le collège d'experts relève la qualité de la réflexion développée par les architectes, à la suite du dialogue organisé en juin 2025.

En effet, si le point de départ du projet demeure la volonté de construire le lieu à partir d'un espace de distribution situé devant le bâtiment Cook, l'espace en question est dorénavant imaginé à une échelle plus réduite, donc mieux adaptée. En conséquence, les mouvements de terre seront diminués de manière significative.

Autre élément positif : la relation entre haut et bas de la parcelle, qui est traitée de manière beaucoup plus paysagère.

En développant son concept, le projet intègre habilement le bâtiment Cook, et ses nombreux résidents (4 unités), dans la vie quotidienne du lieu. Bora Bora engendre une égalité de traitement entre tous, ce qui atteint un des objectifs principaux du maître d'ouvrage. La composition générale et les relations dans les bâtiments du site, forment un nouvel ensemble cohérent.

Formellement, les volumes proposés qui étaient initialement traités de manière banale, deviennent des hexagones à la géométrie libre. Cette évolution correspond mieux à l'image que souhaite donner l'institution. Le travail en coupe et en élévation des unités renforce la caractère domestique de la proposition. La matérialité est adéquate, mais il conviendra, par la suite, de veiller à son équilibre financier. Quant à la distribution intérieure des unités, elle est convaincante, mais parfois trop généreuse. Elle pourrait être rationalisée.

Si la passerelle proposée répond bien aux exigences fonctionnelles, le collège d'experts s'interroge sur la nécessité de la conserver par la suite.

Le pavillon sauvegardé pour accueillir une fonction supplémentaire est apprécié. Son maintien sera à vérifier économiquement.

La réinterprétation des pavillons, intégrée dans un concept de parc au sens large, est de nature à donner un nouvel élan à la Fondation Echaud.

En conclusion, le collège d'experts relève que les auteurs de Bora Bora ont bien compris les besoins des résidents, du personnel soignant et des familles.



Plan masse 1/500

Paysage

Le projet s'organise autour d'une cour-jardin intime, à la fois protégée et accueillante, qui devient le cœur du dispositif. Elle réinterprète la logique des anciens pavillons en proposant une composition introvertie reliée désormais au bâtiment Cook, le pavillon Magellan, deux volumes neufs et un pavillon conservé et réactivé (Bora-Bora). Cet ensemble forme un patio cohérent qui priorise l'esprit communautaire tout en renforçant le sentiment d'appartenance. L'espace central, calme et isolé, met en scène une relation mesurée avec le quartier et confère à la Fondation un cadre de vie chaleureux, protecteur et convivial.

La volumétrie choisie préserve les qualités paysagères du site en ménageant des vues dégagées vers les horizons lointains. Chaque bâtiment se positionne avec retenue, à une échelle domestique; l'articulation précise des volumes évite tout effet de masse. Le patio se lit comme une séquence de seuils, de porosités et de cadrages qui favorisent à la fois l'intimité des résidents et l'ouverture sur le grand paysage.

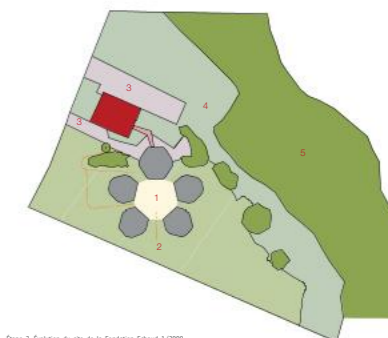
Les quatre volumes composent un paysage qui prolonge celui déjà présent : au centre, la cour et le jardin; en partie haute, le parc. Le jardin, traité avec soin, accueille des parcours sensoriels offrant des repères tactiles, olfactifs et sonores. Une passerelle paysagère s'intègre comme un élément vert de plus, incitant à la traversée et offrant, à son ombre, des espaces extérieurs de séjour. En l'absence, le parc est géré de manière extensive afin de renforcer la biodiversité et de limiter l'entretien.

En partie supérieure, le parc devient un lieu d'échanges entre résidents et voisinage. Le maintien du pavillon Bora-Bora, voisin de l'aire de jeux et de l'ancien accès de la cour, renforce l'idée d'un parc ouvert et invite à la participation. Les abords des pavillons de crête se réactivent par des usages communautaires inclusifs: vergers, potagers, aire de jeux, petite salle polyvalente. Le pavillon, en « salle extérieure » couverte, accueille des événements culturels ouverts et inclusifs.



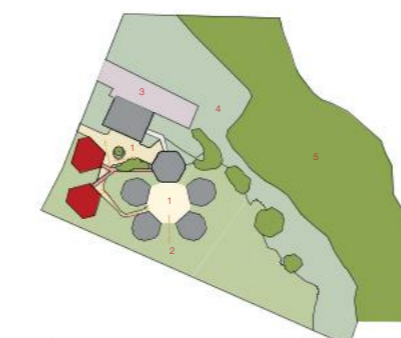
Etape 1. Evolution du site de la Fondation Echaud 1/2000

1. Cour à caractère intime 2. Parc ouvert, lieu de rencontre avec le quartier 3. Parking 4. Prairie 5. Cordon boisé



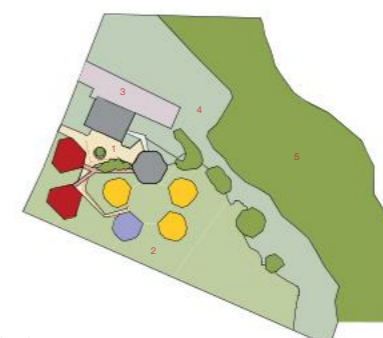
Etape 2. Evolution du site de la Fondation Echaud 1/2000

1. Cour à caractère intime 2. Parc ouvert, lieu de rencontre avec le quartier 3. Parking 4. Prairie 5. Cordon boisé



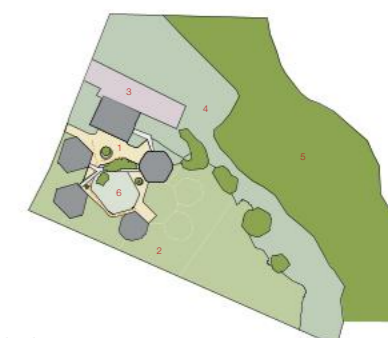
Etape 3. Evolution du site de la Fondation Echaud 1/2000

1. Cour à caractère intime 2. Parc ouvert, lieu de rencontre avec le quartier 3. Parking 4. Prairie 5. Cordon boisé



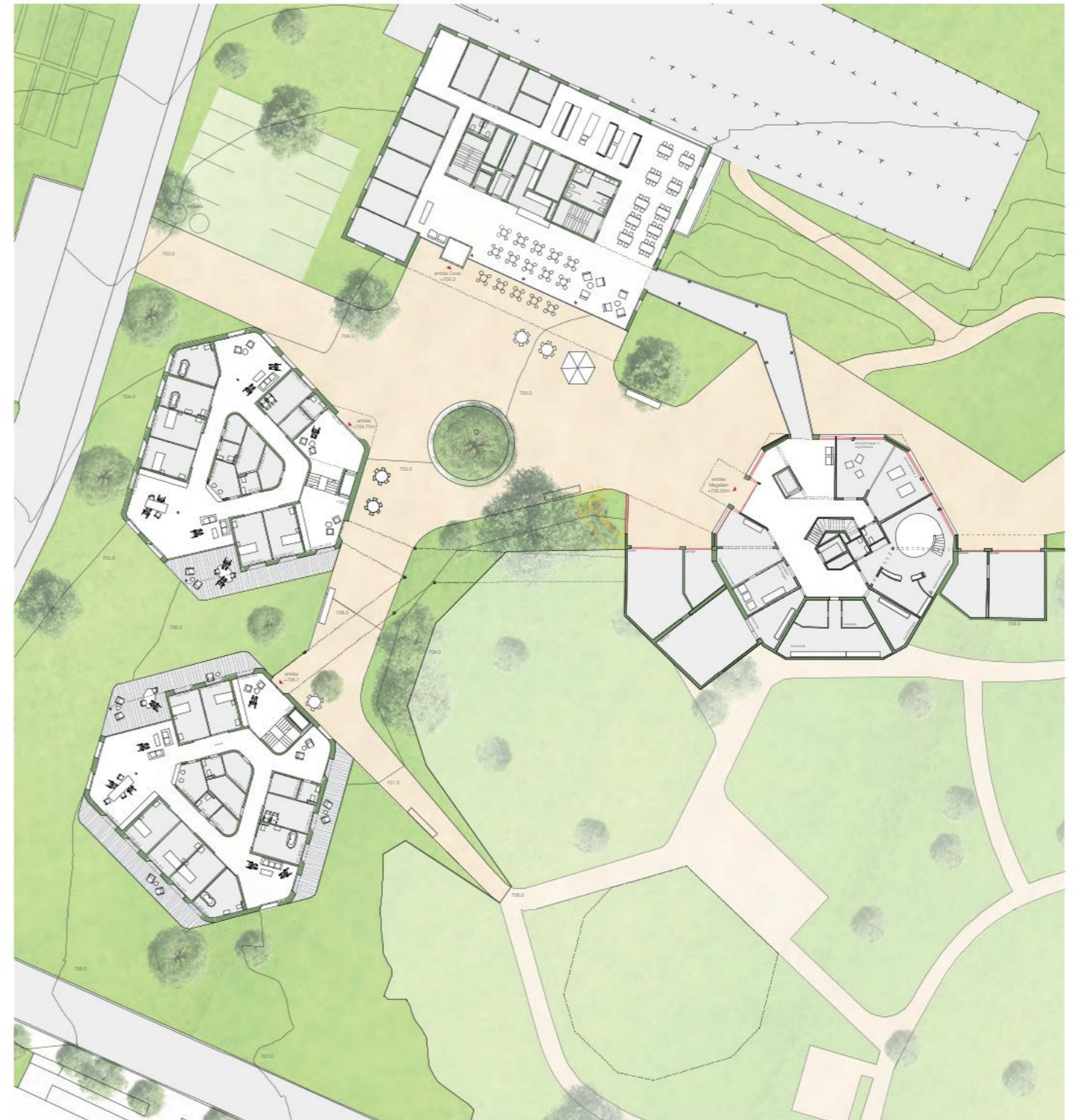
Etape 4. Evolution du site de la Fondation Echaud 1/2000

1. Cour à caractère intime 2. Parc ouvert, lieu de rencontre avec le quartier 3. Parking 4. Prairie 5. Cordon boisé



Etape 5. Evolution du site de la Fondation Echaud 1/2000

1. Cour à caractère intime 2. Parc ouvert, lieu de rencontre avec le quartier 3. Parking 4. Prairie 5. Cordon boisé



Plan rez-de-chaussée 1/200



1. Parking visiteurs
2. Place d'accès de la Fondation
3. Atrium
4. Talus sensoriel
5. Salle polyvalente ouverte au public pour des événements inclusifs
6. Passerelle avec végétation grimpante
7. Jardin collectif
8. Passerelle avec végétation grimpante
9. Aire de jeux inclusive
10. Jardin potager
11. Parc ouvert, lien de rencontre avec le quartier
12. Les parcours sensoriels avec repères
13. Terrasse extérieure ouverte étagée pour bathécue
14. Terrain de pétanque



4. Talus sensoriel



5. Salle polyvalente ouverte au public pour des événements inclusifs



6. Passerelle avec végétation grimpante



8. Potager urbain inclusif



9. Aire de jeux inclusive



9. Aire de jeux inclusive



11. Parc ouvert, rencontre avec le voisinage



12. Les parcours sensoriels

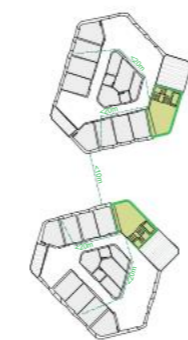
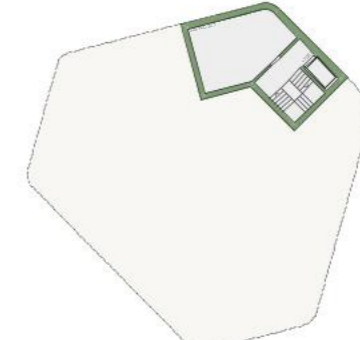


Schéma de protection incendie 1/500



Plan sous-sol 1/200



Plan sous-sol 1/200

Volumétrie : deux pavillons hexagonaux

Deux volumes autonomes et complémentaires, de forme hexagonale, reprennent et réinterprètent la silhouette du pavillon Magellan ainsi que celle des anciens pavillons. Ils s'intègrent ainsi naturellement dans le site et composent un ensemble cohérent. Cette organisation permet d'être toute rupture avec le caractère du village : au contraire, le projet s'insère avec subtilité dans son environnement en proposant des gabarits modestes et mesurés.

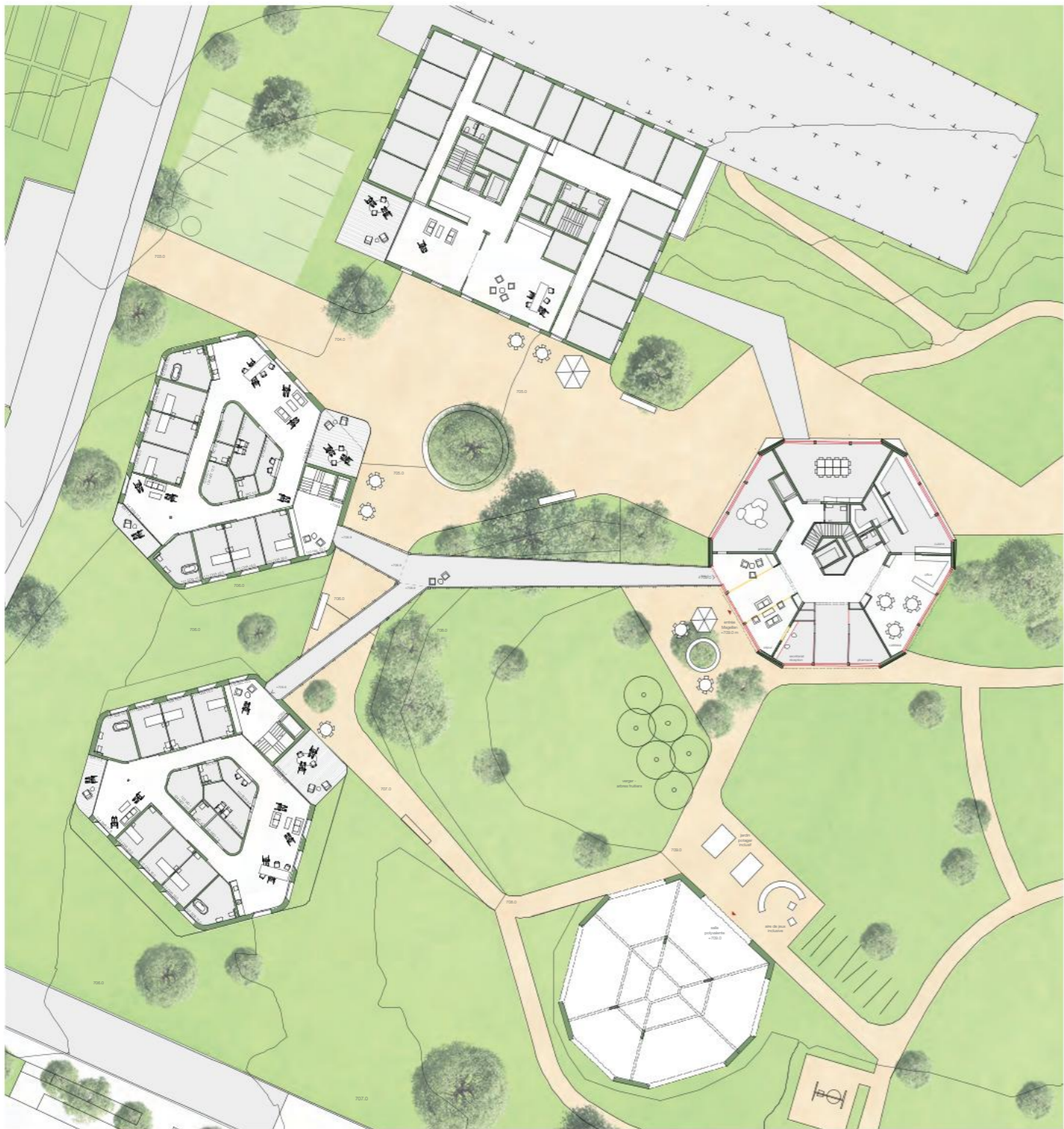
Le programme se déploie dans deux volumes d'hébergement assemblés :
 - un volume au nord, sur deux niveaux (une unité de vie par étage) ;
 - un volume au sud, sur trois niveaux (également une unité de vie par étage).

La connexion avec le pavillon Magellan se fait au premier étage, grâce à une passerelle. Très transparente, celle-ci renforce l'axe de légèreté. Son gabarit s'attire en se camouflant dans le groupement d'arbres existants, où la végétation pourra grimper et favoriser. De plus, son ancrage partiel au sol contribue à réduire sa perception et à s'intégrer discrètement dans le paysage. Cette disposition permet d'alléger l'échelle perçue du noyau ensemble bâti et d'assurer une continuité visuelle et physique entre la cour au nord et le parc ouvert au sud-est.

Grâce à leur compacité, les volumes n'imposent pas de grandes façades parallèles aux bâtiments existants (Cook et Magellan). Le bâtiment nord peut légèrement afin d'ouvrir et d'inviter les visiteurs vers la cour d'accès.

Ces volumes compacts et concentrés évitent la création d'axes en forme de « front bâti » et semblent plutôt posés librement sur le terrain. La géométrie hexagonale offre à chaque unité trois grands espaces de balcon avec l'extérieur, en double orientation. Cette configuration réduit également la perception de longs couloirs intérieurs.

Une proposition de toiture asymétrique différencie les nouveaux volumes des anciens tout en se rapprochant de la couverture existante du bâtiment Cook. Aux niveaux supérieurs, la terrasse en saillie souligne l'ouverture vers les espaces extérieurs matures : la cour et le jardin.



Plan 1er étage 1/200

Organisation spatiale

Les bâtiments s'orientent vers l'intérieur de la cour, reprenant ainsi l'implantation originelle du site. Cette disposition permet aux résidents de préserver leur intimité tout en réduisant le niveau de nuisances pour les autres résidents. En même temps, la perméabilité entre les volumes bâties maintient la possibilité de pénétrer dans la cour ou de la traverser facilement, comme cela existait dans l'implantation initiale de la Fondation. L'ensemble recrée donc un lieu de vie à la fois intime et ouvert, où la vie collective se développe sans se couper de son environnement immédiat.

Les aménagements extérieurs conservent la grande majorité des cheminements existants, ce qui facilite l'appropriation par les usagers et maintient les repères spatiaux historiques du site. Les lieux emblématiques – la zone de barbecue, le terrain de pétanque et l'aire de jeux pour enfants – sont préservés et intégrés dans la nouvelle composition paysagère. L'accès majeur, élément patrimonial à protéger, sera mis en valeur comme repère central et articulera la cour d'accès, en devenant un véritable pivot dentaire de l'ensemble.

La passerelle se situe au premier étage afin de libérer totalement le rez-de-chaussée et de permettre une traversée extérieure fluide. Elle relie directement les unités de vie aux espaces communs du pavillon Magellan et au parc. Très transparente, elle renforce l'identité architecturale. Son gabarit s'intègre en se fondant dans le groupement d'arbres existants, où des plantes grimpantes à feuilles caduques pourront coloniser les façades. Ainsi canopée et partiellement appuyée sur le terrain, elle trouve un équilibre entre discrétion et présence. Cette perméabilité visuelle garantit également des perspectives tangentes à travers le site, tout en offrant une protection solaire estivale et une certaine intimité lors des circulations, tant pour les personnes qui empruntent que pour les unités de vie voisines.

Dans le bâtiment nord, l'organisation prévoit une unité de 4 chambres au rez-de-chaussée et une unité de 6 chambres à l'étage. Dans le bâtiment sud, se trouvent une unité de 5 chambres au rez-de-chaussée et deux unités de 6 chambres, respectivement au premier et au deuxième étage. Chaque volume dispose de son propre hall d'entrée, facilitant l'orientation et la reconnaissance des lieux. Le hall du bâtiment nord est conçu en double hauteur afin de gérer le dénivelé entre la cour et le niveau de la première unité de vie, créant une articulation spatiale généreuse et lumineuse.

Les espaces communs des unités de vie sont connectés de manière à réduire visuellement l'échelle perçue. Les résidents découvrent ainsi des ambiances variées, à taille humaine, qui créent une atmosphère « comme à la maison », aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Chaque unité de vie comprend un grand espace collectif, regroupant la salle à manger, le salon et la terrasse, mais aussi un salon plus intime permettant des moments de retrait et de tranquillité. Enfin, le hall d'entrée agit comme un véritable salon-réception, ouvert sur la vie de la Fondation et favorisant les échanges.

L'épaisseur modérée des bâtiments garantit, d'une part, un généreux apport de lumière naturelle à tous les niveaux et, d'autre part, une diversité de vues sur le paysage environnant. Les résidents peuvent ainsi suivre le rythme circadien de la lumière, ce qui soutient le bien-être quotidien et facilite le travail des équipes. Aucune chambre n'est orientée exclusivement au nord : toutes bénéficient d'un ensoleillement direct à un moment de la journée. Chaque unité de vie profite d'un espace extérieur de plain-pied : le jardin pour les rez-de-chaussée et de vastes terrasses pour les étages supérieurs.

Les circulations ne sont pas conçues comme des couloirs sans issue : elles permettent une répartition en boucle, reliant différents espaces, vues et orientations. Cette organisation favorise le mouvement libre, la diversité des ambiances et une expérience spatiale ouverte.

Les salles de bains bénéficient toutes d'un apport de lumière naturelle. Chaque couloir dispose d'un WC accessible, garantissant confort et proximité. Son revêtement sera transformé en surface perméable, permettant à la végétation de croître librement, tout en maintenant des zones de roulage adaptées aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'ensemble de l'aménagement présente une diversité cognitive.

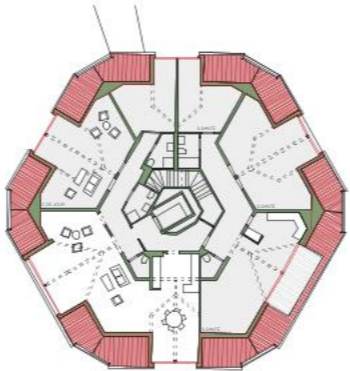
La taille et la disposition des fenêtres évoquent davantage une architecture résidentielle qu'institutionnelle. Leur dimensionnement garantit non seulement des apports lumineux et thermiques optimaux, mais aussi leur praticabilité : elles peuvent être facilement ouvertes et manœuvrées par des personnes en fauteuil roulant, renforçant l'accessibilité et l'autonomie des résidents. Elles maximisent les apports thermiques en hiver et baissent les espaces de vie d'une lumière abondante et qualitative.

Sur le plan technique, le bâtiment nord accueillera la centrale mutualisée (PAC géothermique + panneaux solaires), profitant de la dénivelé du terrain pour y intégrer les locaux tout en valorisant la façade dégragée qui en résulte. Le bâtiment sud disposera quant à lui d'un local technique réduit fonctionnant comme sous-station, de même que le pavillon Magellan, en profitant de l'espace du sous-sol existant. Les tuiles actuelles seront remplacées par des tuiles photovoltaïques. Cette répartition assure une gestion énergétique optimale, tout en favorisant l'intégration architecturale et paysagère.

Concernant le pavillon Magellan, la modification la plus significative intervient au premier étage. L'arrivée de la passerelle et la création d'un nouvel espace extérieur de rencontre invitent à innover la localisation de la réception et de la pharmacie avec le salon existant. Dans les combles seront aménagés les locaux programmés par le maître d'ouvrage, afin d'y intégrer le Centre de jour lieux d'activités de jeux et d'y accueillir le Service Santé, conformément aux orientations du cahier des charges. Au rez-de-chaussée, les façades des garages seront révisées et actives en ateliers ouverts, afin d'animer la vie quotidienne des résidents et de créer de nouveaux espaces d'échanges socio-culturels. Au sous-sol, le bassin thérapeutique sera remis en fonctionnement, renforçant la vocation de soins et de bien-être de la Fondation.

Les équipements extérieurs sont également repensés : les mobiliers seront déplacés vers la zone de parking visiteurs du Chemin des Esserts. Ce parking sera légèrement pivoté pour mieux s'intégrer paysagèrement avec la place. Son revêtement sera transformé en surface perméable, permettant à la végétation de croître librement, tout en maintenant des zones de roulage adaptées aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, l'ensemble de l'aménagement renforce à la fois la qualité environnementale, l'accessibilité et l'expérience d'usage des espaces extérieurs.

Par son organisation fonctionnelle et dynamique, la qualité et l'ouverture des espaces proposés, le soin apporté aux usages et à l'habitabilité intérieure, ainsi que par son interprétation de la philosophie institutionnelle du « comme à la maison », le projet répond pleinement aux attentes du cahier des charges, tout en proposant un cadre de vie accueillant, respectueux et évolutif.



Magellan plan combles 1/200



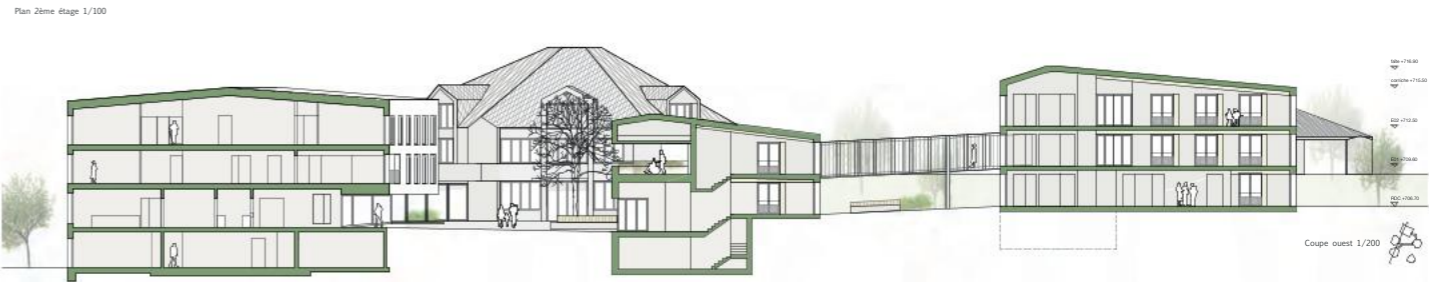
Élévation nord 1/200



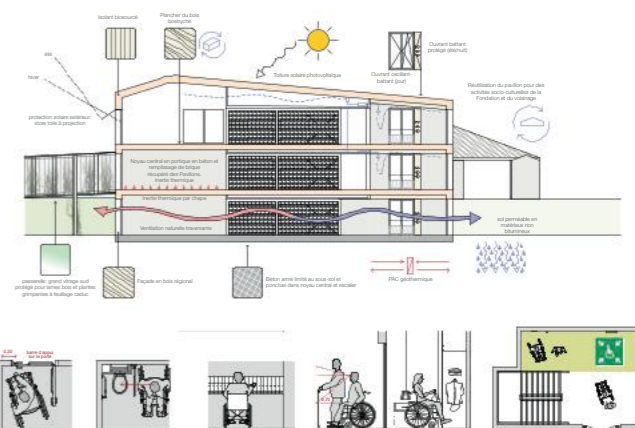
Élévation ouest 1/200



Coupe sud 1/200



Coupe ouest 1/200



Approche des portes battantes, Chasse d'eau avancée, Mobilier à hauteur de préhension, Améliorer le champ de vision assis, Armoire sans socle de vision assis, Espace refuge spacieux

Nouvelle construction d'accueil des unités de vie et rénovation d'un bâtiment existant.

Cyclades

Bureau architecte : Fontanella & Cristea architectes snc (anciennement Thomas Cristea architectes)



Les recommandations du collège d'experts, sont traitées, sans toutefois apporter des réponses en mesure d'améliorer la qualité finale du projet de manière significative. La privacité des unités est maintenant clairement établie, mais au détriment du vivre ensemble, les points de porosité entre les unités ont disparu par la mise en place de sas distributifs verticaux – horizontaux, clos. Le vivre ensemble n'est donc pas valorisé. L'enchevêtrement des toitures des deux corps de bâtiment est mieux abouti. La lecture de chaque volume est maintenant claire. L'expression des façades est structurée, mais l'identification avec l'institution n'est pas acquise pour autant. Les choix structurels sont cohérents, en particulier le pisé est ramené à un usage de régulateur climatique intérieur, plus en adéquation avec la géométrie et la disposition des locaux.

L'implantation et la compacité du projet gardent leurs qualités initiales, sans toutefois apporter des réponses sur la relation entre les trois bâtiments (Cook, Magellan et Cyclades). L'espace qui les sépare ne propose pas d'aménagements créant une unité de lieu entre les trois bâtiments. L'identité de l'institution n'est pas renforcée par la nouvelle construction qui propose une volumétrie et une architecture très éloignées des bâtiments actuels.

Les multiples orientations des unités, appréciable en soi, génèrent une diversité d'espaces extérieurs sans lien entre eux et avec le parc. Les unités situées au premier étage ont un accès privilégié au parc, au travers de leurs séjours et terrasses extérieurs, et/ou leur vue pour les unités au troisième étage. L'accès au parc pour les unités du rez-de-chaussée et celles situées dans Cook est réalisé à travers le point centralisé des liaisons verticales citées plus haut. Cette disposition hiérarchise fortement les unités en fonction de leur position dans le bâtiment. L'implantation du projet crée une barrière forte entre le parc, le bâtiment Cook et la « placette » de l'entrée.

La fonctionnalité et le respect du programme sont conformes. La compacité du projet est très importante et se reflète dans le rapport SU/SBP, inférieur à la moyenne des projets présentés. Les modifications du programme selon les directives du DIESE sont intégrées. Du point de vue de l'utilisateur le projet garde ses caractéristiques d'identité des unités. Une réserve est faite quant au dimensionnement des couloirs qui malgré la création d'alcôves d'entrée dans les chambres sont étroits, ceci rend difficile les manœuvres des lits médicalisés et la circulation des résidents avec des moyens auxiliaires volumineux. L'absence d'entrée directe depuis le nord, face au bâtiment Cook et au début de l'accès au site, augmente potentiellement les distances à parcourir selon les cas et les types d'utilisateurs.

L'économocité du projet basée sur sa compacité est prérétirée par les choix constructifs adoptés. La mixité des composants structurels, bois, béton et pisé, peut être comprise comme le meilleur choix pour chaque fonction. De ces dispositions résulte une complexité de réalisation qui induit un coût de construction plus élevé que la moyenne des projets. A contrario les choix low-tech pour le chauffage et la ventilation des locaux sont judicieux et économiques à la réalisation. Toutefois ces dispositifs qui engagent les utilisateurs dans la gestion du climat ne peuvent pas être envisagés dans l'exploitation du bâtiment. La rénovation lourde de Magellan est un choix qui alourdi significativement le coût global du projet. Le phasage engendre une mise en service du nouveau bâtiment avant les opérations de déconstruction. Le réemploi des matériaux de la déconstruction des pavillons existants, est envisagé essentiellement pour des éléments de configuration et d'aménagement du terrain.. Le réemploi dans la rénovation

Écologie et stratégies passives low-tech
Le projet s'appuie sur une conception écologique fondée sur la sobriété et la recherche d'une efficacité durable. L'ensemble des choix privilégie des dispositifs passifs, robustes et faciles à entretenir, plutôt qu'une dépendance à des technologies complexes. La compacité des volumes, la qualité de l'isolation et la maîtrise des apports solaires garantissent un confort thermique en toute saison, réduisant considérablement les besoins énergétiques. Les stores toile extérieures qui régulent naturellement les surchauffes estivales sont préférés aux stores à lamelles, afin d'éviter les ombres contrastées en bandes qui perturbent les personnes avec une sensibilité visuelle et cognitive accrue.

La ventilation naturelle transversale est rendue possible par des ouvrants oscillo-battants protégés, favorisant un rafraîchissement nocturne et un renouvellement d'air constant. En complément, un système hybride simple-flux n'est activé que lorsque les conditions extérieures ne permettent pas d'assurer la qualité hygiénique de l'air. Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur géothermique, intégrée dans une stratégie de production d'énergie renouvelable. L'ensemble du dispositif vise un équilibre entre inertie thermique (par les planchers et murs en matériaux massifs) et légèreté constructive (par la structure bois).

Le site est conçu comme un réservoir de biodiversité. Les sols perméables et la gestion des eaux pluviales par infiltration renforcent la capacité d'accueil écologique. Le jardin central est pensé comme un parcours sensoriel, intégrant la nature comme élément thérapeutique au quotidien. Ces choix traduisent une approche « low-tech » : une architecture qui s'appuie d'abord sur l'intelligence du climat et du lieu, pour limiter la consommation d'énergie et assurer la durabilité.

Construction écologique

La construction en bois constitue la trame principale des nouveaux bâtiments. La structure se développe sur une portée réduite, adaptée à la logique constructive bois, permettant l'utilisation de sommiers et de planchers massifs sans recourir à de grandes pièces industrielles. La réutilisation de matériaux est un axe majeur du projet, comme en témoignent les planchers massifs réintégrant du bois boitiché. Les murs ossature bois sont remplis de fibres naturelles et complétés par la récupération des briques des façades des pavillons démolis, renforçant l'inertie et régulant l'hygrothermie intérieure. Les façades sont revêtues d'un bardage vertical en bois pré-grués garantissant une pérennité et une maintenance réduite.

Les planchers intègrent un système de chauffage au sol, combiné à une chape légère et à des couches isolantes performantes. Ce dispositif assure un confort thermique tout en limitant la consommation d'énergie. Les toitures, recouvertes de tuiles solaires et photovoltaïques, produisent à la fois de l'électricité et de l'eau chaude sanitaire.

Cette approche privilégie les circuits courts et les matériaux biosourcés. La trame constructive régulière offre une flexibilité d'usage, permettant d'adapter les espaces aux évolutions futures, tout en réduisant les coûts de construction et de maintenance.

Rénovation écologique et réutilisation des matériaux

Le pavillon Magellan, conservé pour son rôle stratégique dans le fonctionnement du site, fait l'objet d'une rénovation soignée et ciblée. L'effort principal porte sur l'isolation de la toiture et le remplacement des fenêtres, garantissant une amélioration énergétique significative sans nécessiter de vider le bâtiment de ses occupants. Cette stratégie permet une continuité d'usage, essentielle pour les résidents et pour le fonctionnement de la Fondation.

L'économie de moyens guide l'intervention : plutôt qu'un remplacement complet de l'enveloppe, des mesures ciblées assurent un équilibre optimal entre performance et coût. L'utilisation de matériaux de réemploi issus de la déconstruction des anciens pavillons est privilégiée, que ce soit pour des éléments de structure secondaire, des revêtements ou des aménagements paysagers (bordures, bancs, bancs). Ce cycle de réutilisation réduit l'empreinte carbone globale du projet et traduit une démarche respectueuse des ressources.

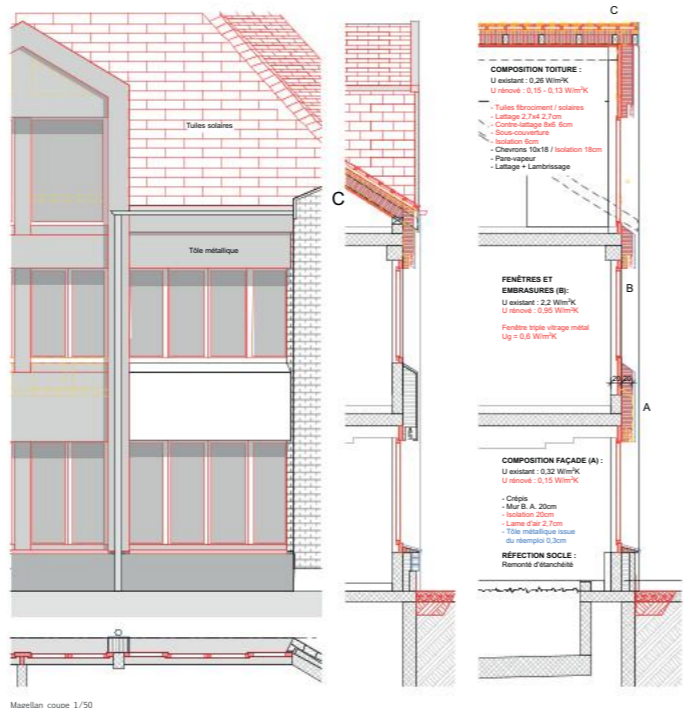
La gestion du chantier prévoit une filière de tri sélectif et un inventaire systématique des éléments démolis pouvant être réemployés dans les pavillons destinés à la démolition. En particulier, la récupération d'un pavillon complet est envisagée : en conservant ses murs en briques de façade et sa toiture, il pourra fonctionner comme une grande salle polyvalente extérieure, offrant à la Fondation et au voisinage un nouvel espace de rencontre et d'événements partagés. Le projet s'inscrit ainsi dans un modèle circulaire, où chaque matériau est considéré comme une ressource.

Accessibilité universelle et vie indépendante

L'accessibilité universelle est intégrée comme principe fondateur de la conception, bien au-delà de la simple conformité réglementaire. Les détails architecturaux traduisent une attention concrète aux usages quotidiens des personnes à mobilité réduite. Les portes sont décalées par rapport aux angles, facilitant l'approche avec un fauteuil roulant. Les caissons de WC sont avancés pour permettre un transfert latéral. Le mobilier, comme par exemple les tables aux lettres, est positionné à une hauteur de préhension comprise entre 80 et 120 cm.

Les garde-corps sont conçus pour offrir un champ de vision confortable en position assise, permettant aux résidents de contrôler le paysage depuis leur fauteuil. De vastes espaces de refuge intérieurs, dimensionnés pour garantir une évacuation optimale, assurent la sécurité en cas d'évacuation. Le mobilier, comme les aménages ou la cuisine, est pensé sans socles pour permettre une approche frontale.

Au-delà des normes, l'idée générale est d'intégrer l'accessibilité de manière discrète afin d'éviter des éléments orthopédiques stigmatisants et de garantir que tous puissent utiliser les espaces et le mobilier dans des conditions égales et confortables, sans distinction. L'intention est d'assurer à chaque résident la possibilité de vivre de manière autonome et digne. Le projet applique les principes du design universel : usage équilibré, flexibilité, simplicité intuitive, tolérance à l'erreur, faible effort physique, dimensions adaptées. L'architecture devient un support discret de la vie indépendante, en accompagnant les gestes quotidiens et en valorisant les capacités de chacun. Ainsi, le projet conjugue écologie, hospitalité et inclusion : une construction sobre et durable, qui respecte son environnement, tout en offrant aux résidents un cadre de vie à la fois protecteur, ouvert et profondément humain.





Intentions

Le bâtiment esclave est à la fois ancré dans le site, tout en déchant de multiples perspectives pour ses occupants.

Le nouveau centre d'accueil est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant. Les espaces sont conçus pour favoriser les échanges et les rencontres.

Le bâtiment esclave est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant. Les espaces sont conçus pour favoriser les échanges et les rencontres.

Durabilité

Le concept de durabilité repose sur la nouvelle construction que la rénovation ainsi que pour la remise en état de l'existant.

Pratiquer le recyclage, c'est un réflexe de responsabilité qui se traduit dans le même esprit que la nouvelle construction que la rénovation ainsi que pour la remise en état de l'existant.

Durabilité

Le concept de durabilité repose sur la nouvelle construction que la rénovation ainsi que pour la remise en état de l'existant.

Pratiquer le recyclage, c'est un réflexe de responsabilité qui se traduit dans le même esprit que la nouvelle construction que la rénovation ainsi que pour la remise en état de l'existant.



Inspiration pour l'intérieur



Nouvelle centralité

Pour passer d'un lieu à un autre, il faut trouver un point de repère. C'est ce que nous cherchons à faire avec ce projet.

Le nouveau centre d'accueil se situe au cœur du site, à l'intersection de deux axes principaux.

Approche paysagère

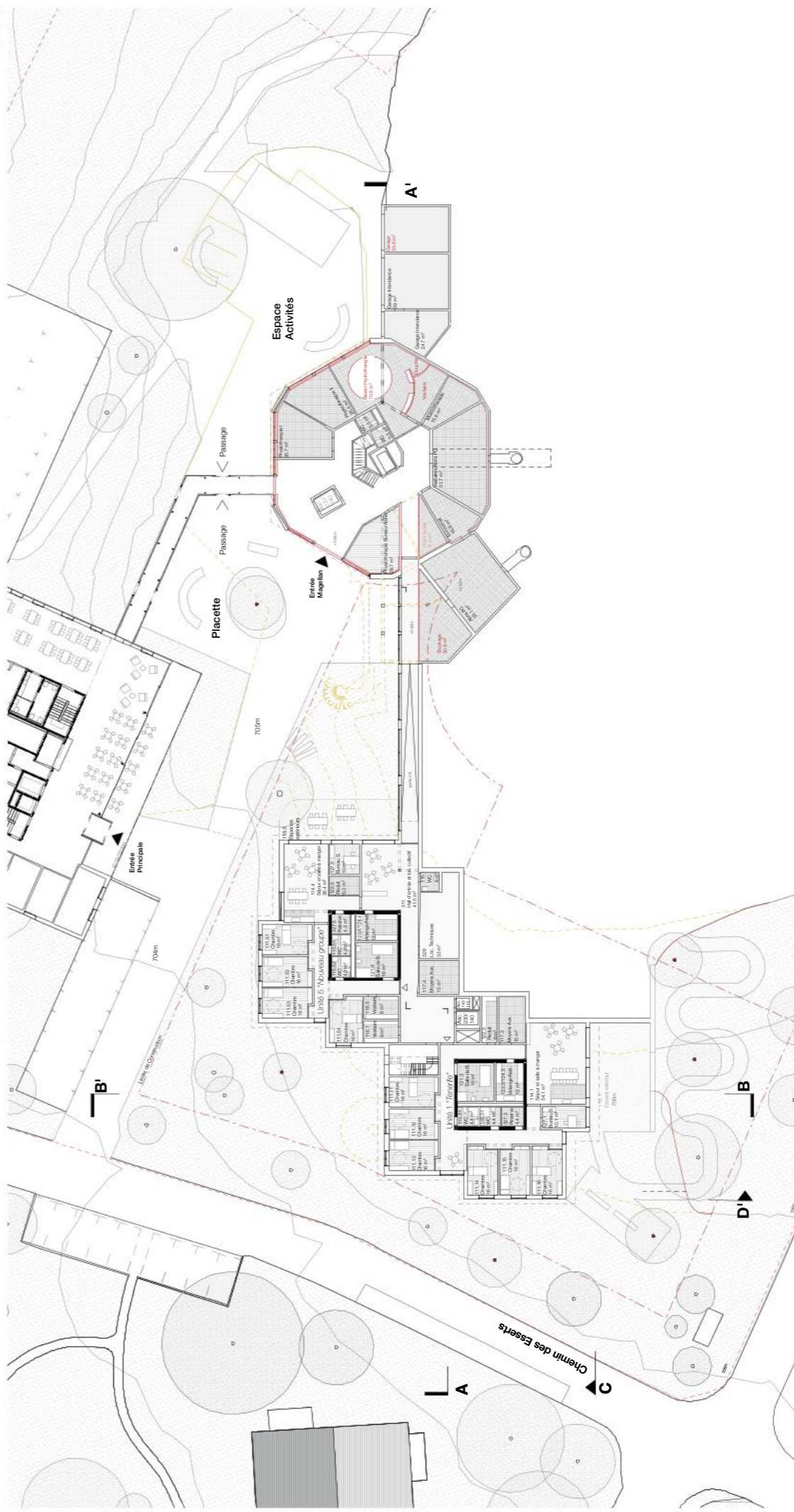
Le projet s'inscrit dans une approche paysagère qui vise à intégrer le bâtiment dans son environnement.

Les espaces extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et accueillant.

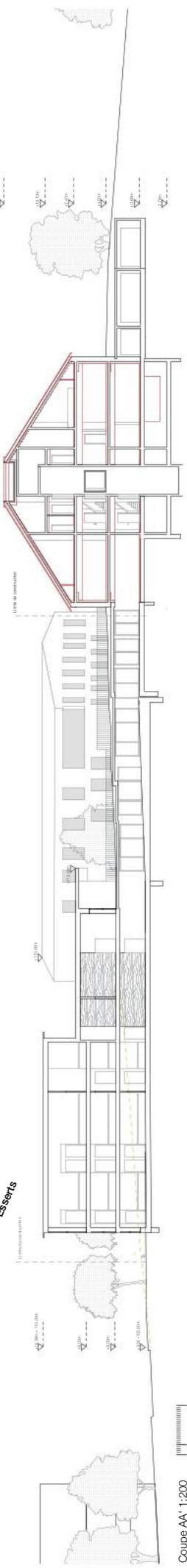
Comprendre et lire ce qui est à l'œuvre, c'est un défi. Mais, avec la volonté de nos clients, nous avons pu relever ce défi.



Plan masse 1:500



Plans Rez-de-chaussée 1:200



Coupe AA 1:200

DOMUS

Bureau d'architecte : Adrien & Monti architectes Sàrl

Le nouveau bâtiment organisé sur deux niveaux s'installe dans la pente. Il comprend trois volumes accolés avec un jeu de décalages successifs.

Les recommandations du collège d'experts ont été bien prises en compte. Le collège d'experts a apprécié la continuité du processus de développement du projet, qui s'est amélioré notamment avec une organisation plus efficace et une volumétrie plus compacte. Le collège d'experts regrette le manque de clarté dans le principe d'agrégation des volumes, résolu d'un côté par une imbrication et de l'autre par une juxtaposition, ce qui est visible par exemple dans le traitement des toitures.

Le nouveau bâtiment s'installe en face du bâtiment Cook, en bordure du parc. Il est rattaché au bâtiment Magellan par un couloir de liaison situé au niveau de la place d'entrée de l'institution. L'étage de référence se trouve au rez supérieur au niveau du parc. Le franchissement de la différence de niveau se fait au travers des bâtiments ou par un escalier extérieur. Ce principe génère une césure importante qui exclut le bâtiment Cook de sa relation au parc. Le front bâti relativement long au niveau de la place conforte le manque de perméabilité.

Par sa toiture à deux pans, le bâtiment se rattache formellement au bâtiment Magellan tout en se distinguant du bâtiment Cook. Le choix d'en faire une toiture froide pour des raisons techniques interpelle le collège d'experts, cette simplification étant perçue comme une perte pour le vécu des usagers.

Si l'équilibre recherché entre l'échelle collective et l'échelle du résident est appréciée, le projet ne réussit pas à donner une nouvelle lecture de l'ensemble de l'institution, qui soit claire et bien hiérarchisée : Les trois bâtiments ne forment pas un nouveau tout et ne sont pas pour autant des entités véritablement indépendantes.

Le dessin des aménagements extérieurs révèle les problèmes inhérents au projet : Les places d'entrée et le dessin des cheminements sont ambigus, l'escalier extérieur n'a pas été pensé pour les usagers. Le contournement du bâtiment pour rejoindre le niveau principal du parc est en l'état redondant par sa proximité avec le trottoir.

Le projet se distingue par son échelle domestique, avec une organisation des unités de vie sur deux niveaux. Chaque étage est accessible de plain-pied et bénéficie ainsi de prolongements extérieurs directs. Le collège d'experts salue le fait d'avoir éloigné le bâtiment de la route des Esserts et le positionnement des chambres judicieusement revu de manière à éviter une relation trop directe avec le voisinage. L'organisation du plan a gagné en simplicité grâce à la suppression des patios, et offre une perception des espaces plus apaisée entre les unités.

A l'intérieur, les espaces habitables sont disposés en couronne autour d'un noyau de services. Les circulations intérieures ont une belle qualité spatiale avec des vues transversales et des apports de lumière naturelle en bout de couloirs, favorisant l'orientation au sein des unités.

Le programme des locaux se base sur les directives des DIESE plutôt que sur le programme du concours. Les 5 unités de vie sont réparties avec deux unités de 4 et 5 chambres au rez inférieur et trois unités de 6 chambres au rez supérieur. Si l'organisation est claire et pertinente, il est toutefois relevé que la présence d'une seule salle de bain thérapeutique par unité est acceptable mais contraignant, et que l'inéquivalence du nombre de chambres entre étages peut poser des problèmes de ressources.

Le projet privilégie des choix constructifs plutôt pragmatiques et traditionnels : béton en lien avec le terrain, structure bois en périphérie et dans les étages, isolation en matériaux bio-sourcés et bardage bois en façade, toiture froide supportant une couverture en tuiles solaires. Pour le bâtiment Magellan, l'intervention prévoit une réfection complète de l'enveloppe, en lien avec l'architecture du nouveau bâtiment, ainsi que le réaménagement des fonctions communes au rez inférieur. La protection solaire est assurée par des stores à projection.

Le phasage proposé est plausible, avec une distance entre bâtiments qui resterait ponctuellement à vérifier. Le projet DOMUS se situe dans la moyenne inférieure des projets rendus, notamment grâce à la relative compacité du nouveau bâtiment



FONDATION ECHAUD - CUGY - DOMUS - DEUXIEME ÉTAPE

Domus

Le projet Domus reconnaît chaque unité comme une « maison » habitée, inscrite dans un ensemble plus vaste : un « bâtiment-groupe ».

Par sa situation, le projet propose une organisation communautaire où chaque unité conserve son identité tout en contribuant à une forme collective.

Cette double échelle à la fois individuelle et collective - guide l'organisation du programme et les choix architecturaux.

Le projet s'ancre dans la topographie, exploitant la pente pour offrir à chaque unité un prolongement extérieur de plain-pied. Ce dispositif permet de créer des espaces extérieurs directs et de favoriser les possibilités de constructions extérieures, affirmant chaque unité comme une maison au sein d'une communauté.

Implantation et relation au site

Le projet s'insère dans la pente sur deux niveaux. Des volumes distincts sont accolés pour former un ensemble cohérent et s'intégrer au bâtiment Cook. La forme générale alterne plans et vides, en lien avec les bâtiments voisins, pour s'intégrer à l'échelle urbaine.

Tout part de la géométrie de son périmètre et de l'articulation de ses volumes, le projet s'aligne au nord-est sur le bâtiment Cook et se rapproche du pavillon principal Magellan, tout en trouvant ses repères à l'ouest et au sud-ouest avec les bâtiments voisins.

Le rez-inférieur, abrité au niveau de l'entrée principale du bâtiment Cook, accueille la liaison avec le Pavillon Principal IP. Il forme un arc de circulation qui assure une continuité claire et naturelle des parcours entre les bâtiments et le site.

A l'angle sud-ouest, l'animation des unités est visible depuis l'extérieur, renforçant le lien entre les résidents et le quartier.

Le rez-supérieur, côté parc, s'exprime comme un volume de plain-pied, en dialogue avec le pavillon P, conservé et transformé.

Enfin, les volumes à deux pans contribuent au projet, une dimension domestique, tout en simplifiant l'imbrication et la lecture des volumes.

Evolutions de l'implantation et de la forme

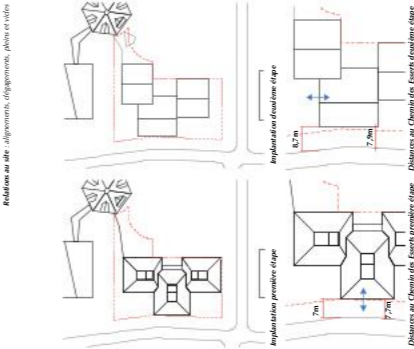
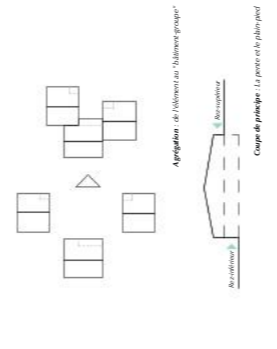
Le projet présente lors de cette seconde étape optimisée et renforce les intentions initiales.

Réduisant de plus de 7 m au sud et se rapprochant du Pavillon Magellan de 10 mètres à l'Est par rapport au projet initial, le projet renforce son insertion dans le site et génère une mise en lien plus claire entre le rez inférieur et un usage plus fort de la place d'entrée, ce matériau étant à la fois perméable et compatible avec un usage en chaise roulante et à l'accès par les véhicules d'urgence.

La nouvelle forme sort de la symétrie pour proposer des décalages favorables aux vues et aux échelles des espaces extérieurs. Elle permet également d'orienter l'ensemble des chambres de l'unité 5 "Noyau" au rez inférieur et la plupart des chambres de l'unité 3 "Bouc Boar" du rez supérieur vers le parc, tout en créant des liaisons plus directes avec un rapport favorable vis-à-vis du Pavillon des Esserts.

La façade Ouest placée en retrait de 20cm par rapport à sa position initiale permet de créer un espace d'entrée plus accueillant et plus ouvert des unités du volume central se trouvant éloignées de près de 1m/20m de la route par rapport au projet présenté lors de la première étape.

PLAN DE SITUATION 1:300



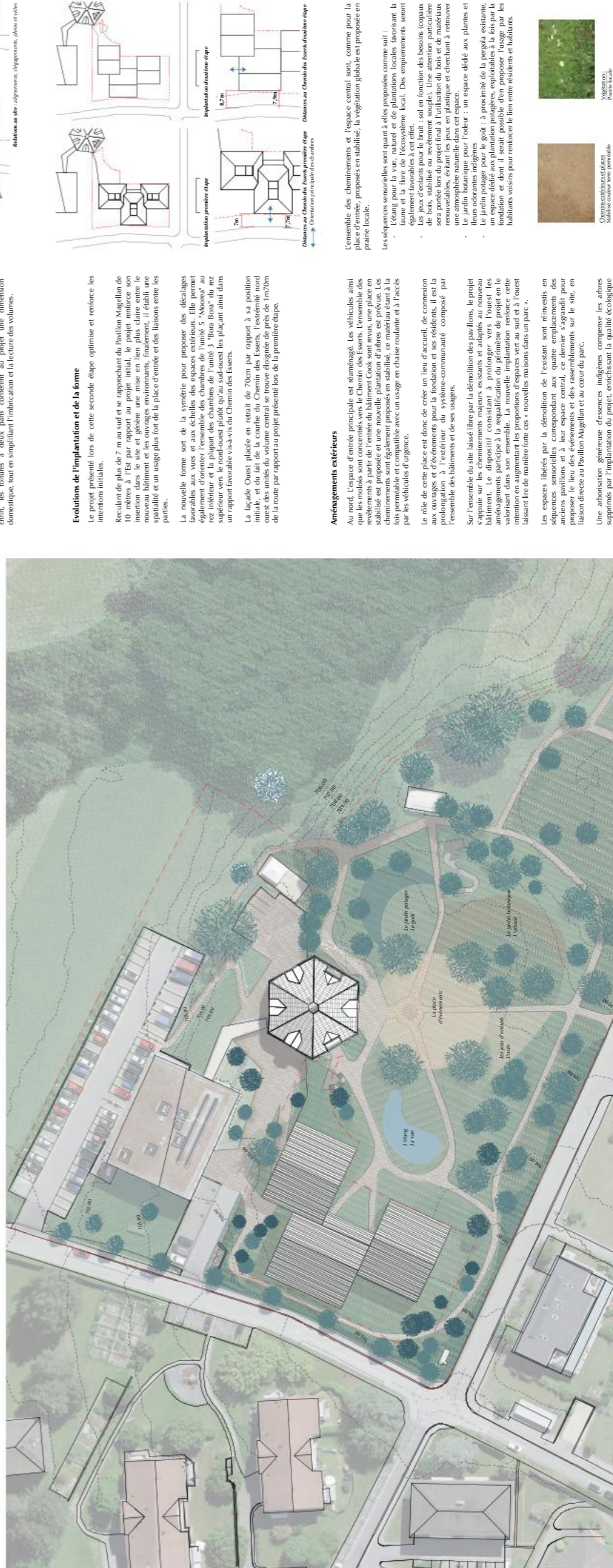
L'ensemble des cheminements et l'espace central sont, comme pour la place d'entrée, proposés en stabilisé, la végétation globale est proposée en pleine terre.

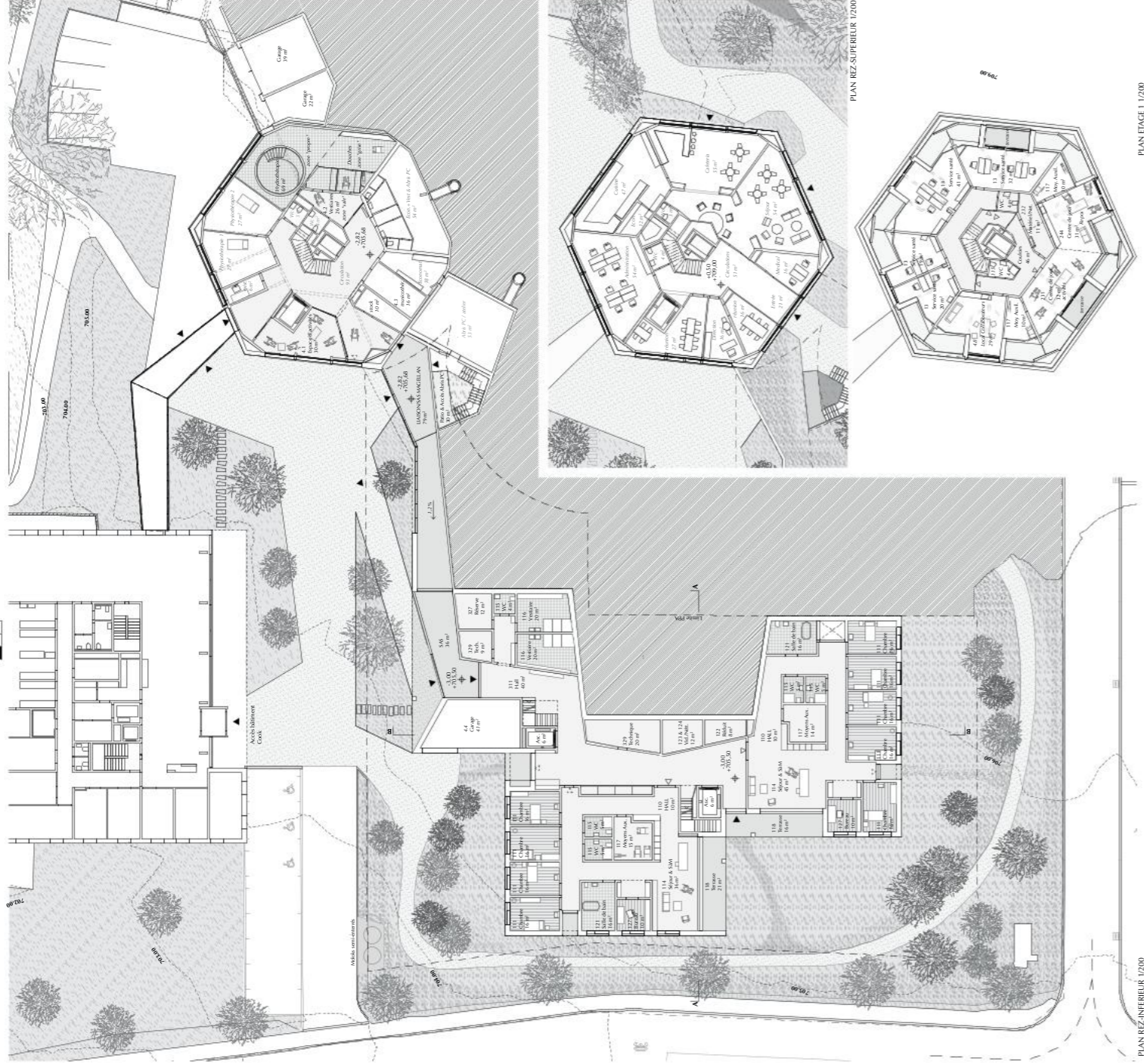
Les séquences sensorielles sont quant à elles proposées comme suit :

- L'étang pour la vue, naturel et de plantations locales favorisant également l'acoustique à cet effet.
- Les jeux d'entraits pour le goût : soit en fonction des besoins (copac de bois ou rochers) ou pour offrir un espace de jeu pour les enfants.
- Les jeux d'entraits pour le toucher : soit en fonction des besoins (copac renouvelables, évitant les jeux en plastique et cherchant à retrouver une atmosphère naturelle dans cet espace.
- Les jeux d'entraits pour l'odorat : un espace dédié aux plantes et fleurs odorantes indigènes.
- Le jardin potager pour le goût : à proximité de la pépinière existante, un espace dédié aux plantations potagères, exploitables à la fois par les résidents et les visiteurs, favorisant le lien entre résidents et habitants voisins pour renforcer le lien entre résidents et habitants.

Cheminements et places
Cheminements et places
Végétation
Plaine d'eau

PLAN MASSE 1/500





PLAN REZ-INTERIEUR 1/200

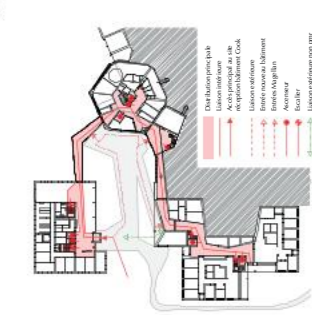
Liaisons principales - le Rez-intérieur
 Le projet propose, comme lors de la première étape, une relation spatiale forte entre les différents bâtiments. C'est pourquoi le seul hall équipé d'une réception et des espaces d'attente (salle C) se poursuit par le passage par le hall Magellan transformé au travers de la liaison principale au rez-intérieur. Le hall Magellan est transformé en un hall principal de liaison entre le Pavillon Magellan et le rez-intérieur.

Les accès au bâtiment principal s'inscrivent dans une continuité avec le rez-intérieur et extérieur. Ils ont été abordés à l'échelle d'un cheminement fluide et naturel.
 Le rez-intérieur du pavillon Magellan est transformé pour en améliorer l'espace vis-à-vis de la place d'entrée et propose d'équiper l'espace de circulation laissé vide par un espace d'activités commun aux utilisateurs et résidents prolongant ainsi l'usage « alternant » de la liaison Cook pour permettre d'espacer des flux de résidents.

Transformation du pavillon principal (bâtiment P)

Le projet prévoit la transformation architecturale et énergétique du bâtiment P, ainsi que son entassement général et remise en fonction des modalités hydriques.
 L'amélioration énergétique de l'enveloppe consiste l'occasion de redéfinir les espaces communs afin d'offrir une qualité lumineuse entre le nouveau bâtiment le bâtiment Cook et le Pavillon Magellan.

Le Rez-intérieur accorde un nouvel espace commun profitant des surfaces existantes et propose de nouvelles surfaces de circulation et de circulation. L'ajout de nouvelles surfaces de circulation et des surfaces utiles, la réaffectation des entrées, en lien avec la liaison principale, et la réaffectation des entrées, en lien avec la liaison principale, sont des éléments clés de la transformation. Ce remanement des espaces permet donc la création d'un lieu de rencontre et d'échange en lien direct avec la nouvelle place d'entrée au rez-intérieur.



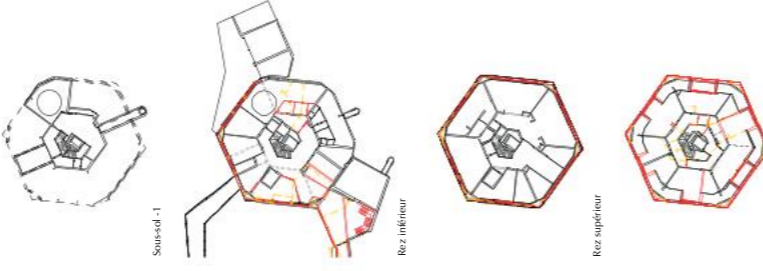
Concept de liaison principale - acc. principal principal

Une rénovation complète de l'espace d'hygiène et des vestiaires est prévue, ainsi que le service santé passant du rez-intérieur au niveau 1 au nord-est. Les interventions impliquent le déplacement du local social de maculobactérisé à proximité de la liaison au nouveau bâtiment.

L'organisation spatiale actuelle de Rez-intérieur est maintenue.
 L'étage 1 regroupe le centre de jour (repa et archivé) au sud-ouest, ainsi que le service santé passant du rez-intérieur au niveau 1 au nord-est. Les interventions impliquent le déplacement du local social de maculobactérisé à proximité de la liaison au nouveau bâtiment. Un nouveau local collaboratif est proposé à l'ouest entre le centre de jour et le service santé.

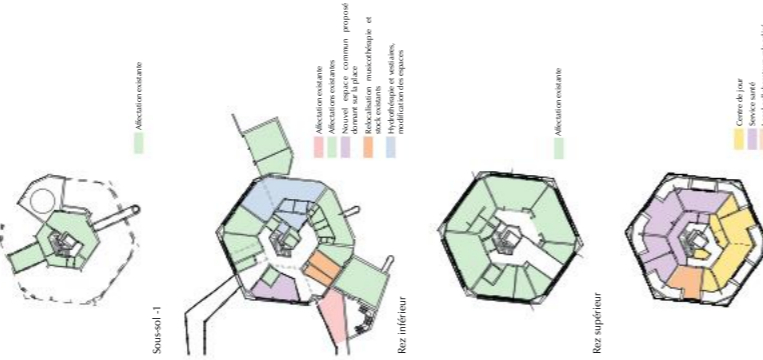
Plans de transformations 1:500

- Existant existant
- Neuveau
- Démolition

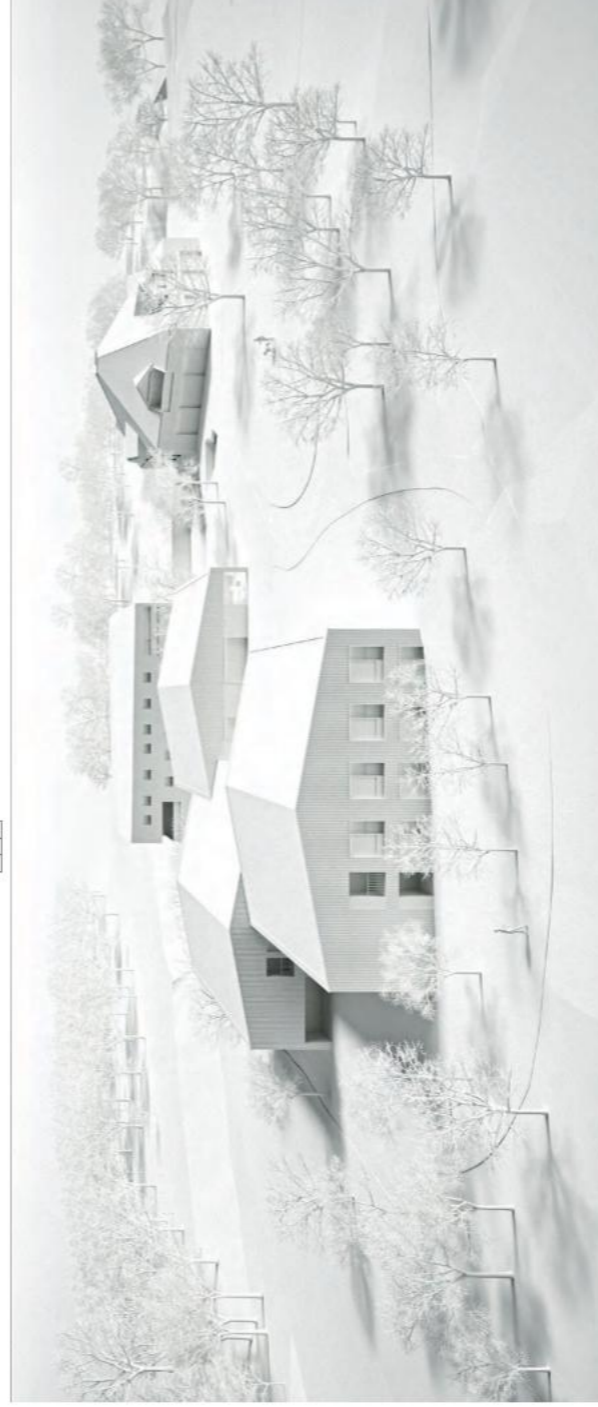


Étage 1

Affectations des surfaces 1:500



Étage 1



PLAN ETAGE 1 1/200



Affectations des surfaces 1:500

Programme de nouveau bâtiment
 L'organisation générale consiste à proposer 5 unités définies et dénombrées par des espaces communs de circulation principale. Elles sont donc indépendantes et disposent chacune de leurs propres espaces extérieurs de plain-pied.

Les espaces de distribution communs consistent en une circulation reliant l'entrée principale et deux nouveaux distribués. Le premier donnant accès à deux unités au rez supérieur, le second, reliant l'unité sud du rez supérieur et permettant aux résidents des deux unités du rez inférieur d'accéder au parc.

Le rez-intérieur accueille deux unités de 4 et 5 chambres (Lanzarote et le nouveau groupe nommé au Moons), les locaux techniques et communs comme vestiaires qui sont principalement proposés dans le Pavillon P. Les vestiaires sont également regroupés vers l'entrée du bâtiment.

La nouvelle liaison implique la suppression du garage Ouest du pavillon P et l'ajout d'un nouveau garage commun, soit depuis le parc via un escalier protégé dans un puits permettant également de lier le parc et le sas de la liaison.
 Le rez-intérieur accueille les trois unités de 6 chambres (Tenerife, Bora Bora et Bora Nuova).

Projet conforme au DISE
 Le projet proposé se base sur le programme du DISE dont les espaces communs (21) sont définis comme 1 pour deux unités. Ceci dérivant du programme original, le parti a été pris de proposer un projet strictement conforme au programme DISE.

Les salles de bains thérapeutiques n°121 de 16 m² sont donc au nombre de 5 plutôt que 10, le DISE en prévoyant une pour deux unités mais avec la limitation de la fourchette autorisée par le DISE pour proposer y accéder aisément (établissement socio-éducatif ESSE). Du fait de la nécessité spécifique de l'ESSE d'indépendance des unités, il est donc prévu une salle de bain thérapeutique n°121 par unités, soit 5 au total.

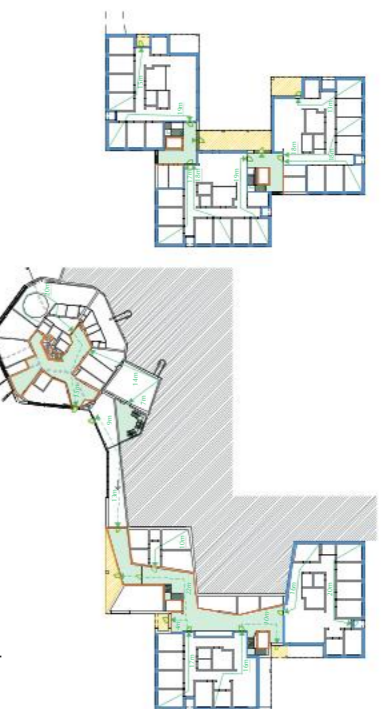
En compensation, les salles d'eau n°115 dans les unités correspondant au n°12 du DISE ont été agrandies pour que l'une d'entre elles soit à 6m2 (salle de la fourchette autorisée par le DISE) pour proposer y accéder aisément (établissement socio-éducatif ESSE). Ceci dérivant du programme original, le parti a été pris de proposer un projet strictement conforme au DISE, soit deux par unités, pour un total de 10 salles d'eau de 5 et 6m2.

Fixement, les locaux de nettoyage, séchage et séchage sont au nombre de 3 conformément au DISE (1 pour 2 unités de 4 et 5 résidents au rez-intérieur, 2 pour 3 unités de 6 résidents au rez-supérieur). Le projet propose de faire entrer le local de nettoyage et de réduire en un seul local.

Sécurité incendie
 Le projet est développé en tenant compte de la directive AEM 16-15 « Voies d'évacuation et de sauvetage », chapitre 3.6 (établissement d'hébergement de personnes vulnérables nécessitant l'assistance). Le projet propose une unité d'habitation, pour autant que l'évacuation se fasse par une zone commune et que le trajet jusqu'à une voie d'évacuation horizontale ou verticale n'exécute pas 20 m.

Le projet est donc prévu avec deux issues par unité : l'une directement à l'extérieur et l'autre dans une voie de fuite verticale. À l'exception de l'unité 21 située au rez supérieur, pour laquelle il est proposé deux issues donnant sur une unité ne se trouve à plus de 20 m d'une issue de secours, conformément à la directive AEM 16-15, chap. 3.6.1, al. 3.

Plans de concept de sécurité incendie



Rez supérieur - Magellan

Rez supérieur - Magellan

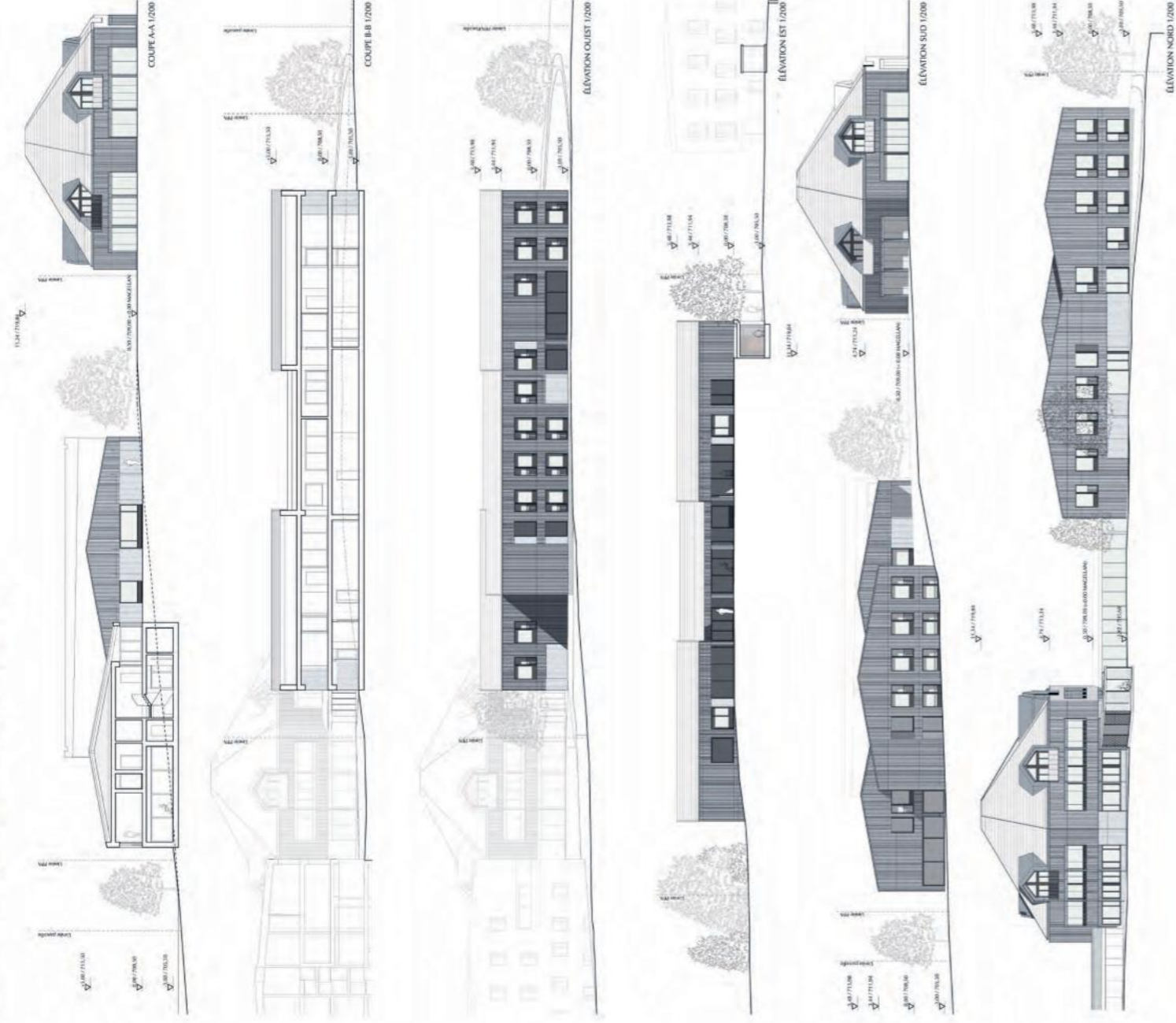
Par ailleurs, la directive AEM 10-15 « Termes et définitions » définit le concept d'unité d'utilisation comme l'ensemble des locaux formant un lot fonctionnel et autonome. Le projet propose une unité d'habitation, pour autant que l'évacuation se fasse par une zone commune et que le trajet jusqu'à une voie d'évacuation horizontale ou verticale n'exécute pas 20 m.

À l'exception de l'unité 21 située au rez supérieur, pour laquelle il est proposé deux issues donnant sur une unité ne se trouve à plus de 20 m d'une issue de secours, conformément à la directive AEM 16-15, chap. 3.6.1, al. 3.

Le projet est donc prévu avec deux issues par unité : l'une directement à l'extérieur et l'autre dans une voie de fuite verticale. À l'exception de l'unité 21 située au rez supérieur, pour laquelle il est proposé deux issues donnant sur une unité ne se trouve à plus de 20 m d'une issue de secours, conformément à la directive AEM 16-15, chap. 3.6.1, al. 3.

- LEGENDES :
- Compartment feu / unité RE160
 - Voie de fuite verticale
 - Distance de fuite maximum 20m
 - Distance de fuite maximum 35m
 - Porte E10 / sens d'évacuation
 - Couvert RE160
 - Clôison coupe feu / RE160 - BT

PLAN REZ-SUPERIEUR 1/200



ÉCOLOGIE

Le projet est développé tout compte de la directive DRIUDE, et répond donc au standard Minergie P-ECO pour le nouveau bâtiment et les valeurs cibles de la norme SA 3801 en mélange pour la transformation.

Une attention particulière est portée :
 - À la performance de l'enveloppe
 - À la provenance des matériaux qui doit être contrôlée et leur impact carbone limité, favorisant les matériaux renouvelables, recyclables, récupérables et locaux (économie circulaire et durable) privilégiant le réemploi.
 - Dans une logique de recours prioritaire aux énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire et d'abandon des sources fossiles, le projet privilégie les technologies innovantes, tout en intégrant des pratiques solaires adaptées pour la période estivale.

Écologie du nouveau bâtiment

La matérialité du projet a été pensée tout compte de la rationalité d'usage du matériau et de l'écologie.
 Usage du bois et du béton recyclés dans la structure : la structure est mise bois/ béton et privilégie l'usage du béton matériau au bon endroit tout en maximisant l'usage du bois, dont la provenance locale devra être garantie. Le béton utilisera des agrégats issus de recyclage.
 La façade est pensée en bois avec des éléments métalliques favorisant la filière de recyclage aluminium recyclé. La peinture de façade sélectionnée pour sa durabilité et ses caractéristiques physiques.

Les isolations sont dimensionnées pour correspondre au standard Minergie P. Elles sont pensées pour être compatibles avec les matériaux locaux et les matériaux particuliers soit peinte à base de minéraux à base de pétrole, par exemple, les pare-vapeur sont prévus en membranes hydrovanesibles sans PE, les isolations sont réalisées sous forme de granulats de verre cellulaire.

Le choix du projet a été de limiter le volume chauffé en proposant une toiture froide qui aura pour objectif la ventilation à la fois de l'air chaud entre les salles solaires et l'isolation de la dalle supérieure pour améliorer le confort estival mais aussi pour permettre une bonne ventilation des installations de production d'énergie solaire.

Enfin, le projet doit intégrer les biens matériels, les stocks et les déchets pour éviter les impacts de l'entretien et des réparations, tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Ventilation naturelle du nouveau bâtiment

Les circulations internes dans le projet permettent d'optimiser une ventilation naturelle par des espaces traversants. Ceci améliore le confort et permet de prévoir une limitation des installations techniques par une ventilation low tech.

Orientation du nouveau bâtiment

L'orientation du projet présente des valeurs solaires, excellentes, favorisant une situation Est-Ouest, cette orientation permet un ensoleillement favorable des toitures recouvertes de toiles solaires. Bien que la DRIUDE préconise également les installations solaires en façade, ce type d'installation semble peu performant dans le contexte de la Fondation Echaud, où les toitures sont déjà couvertes de panneaux solaires. Le projet privilégie donc une orientation Est-Ouest, ce qui permet de bénéficier d'un ensoleillement optimal tout au long de la journée, tout en limitant l'impact architectural négatif de ces éléments ne se justifiant pas pour le peu d'apport en énergie qu'ils pourraient produire dans ce projet.

L'apport de lumière naturelle dans les espaces est également favorisée, le projet profite donc d'un apport optimal d'énergie solaire en hiver et propose des protections solaires de type persiennes pour l'été.

Écologie du bâtiment Magellan

La matérialité du projet a été pensée tout compte de la rationalité d'usage du matériau et de l'écologie.
 La façade est pensée en bois avec des éléments métalliques favorisant la filière de recyclage aluminium recyclé. La peinture de façade sélectionnée pour sa durabilité et ses caractéristiques physiques.

Les isolations sont prévues selon les mêmes principes que le nouveau bâtiment : isolation en laine de bois, évier les matériaux à base de pétrole.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Les isolations sont prévues selon les mêmes principes que le nouveau bâtiment : isolation en laine de bois, évier les matériaux à base de pétrole.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

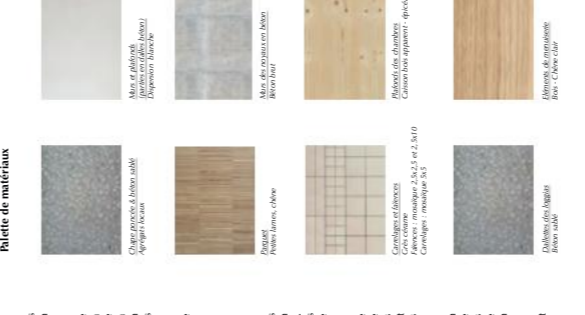
Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

Le projet tend à intervenir sur un minimum d'éléments : l'extérieur et à privilégier le réemploi. La structure est conservée et le projet se concentre sur la rénovation de l'intérieur, ce qui permet de limiter l'impact environnemental tout en favorisant la durabilité des pavillons existants.

COURSES ET FAÇADES 1:200



PLANS 1:100



Palette de matériaux



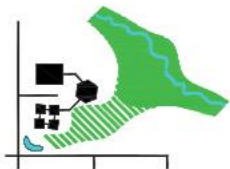


arbre existant arbre nouveau arbre coupé

10
plan masse_1:500

A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE:

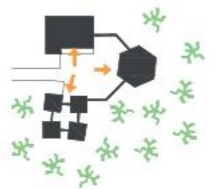
Le lieu-dit "Les Cheseaux" est situé en périphérie Nord de la commune de Cugy. La parcelle marque la transition entre le tissu périurbain de l'agglomération et le cordon boisé du ruisseau de Latigny. L'intention du projet est de minimiser l'emprise au sol du nouveau bâtiment afin d'offrir le plus d'espace possible pour le parc. Celui-ci est vu comme une prolongation du cordon boisé jusqu'au chemin des Esserts le long d'une promenade publique symbole de l'ouverture de l'institution vers le village. Au point bas du site, une noue paysagère permettra d'infiltrer les eaux claires de tous les bâtiments de l'institution dans le sol.



Vue 3D extérieure

A L'ÉCHELLE DE L'INSTITUTION:

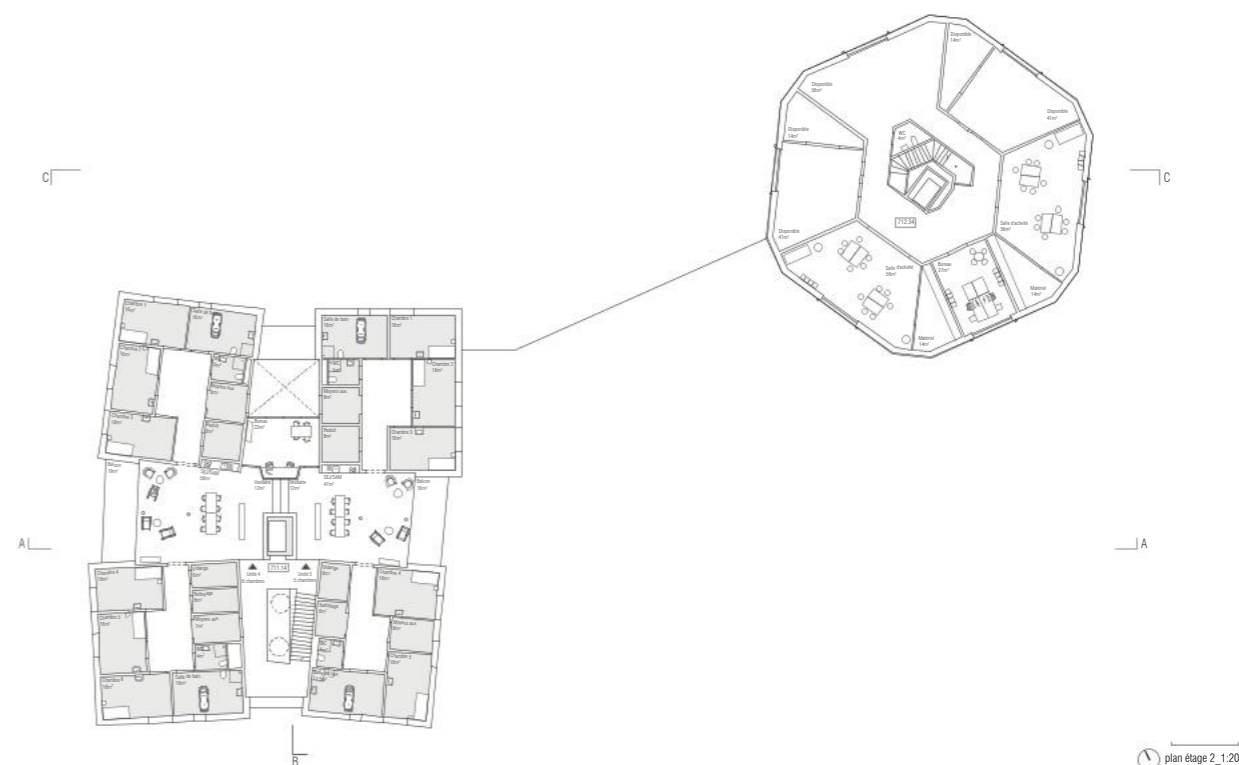
La volonté est de renforcer la place centrale donnant actuellement accès aux bâtiments Cook et Magellan en y disposant également l'entrée du nouveau bâtiment "Neel" qui tire son nom de la célèbre exploratrice Alexandra David-Neel. Le flanc Sud de la place est ainsi tenu par la nouvelle construction. Autour du grand arbre existant, le nouveau lieu identitaire de l'institution prend toute sa force et les trois bâtiments forment un tout à la fois convivial, à niveau et facile d'usage. Le bâtiment Magellan voit sa toiture simplifiée et rabotée, ce qui diminue son enphase et met en valeur l'entrée principale dans le bâtiment Cook.



Vue 3D intérieure

TRANSFORMATION:

La trace des quatre pavillons démolis se retrouve dans la morphologie du nouveau bâtiment. En effet, chaque angle est formé par un bloc de chambres relativement massif qui contraste avec les interstices centraux plus légers. Dans une logique d'économie circulaire, nous envisageons également de conserver les radiers en béton de deux des pavillons pour les utiliser comme supports "en dur" pour des aménagements de plein-air. Ces aménagements seront aussi l'occasion de réemployer d'autres éléments des pavillons actuels déconstruits lorsque le bâtiment Neel sera achevé.



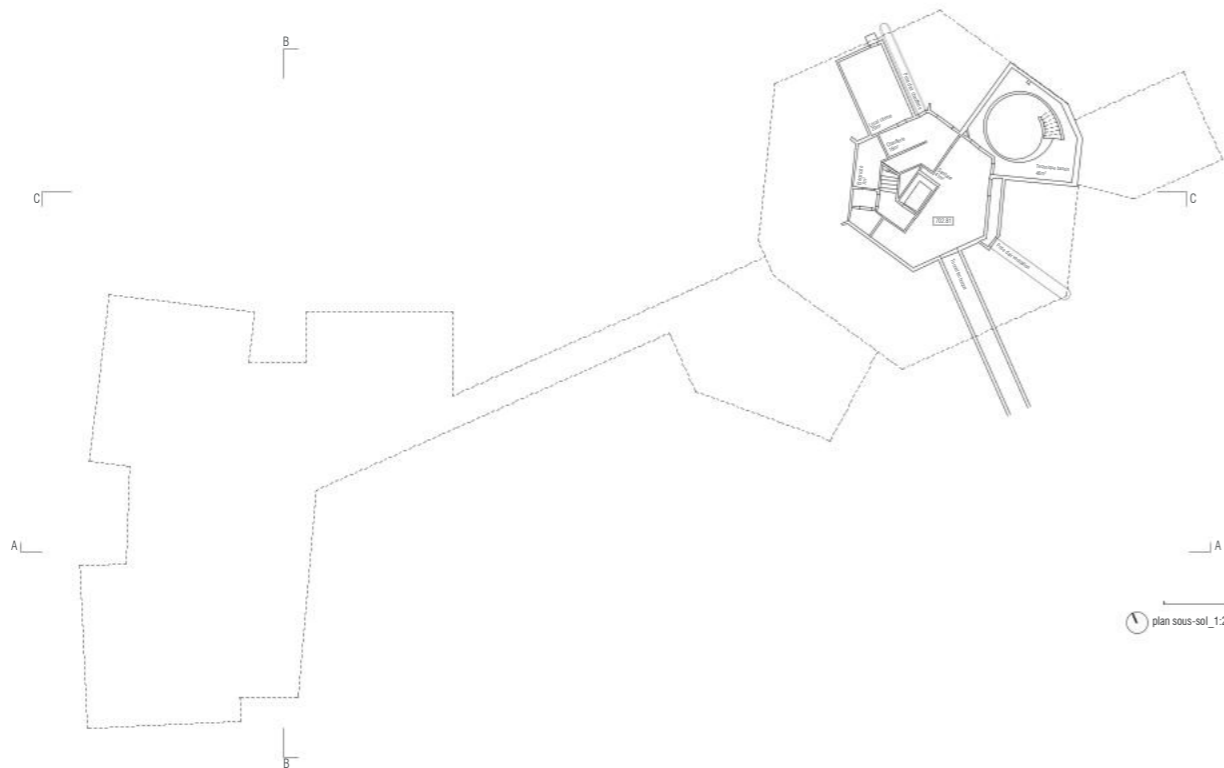
5
plan étage 2_1:200



5
plan étage 1_1:200



plan rez-de-chaussée 1_1200



plan sous-sol_1200



Élévation Ouest_1200



Élévation Sud_1200



TRANSPARENCE:

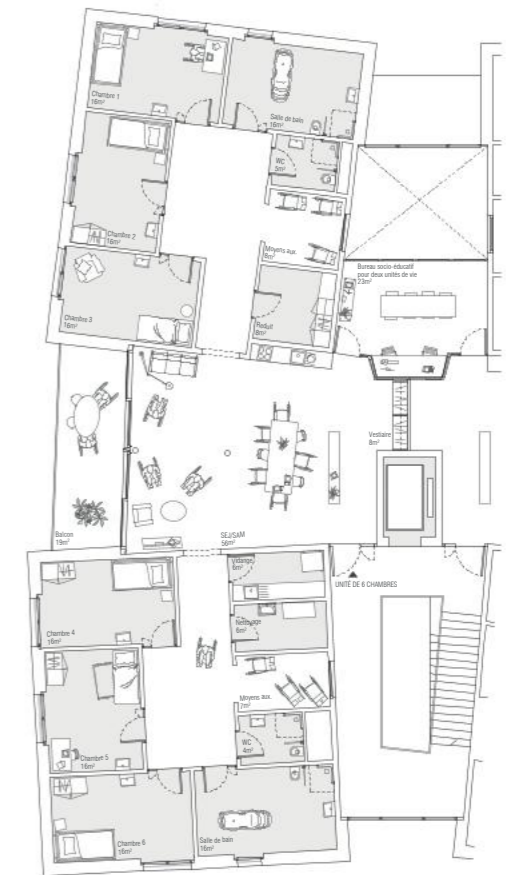
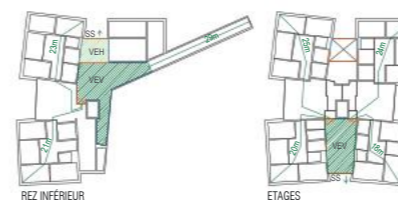
L'interstice formé par l'espace entre les quatre blocs de chambres massifs est pensé comme un lieu ouvert et lumineux. Il s'ouvre dans les quatre directions pour permettre un repérage facile tant pour les résidents que pour les visiteurs ou le personnel. C'est un espace très fluide apte aux déplacements en chaise qui devient le cœur de la résidence.



VIE COMMUNE

Chaque unité est formée par deux blocs de chambres / salles-de-bains entre lesquels prend place le séjour / salle-à-manger prolongé par le jardin ou un balcon. Dans les deux niveaux supérieurs, deux unités se côtoient sur chaque plateau de part-et-d'autre de la cage d'escalier / ascenseur commune. Ces deux unités se partagent également un grand bureau central facilitant le travail du personnel soignant.

SCHEMAS DE SÉCURITÉ INCENDIE

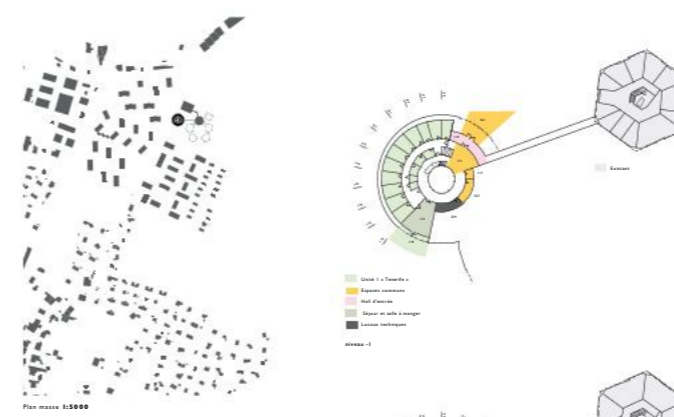


plan unité de vie_1100

9 PROJETS DE LA PREMIERE ETAPE

N° Projet	Devisé	Concurrents
1	Donut	ARGE Grothmann, kürkcü, Dorn, Wilhem <i>Hambourg, Allemagne</i>
2	MAILLART & MARQUIS	atelier 1 plus 1 sont 1 et re-akt <i>Lausanne, Suisse</i>
3	Constellations	Frei Rezakhanlou SA architectes <i>Lausanne, Suisse</i>
4	DOMUS	Adrien & Monti architectes Sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
5	Cyclades	Fontanella & Cristea architectes snc (anciennement Thomas Cristea architectes) <i>Grandvaux, Suisse</i>
6	Barret	Atelier Gamme Architecture <i>Lausanne, Suisse</i>
7	NEEL	LVPH architectes <i>Pampigny, Suisse</i>
8	trifolium	RIFORMA ARCHITECTURE SA <i>Fribourg, Suisse</i>
9	GEMINI	Antoine Voisard <i>Porrentruy, Suisse</i>
10	Bora-Bora	Carlos Ostolaza architecte <i>Madrid, Espagne</i>
11	ABRAFAXE	Dreier Frenzel Sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
12	l'astrolabe	GEBARA - SPYCHER Architectes <i>Cugy, Suisse</i>
13	Trinidad	Agustin Fernández Architecte <i>Genève, Suisse</i>
14	Chez Nous	Thévenaz Architectes SA <i>Lausanne, Suisse</i>
15	Geminae	Atelier Simplon Architectes (pilote) + AGA Architectes associés <i>Lausanne, Suisse</i>
16	CASSIOPÉE	tangram-design sàrl <i>Lausanne, Suisse</i>
17	ROBERTO	Rossi + Paris Architectes SNC <i>Lausanne, Suisse</i>
18	ALDO	jean-claude girard architecte <i>Genève, Suisse</i>
19	JAMAIS 203	actescollectifs architectes <i>Vevey, Suisse</i>

Concours Fondation Echaud - Cugy - Donut - Première étape



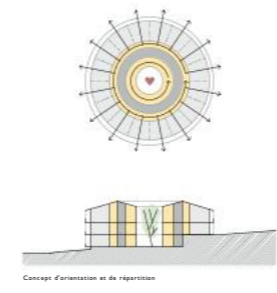
Concept urbanistique et architectural
Le projet s'inscrit dans une démarche de transformation douce et respectueuse du site de la Fondation Echaud à Cugy. Le nouveau bâtiment, de forme circulaire, se décline comme une figure centrale fédératrice, ancrée à la fois la continuité, l'identité et la cohésion communautaires.

L'implémentation a été pensée pour maintenir les continuités spatiales existantes et préserver la perméabilité du site. Le projet s'intègre naturellement dans le paysage et respecte les caractéristiques locales. Il crée un dialogue avec le bâti existant, facilitant les flux entre les espaces de vie, d'accueil et les unités de vie.

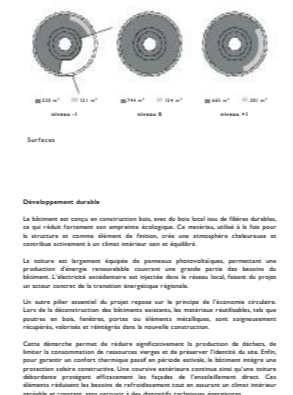
Organisation des espaces
L'organisation interne du bâtiment découle directement de la géométrie circulaire et s'articule en couronnes concentriques autour d'un puits central. Le tour extérieur, agit comme un repère visuel, structurant la composition et redonnant l'identité communautaire du lieu.

La couronne intérieure regroupe les circulations principales, assurées une attention maximale et détermine les interactions spatiales entre résidents et usagers. Une couronne centrale accueille les espaces techniques et centraux, permettant de répondre à diverses fonctions de service au sein du bâtiment. En périphérie, les chambres individuelles, salons et salles à manger s'ouvrent sur la couronne extérieure, qui entoure le bâtiment, offrant à chaque chambre un espace extérieur privatif et aux visiteurs, de vastes terrasses collectives propres à la détente et à la vie en communautaire.

Cette organisation concentrique permet l'habitat, efficace fonctionnelle et confort d'usage au quotidien.



Concours Fondation Echaud - Cugy - Donut - Première étape

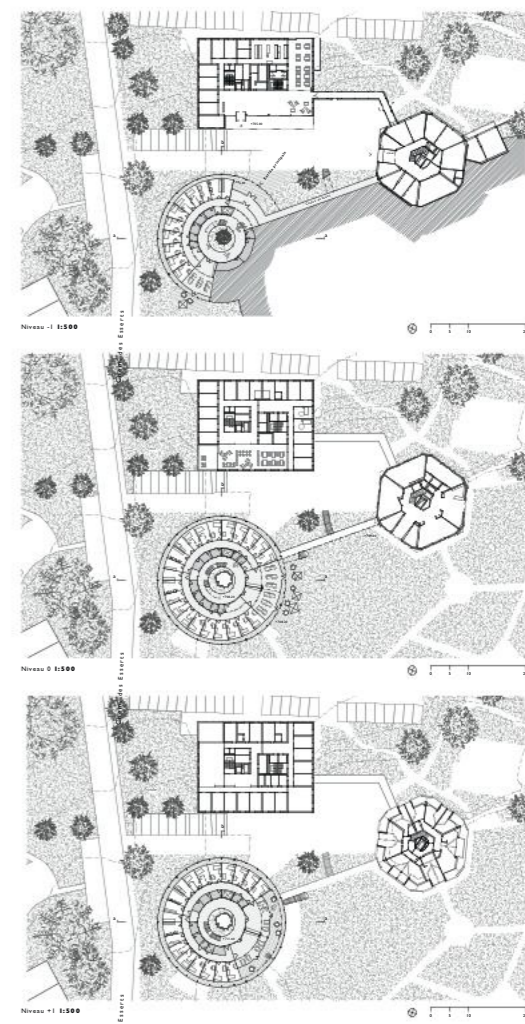
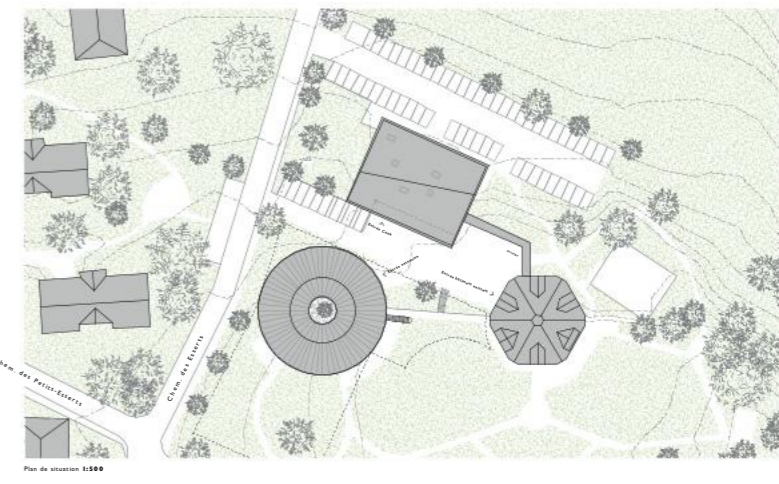
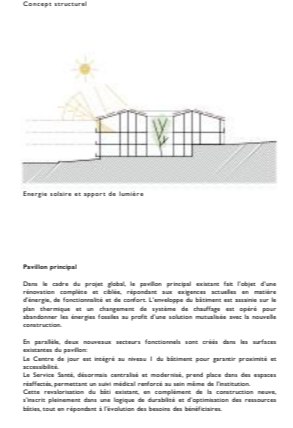


Développement durable
Le bâtiment est conçu en construction bois, avec du bois local issu de forêts durables, ce qui réduit fortement son empreinte écologique. Ce matériau, utilisé à la fois pour la structure et comme élément de finition, crée une atmosphère chaleureuse et contribue activement à un climat intérieur sain et équilibré.

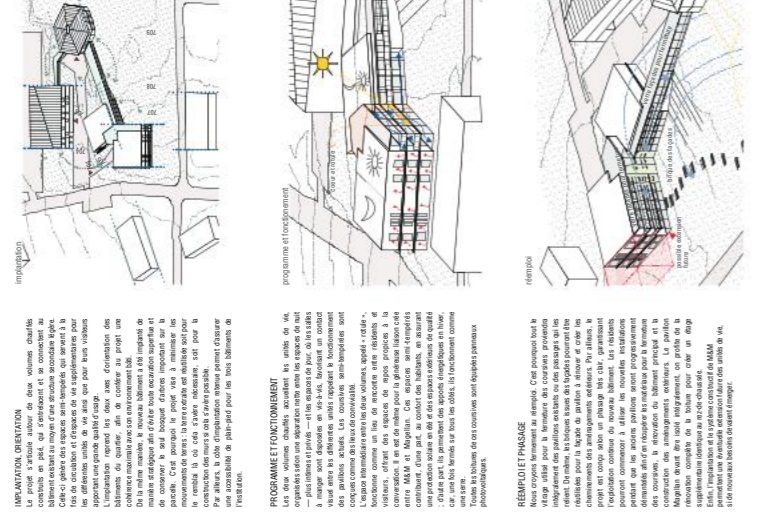
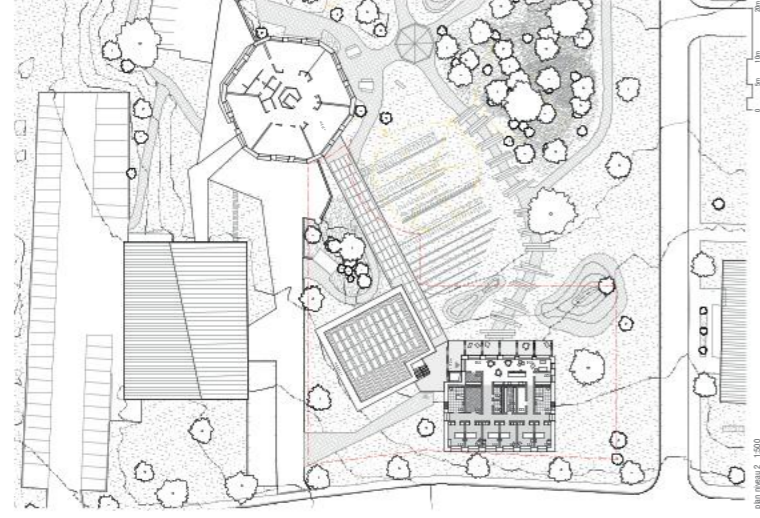
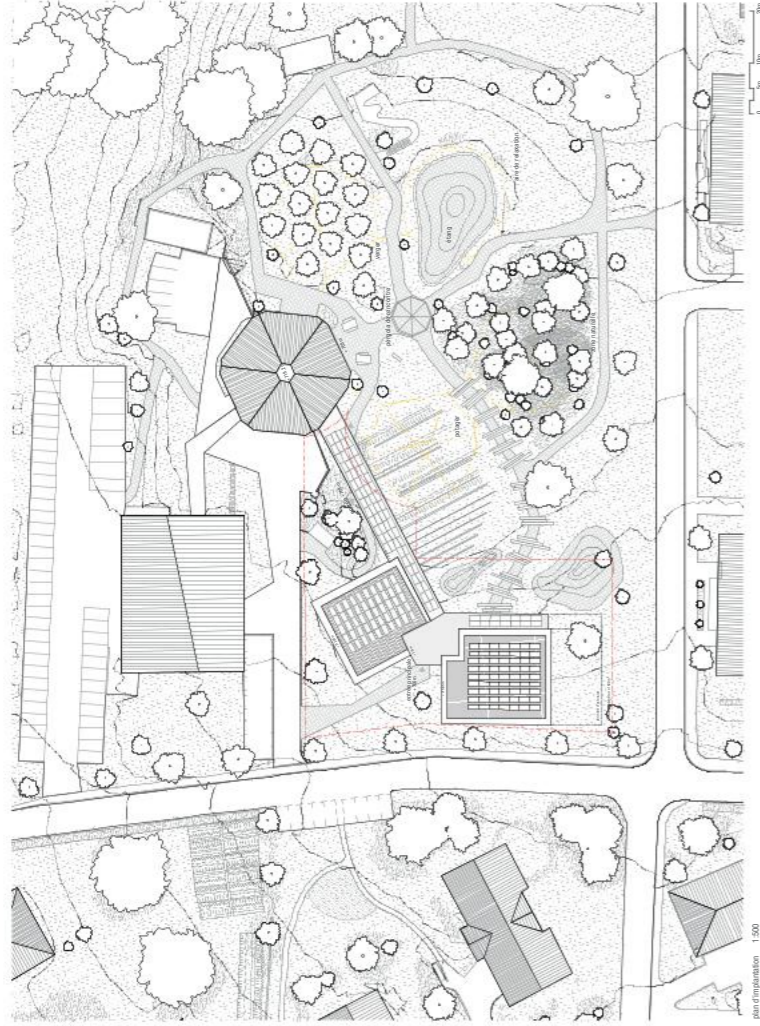
La toiture est équipée de panneaux photovoltaïques, permettant une production d'énergie renouvelable couvrant une grande partie des besoins du bâtiment. L'électricité excédentaire est injectée dans le réseau local, favorisant ainsi un usage responsable de la ressource énergétique régionale.

Un autre pilier essentiel du projet repose sur le principe de l'économie circulaire. Lors de la déconstruction des bâtiments existants, les matériaux réutilisables tels que pierres ou bois, sont réutilisés, pour des éléments architecturaux, sous engagement réciprocité, valorisés et réintégrés dans la nouvelle construction.

Cette démarche permet de réduire significativement la production de déchets, de limiter la consommation de ressources naturelles et de préserver l'équilibre du site d'accueil, pour garantir un confort thermique passif en période estivale. Le bâtiment intègre une production solaire passive. Une couronne extérieure continue assure qu'une toiture débordante protège efficacement les façades de l'ensoleillement direct. Ces éléments réduisent les besoins de réfrigération tout en assurant un climat intérieur agréable et constant, sans recourir à des dispositifs techniques énergivores.



Fondation Echaud - Cury - MAILLART & MARQUIS - Première étape



IMPLANTATION, ORIENTATION
Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de la Fondation Echaud, en respectant les contraintes de l'urbanisme local. L'orientation est optimisée pour maximiser l'exposition au sud, favorisant ainsi l'éclairage naturel et le confort thermique. Les bâtiments sont conçus pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage urbain existant.

PROGRAMME ET FONCTIONNEMENT
Le projet vise à créer un espace de travail moderne et collaboratif, adapté aux besoins de la Fondation Echaud. Il comprend des bureaux, des salles de réunion, des espaces de détente et des zones communes. Le fonctionnement est conçu pour favoriser l'interaction et la créativité au sein de l'équipe.

RENDRE LE TYPAGE
Le typage architectural est défini par une combinaison de volumes rectangulaires et de formes organiques. L'utilisation de matériaux naturels comme le bois et la pierre contribue à l'aspect chaleureux et durable du bâtiment. Les détails architecturaux sont soignés pour assurer une qualité esthétique et technique élevée.

plan d'implantation 1:500



LES QUATRE QUARTIERS
Le projet est divisé en quatre quartiers distincts, chacun avec ses propres caractéristiques architecturales et fonctionnelles. Cette approche permet de créer un environnement de travail diversifié et stimulant, tout en maintenant une cohésion globale.

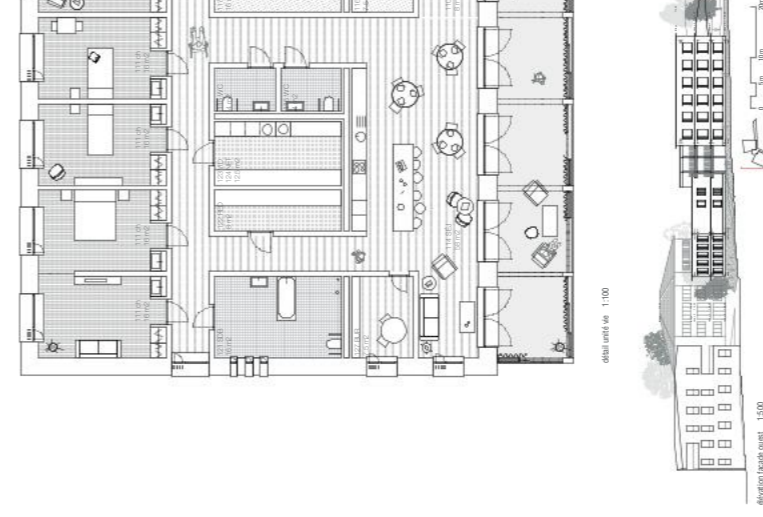
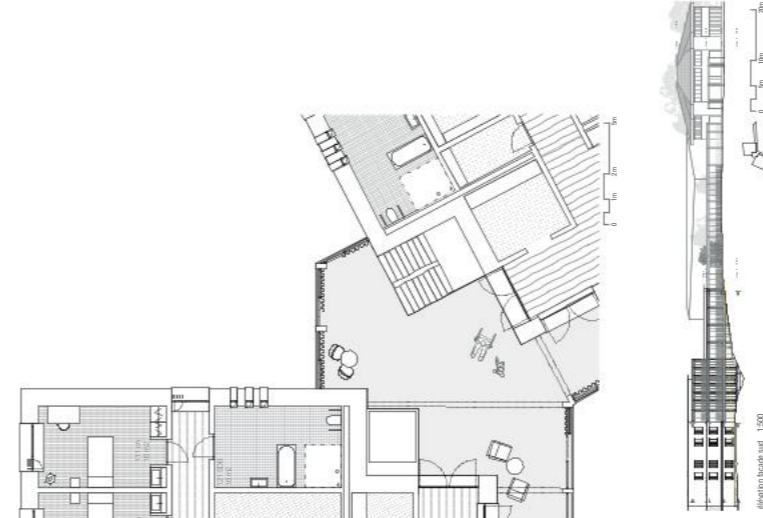
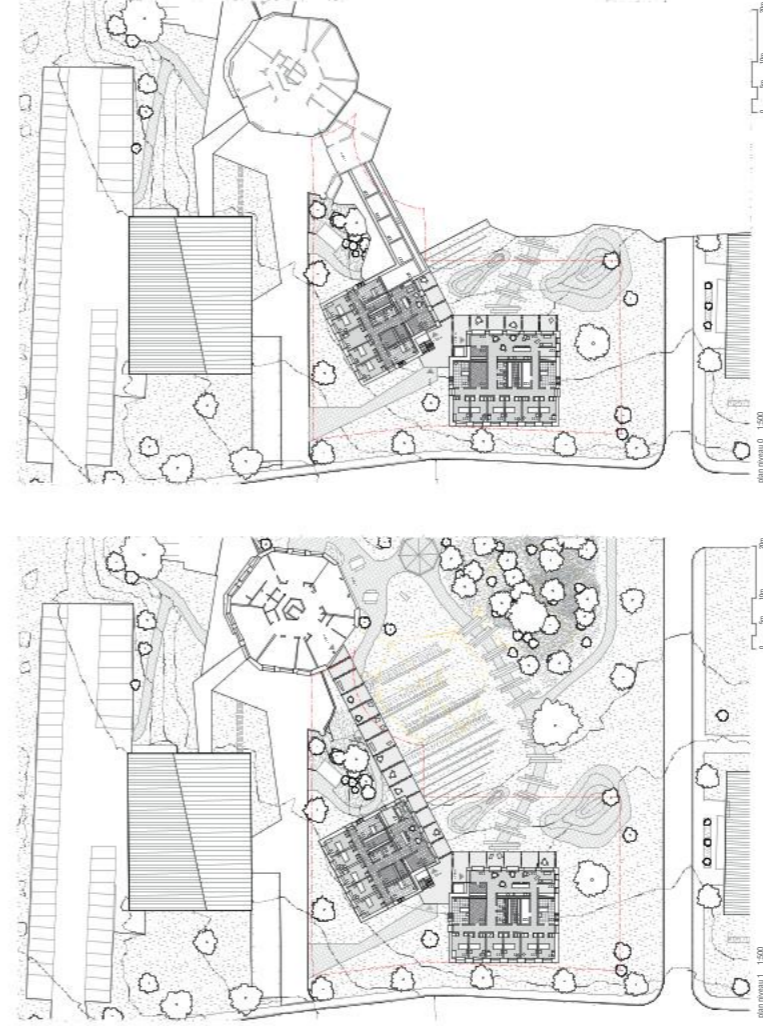
RETOUR À LA TERRE
Le projet vise à rétablir un lien fort avec la nature et le territoire local. Cela est réalisé à travers l'utilisation de matériaux naturels, la création de zones vertes et l'adoption de pratiques durables.

LE BÂTIMENT EN CONTACT AVEC LA NATURE
Le bâtiment est conçu pour être en harmonie avec son environnement naturel. Des éléments comme les toits végétalisés, les murs en pierre et les espaces extérieurs favorisent cette connexion avec la nature.

DOUBLE PAVÉ POUR DOUBLE JEU
Le projet utilise un double pavé pour répondre à deux objectifs : l'esthétique et la durabilité. Cette solution permet de créer un espace de travail agréable tout en assurant une longévité accrue.

plan d'implantation 1:500

Fondation Echaud - Cury - MAILLART & MARQUIS - Première étape

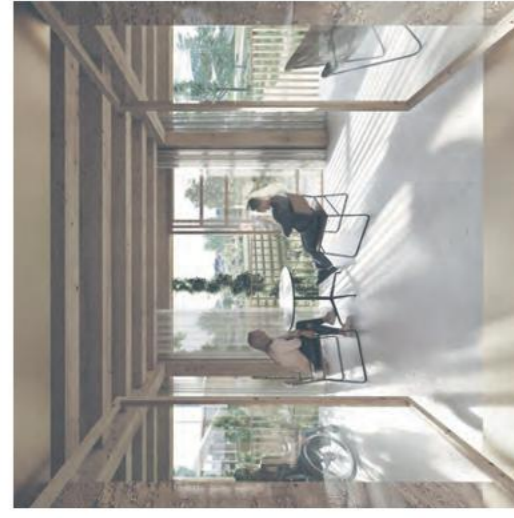


IMPLANTATION, ORIENTATION
Le projet s'inscrit dans le tissu urbain existant de la Fondation Echaud, en respectant les contraintes de l'urbanisme local. L'orientation est optimisée pour maximiser l'exposition au sud, favorisant ainsi l'éclairage naturel et le confort thermique.

PROGRAMME ET FONCTIONNEMENT
Le projet vise à créer un espace de travail moderne et collaboratif, adapté aux besoins de la Fondation Echaud. Il comprend des bureaux, des salles de réunion, des espaces de détente et des zones communes.

RENDRE LE TYPAGE
Le typage architectural est défini par une combinaison de volumes rectangulaires et de formes organiques. L'utilisation de matériaux naturels comme le bois et la pierre contribue à l'aspect chaleureux et durable du bâtiment.

plan d'implantation 1:500



LES TRACES DU PASSÉ
Le projet respecte et valorise l'héritage architectural de la Fondation Echaud. Des éléments historiques sont intégrés dans le nouveau bâtiment, créant un dialogue entre le passé et le présent.

LE BÂTIMENT EN CONTACT AVEC LA NATURE
Le bâtiment est conçu pour être en harmonie avec son environnement naturel. Des éléments comme les toits végétalisés, les murs en pierre et les espaces extérieurs favorisent cette connexion avec la nature.

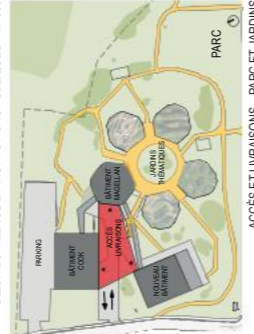
LE BÂTIMENT EN CONTACT AVEC LA NATURE
Le bâtiment est conçu pour être en harmonie avec son environnement naturel. Des éléments comme les toits végétalisés, les murs en pierre et les espaces extérieurs favorisent cette connexion avec la nature.

DOUBLE PAVÉ POUR DOUBLE JEU
Le projet utilise un double pavé pour répondre à deux objectifs : l'esthétique et la durabilité. Cette solution permet de créer un espace de travail agréable tout en assurant une longévité accrue.

plan d'implantation 1:500



CEUR DU VILLAGE ET INSTITUTIONS PUBLIQUES 1/4000

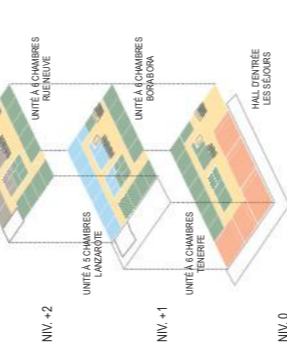


OBJECTIFS - PROPOSITION
 La Fondation Echaud accueille des adultes polyhandicapés et attend de paralyser définitive, dès leur mort et jusqu'à la fin de leur vie. Le projet de la nouvelle construction d'accueil des unités de vie de la Fondation est né du besoin de créer des places supplémentaires et de réajuster les pavillons existants Q1 à Q4. Ces pavillons seront démolis une fois la nouvelle construction érigée et le pavillon principal «Magellan» rénové afin de répondre aux besoins d'exploitation.

Proche du cœur du village, les bâtiments d'usage public de Cusy, comme la Fondation Echaud et le Collège de la Combe, sont composés de plusieurs bâtiments autour d'un espace central. Dans le cas de la Fondation Echaud, la **constellation existante** de cinq pavillons hexagonaux est formellement bien identifiable. Le bâtiment Cook, de forme rectangulaire, ne se fit pas comme faisant partie de cet ensemble.

Par son implantation, le nouveau bâtiment crée une **nouvelle constellation** triangulaire des trois bâtiments autour de l'espace d'accès. Le non-parallélisme du nouveau projet aux autres bâtiments renforce la lecture spatiale du triangle et la mise en rapport des trois volumes. De plus, en adoptant une forme simple similaire au bâtiment Cook, il met en évidence le pavillon Magellan comme l'axe du triangle, le bâtiment à l'origine de la composition. Une liaison intérieure entre la nouvelle construction et le pavillon principal permet aux personnes soignées ainsi qu'aux résidents de circuler confortablement entre les bâtiments. Elle sera vivée au départ du nouveau bâtiment et entretient sous le jardin près du pavillon.

Le parc est ouvert au public et accueille des promeneurs et des enfants qui jouent. Le projet maintient cette perméabilité spatiale et préserve cette interaction. Deux nouveaux éléments, reliant la terrasse des séjours au jardin central, complètent les chemements existants.



DÉMOLITIONS - RENOUVATION
 Le projet ne fait pas état de la démolition, il propose de conserver les traces de la construction existante et de les intégrer dans les nouvelles unités. Ainsi, cet espace central (problème de la notion de communauté au sein de l'habitat), est conservé. Ces unités seront bordées par des nouvelles unités de démolition des résidents dans le parc. La pergola, chemin sensorielle et le jardin japonais peuvent prendre place dans ces nouveaux jardins.

La rénovation intégrale du pavillon Magellan, ainsi que sa transformation intérieure, seront nécessaires. Des propositions doivent être formulées, dans les schémas préliminaires, lors de l'avant-projet.

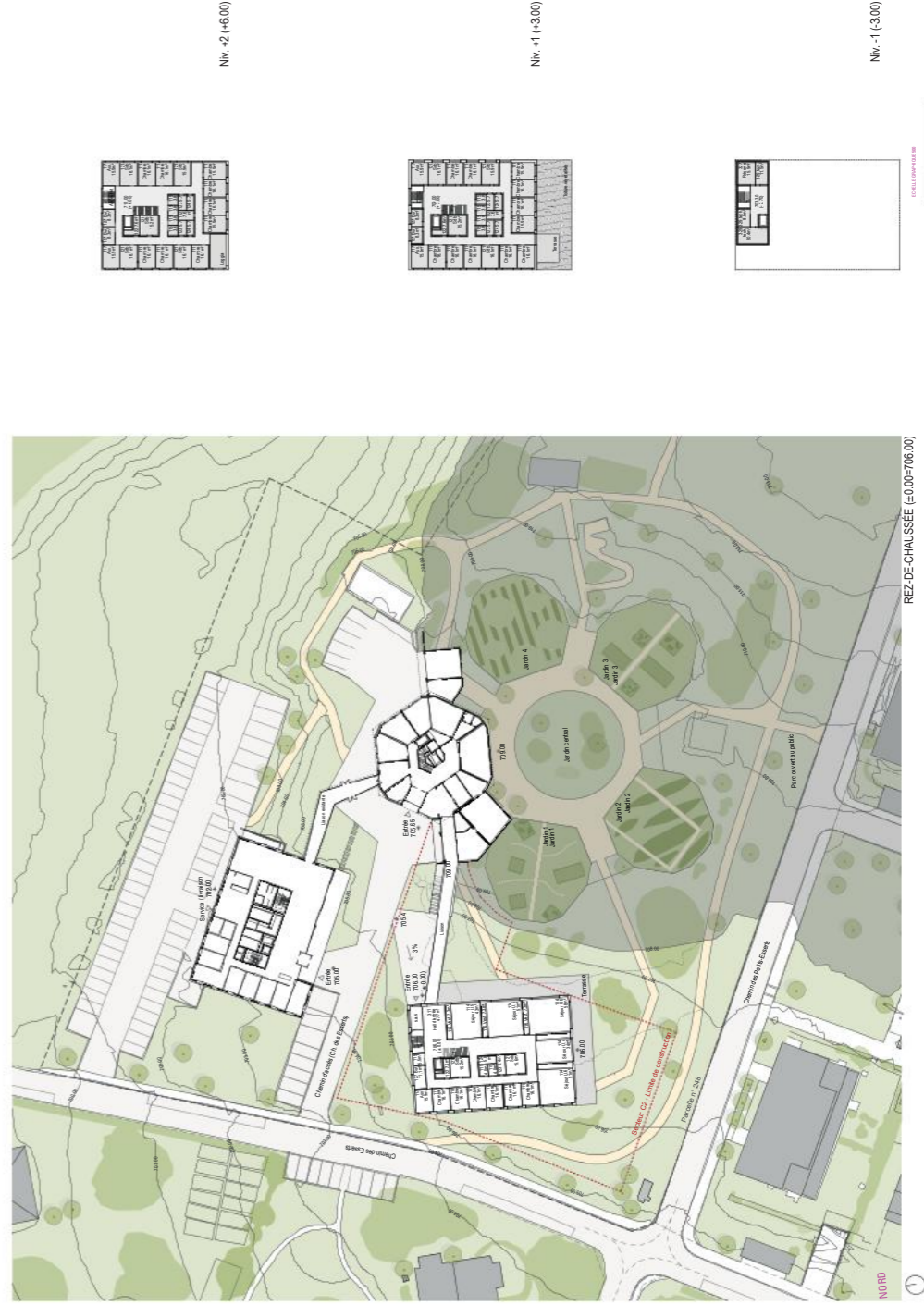
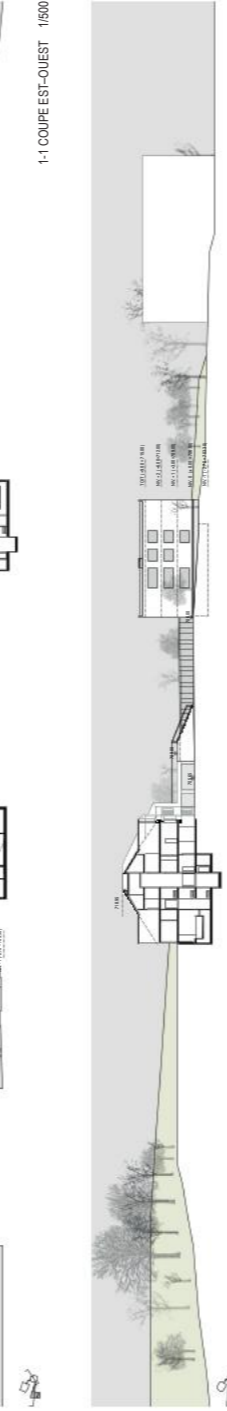
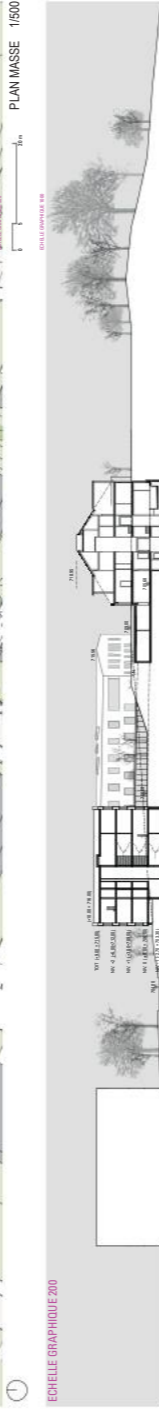
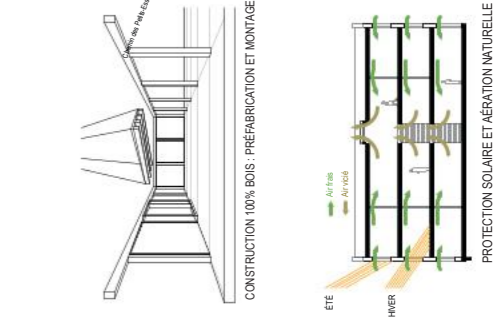
GABARIT - PROGRAMME
 Le nouveau bâtiment est destiné uniquement à l'hébergement et regroupera cinq unités de vie. Les ateliers, les théâtres et certains activités de loisir, eux, se déroulent dans les bâtiments Magellan et Cook.



La nouvelle construction propose 1300 m² de surface brute (SB) pour la totalité des surfaces utiles (SU) demandées. Il est conçu sur trois niveaux par étage. Ce plan est plus petit que celui existant, mais il est plus adapté à la conception au bâtiment Cook. Du plus, le choix de la même forme de toit à deux versants et la même couleur blanche que le bâtiment Cook renforce l'unité architecturale de l'ensemble. Le rez-de-chaussée offre l'espace d'accueil, de grands séjours et une unité de vie de six chambres. Les séjours se prolongent tous sur une terrasse, tout le long des cotés Est et Sud. L'ombrière de cette terrasse, par des stores fixes à projection ou des parasols, sera placée ultérieurement lors du développement de projet de bâtiment et des aménagements extérieurs. Les dégâts proposent chacun deux unités de vie dans un plan compact. Une loggia au deuxième étage et une terrasse au premier sont également proposées afin d'offrir des espaces extérieurs progressifs à chaque étage en complément de la grande terrasse du rez-de-chaussée.

ARCHITECTURE - TYPOLOGIE
 Le bâtiment est conçu en bois avec un degré élevé de préfabrication et de montage. Les unités de vie sont conçues pour faciliter la conception constructive, la simplicité structurelle et la réduction des coûts. Le rez-de-chaussée et le noyau de service Nord, autour du monté-IL, seront en béton armé, préfabriqués avec du béton recyclé. Les chambres, orientées Est, Ouest et Sud, sont larges (3,6 m) et peu profondes (4,8 m). Il en résulte une bonne flexibilité d'aménagement intérieur. Deux variantes sont proposées sur le plan détaillé de l'étage. Autour des noyaux de service, les espaces de circulation sont de taille et de largeur variables (au minimum de 1,6 m) afin d'être de bords courbes monoblocs et offrir des possibilités de démolition.

MATÉRIALISATION - ÉCOLOGIE
 Afin pour la construction que pour l'exploitation, le projet propose l'utilisation de matériaux locaux et écoresponsables, des sources d'énergie renouvelables et des techniques de construction à faible consommation d'énergie. Le charriage à pellets, mutualisée entre le nouveau bâtiment et le pavillon principal. La surface des poutres, solaires thermiques et photovoltaïques en bilame devra répondre respectivement à la production d'eau chaude sanitaire et à l'autonomie en électricité. Il est évident que le confort thermique devra être assuré par l'isolation du bâtiment en assurant de bonnes valeurs thermiques des éléments opaques et des vitrages ainsi que par la suppression des ponts thermiques. Pour le confort estival, des protections solaires efficaces sont prévues (stores en toile à descente verticale avec projection) pour minimiser la surchauffe estivale. Ce type de stores permet d'être débaissés tout en garantissant des vues directes sur l'extérieur, nécessaires pour le confort visuel. L'objectif d'une construction «low tech» est de limiter le recours aux matériaux mécaniques. Les chaudières seront naturellement par conséquent, les matériaux utilisés pour les murs et les sols. Ce dispositif permettra également le rafraîchissement nocturne du bâtiment en été. La lumière naturelle est abondante dans la grande partie du programme qui se situe en façade. Au centre du plan, la lumière pénètre par des chapiteaux en façade, par le vitrage de la cage d'escalier de secours et par le lanthornau de l'escalier central. L'entreprise réduite du sous-sol minimise l'excavation et les mouvements de terre sont limités à l'Est du bâtiment, devant les séjours.



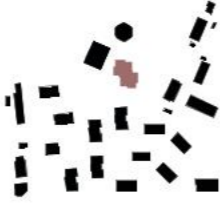


Plan masse 1:500



Nouvelle centralité

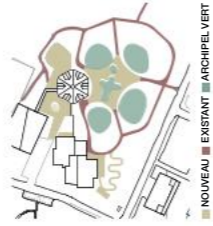
Pour répondre à ce défi, il faut créer un nouveau centre de gravité. Cette place offre un lieu de transition sûr entre les différents espaces.



Le nouveau centre d'accueil se place dans la pente, il offre un nouveau visage à la fondation et se place avec ses voisins.

Approche paysagère

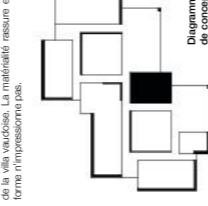
Comprendre et lire ce qui est là pour offrir une continuité sensible et authentique. C'est ici l'enjeu de notre approche paysagère.



Site à la destruction de pavillons d'accueil, le site se voit libéré d'une importante surface de terrain. Pour les aménager nous offrons un espace ouvert et accueillant.

Présentation du projet

Le bâtiment cyclade est à la fois néé dans le site, tout en cherchant une multiplicité de perspectives à travers ses espaces.



Le tout en maintenant une volumétrie compacte et identitaire.

Une seconde vie

La réutilisation de pavillons participe grandement à l'identité du projet. Cette réutilisation est un acte qui nous permet de préserver un patrimoine architectural et patrimonial.



Inspiration pour le réemploi

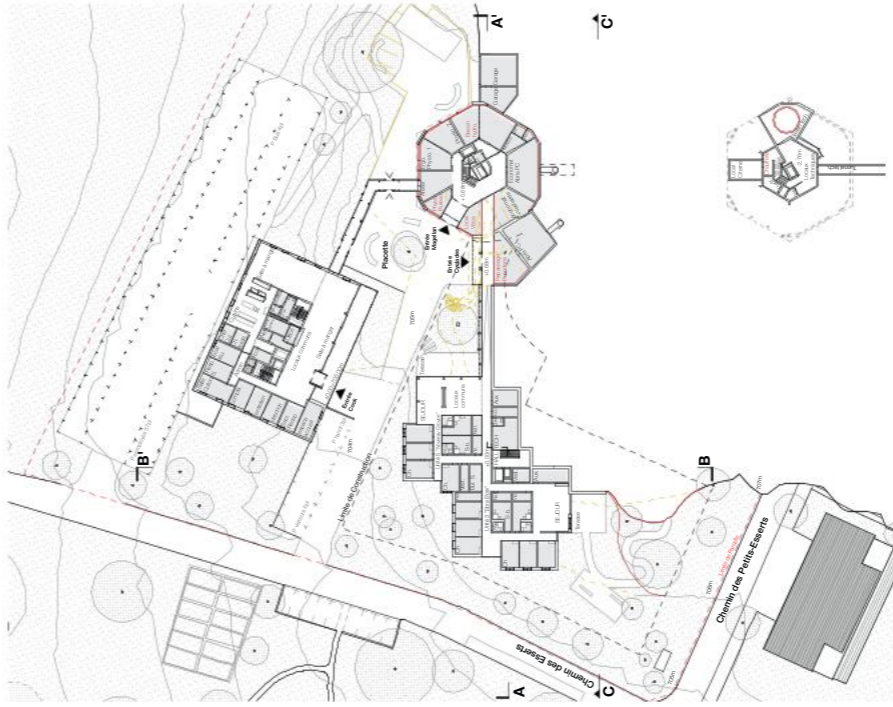


Coupe longitudinale A-A' 1:500



Elevation Sud C-C' 1:500

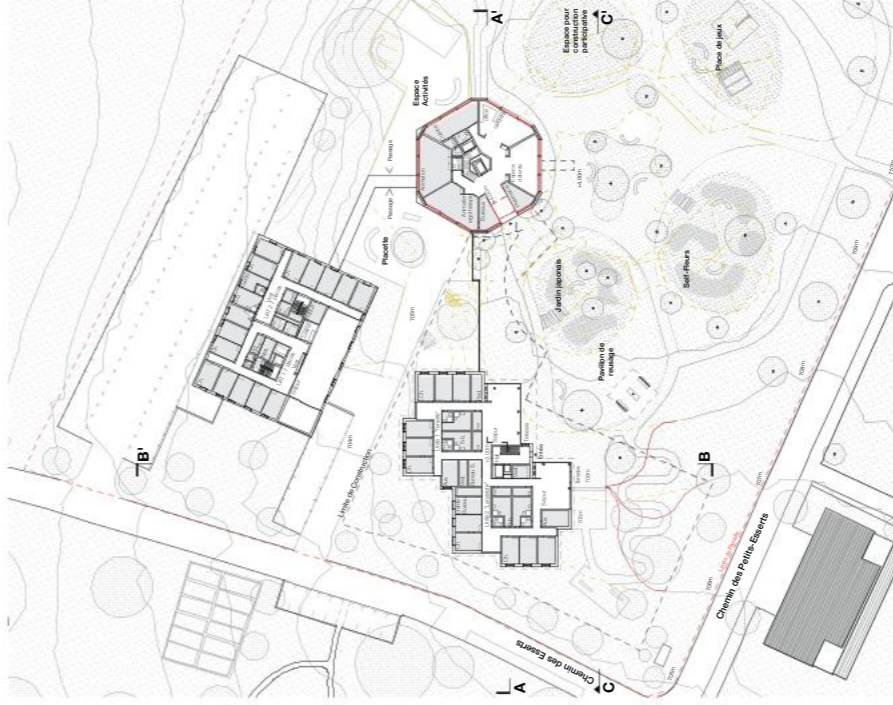
Fondation Echaud - Cugy - Cyclades - Première étape



Plan Rez-de-chaussée 1:500

Construction Durable

Le nouveau centre d'accueil ainsi que la rénovation du bâtiment Magellan se veulent exemplaires aussi bien par leur conception que par leur réalisation.



Plan R+1 1:500

Unité de Vie

Chaque unité d'accueil se doit d'offrir une qualité de vie aux plus hautes normes actuelles à ses bénéficiaires.

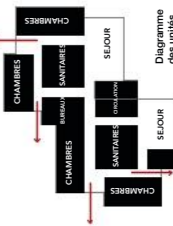


Diagramme des unités

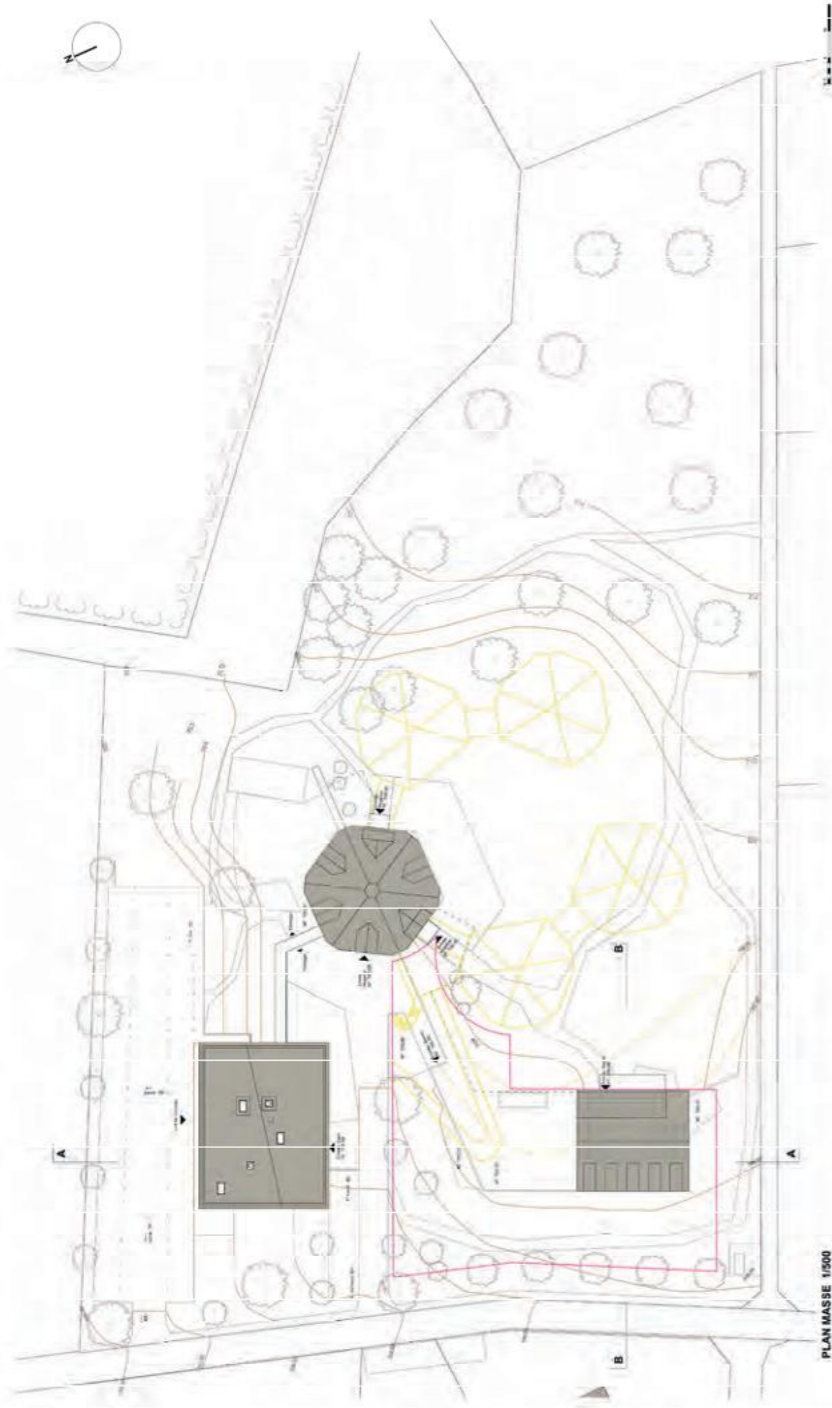


Plan unité de vie premier étage 1:200

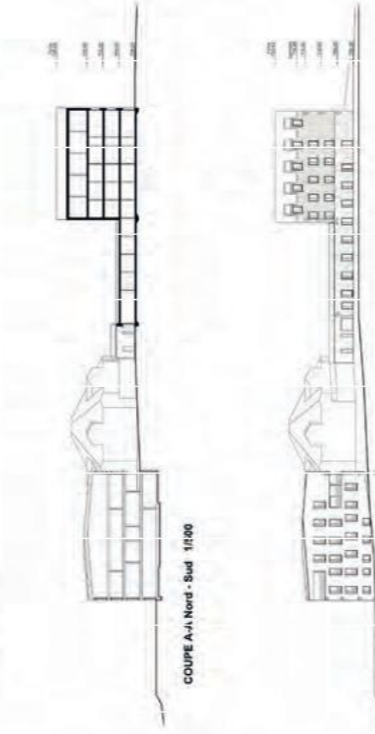


Plan R+2 1:500

Elevation Ouest 1:200



PLAN MASSE 1/500

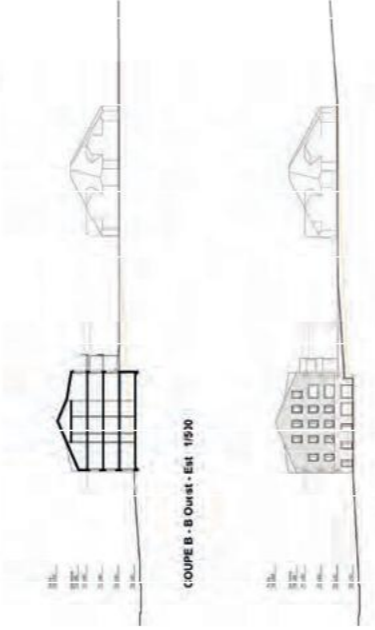


COUPE A-A Nord - Sud 1/100

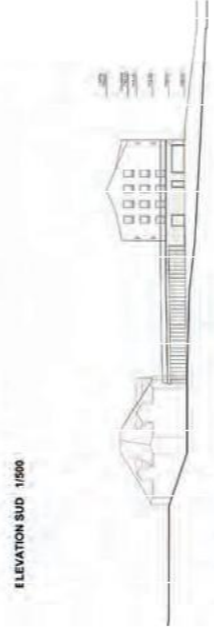


ELEVATION OUEST 1/500

ELEVATION EST 1/500



COUPE B-B Ouest - Est 1/500

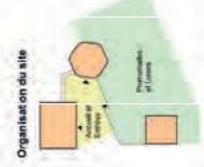


ELEVATION SUD 1/500

ELEVATION NORD 1/500



PLAN UNITE 1/100



Organisation du site

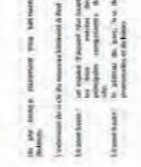


Plan concentré



Equilibre

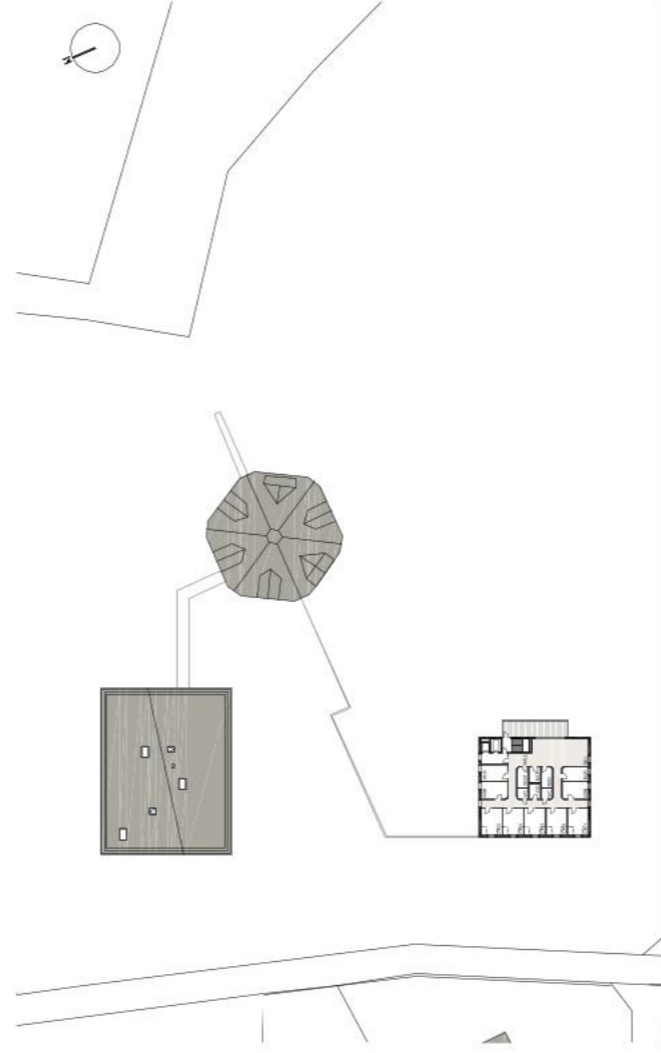
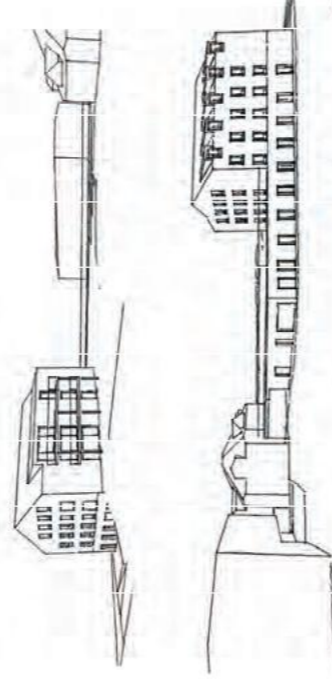
Flexibilité



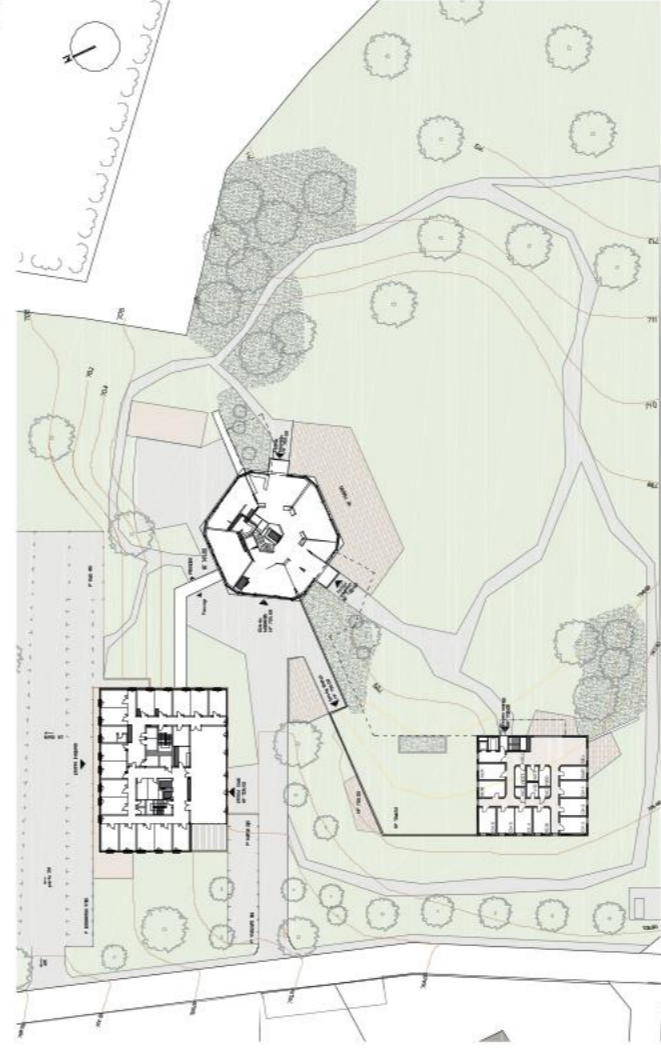
Compte rendu



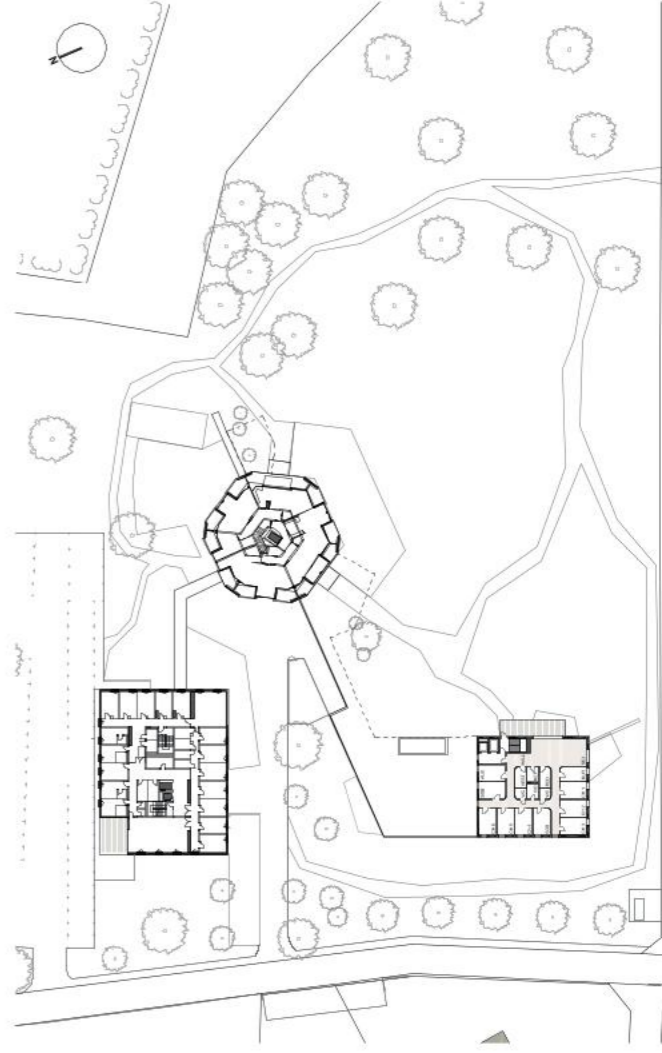
Compte rendu



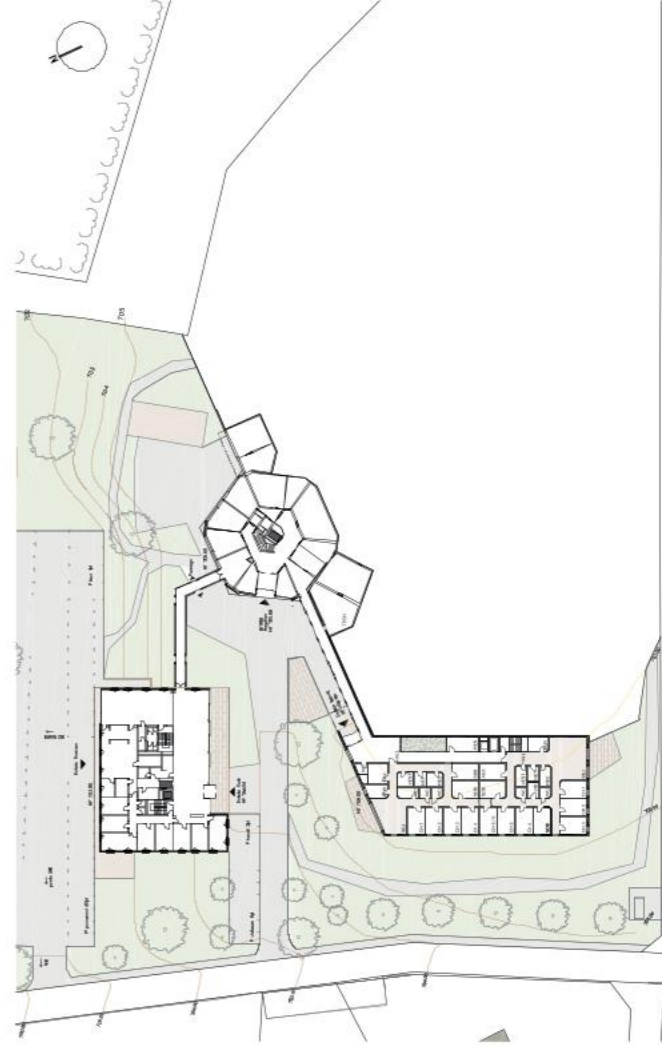
PLAN COMBLES 1/500



PLAN NIVEAU 1 1/500



PLAN NIVEAU 2 1/500



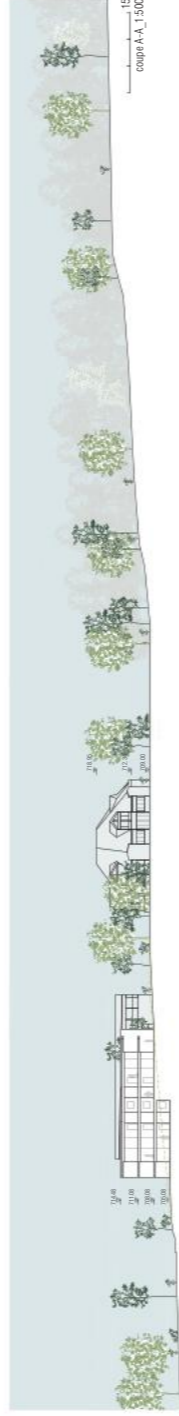
PLAN REZ 1/500



plan masse_1:500



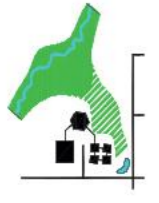
coupe B-B_1:300



coupe A-A_1:500

ALÉCHELLE DE LA COMMUNE.

Le lieu-dit "Les Chesaux" est situé en périphérie Nord de la commune de Cogy. La parcelle marque la transition entre le tissu périurbain et le cordon boisé du ruisseau de Lagry. L'insertion du projet est de minimiser l'empreinte au sol du nouveau bâtiment afin d'être le plus agréable possible pour le parc. C'est pourquoi nous avons opté pour un bâtiment à ossature bois large et chemise des Esperts le long d'une promenade sablée, symbole de l'ouverture de l'habitation vers le village. Au point bas du site, une noue paysagère permettra d'filtrer les eaux usées de tous les bâtiments de l'habitation dans le sol.



ALÉCHELLE DE L'INSERTION.

La volonté est de renforcer la place centrale donnant actuellement accès aux bâtiments Cook et Magellan en y disposant également l'entrée du nouveau bâtiment "Nœud" qui tire son nom de la colline qui s'élève vers le Nord-Est. Le rôle du sud de la parcelle sera d'offrir une vue dégagée sur le village. À l'ouest, le grand axe est-ouest, le nouveau lieu d'habitation sera formé par la terre et les trois bâtiments formant un bord à la fois convivial, à niveau et facile d'accès.



TRANSFORMATION.

La trace des quatre pavillons démolis se retrouve dans la morphologie du nouveau bâtiment. En effet, chaque angle est formé par un bloc de chambres indépendamment orienté vers les orientations principales. Des espaces d'habitation sont créés en conservant les radiers en béton de deux pavillons pour les valiser comme supports "en air" pour des aménagements de plein-air. Ces aménagements seront aussi l'occasion de réemployer d'autres éléments des pavillons actuels.



TRANSPARENCE.

L'interface formée par l'espace entre les quatre blocs de chambres massifs est pensée comme un lieu de rencontre et de dialogue. Les orientations sont choisies pour permettre un regard facile but pour les résidents que pour les visiteurs ou le personnel. C'est un espace très fluide que aux déplacements en chaise qui devient le cœur de la résidence.



VE COMMUNE.

Chaque unité est formée par deux blocs de chambres / salles-de-bains entre lesquels prend place le séjour multi-fonction protégé par le balcon. Les deux unités sont reliées par un escalier extérieur, deux unités se situent sur chaque pavillon de part-et-d'autre de la cage d'escalier / ascenseur commune. Ces deux unités se partagent également un grand bureau central ainsi que la local dédiée au matériel auxiliaire.

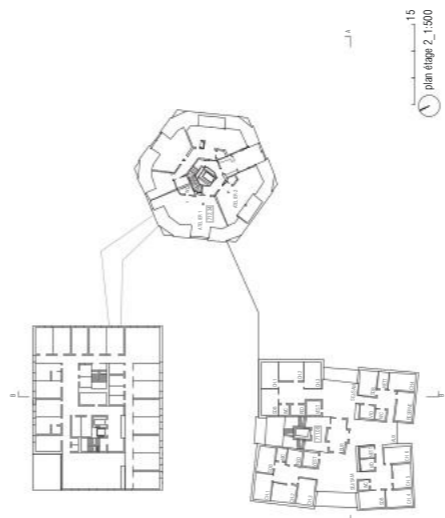


TOPOGRAPHIE.

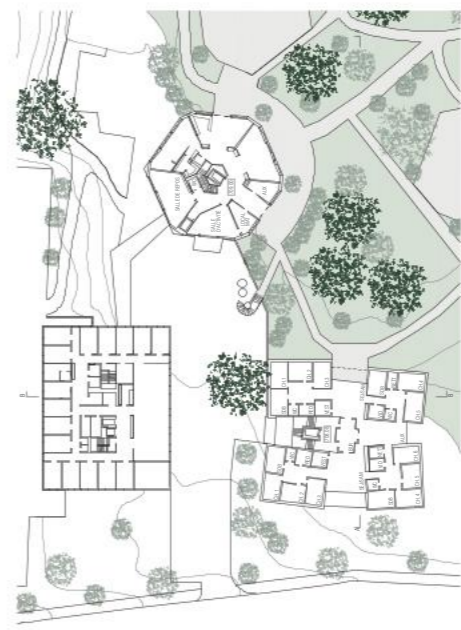
Le périmètre C2 du RPA comporte une dénivelée naturelle du terrain de plus de quatre mètres de hauteur. Une grande terrasse, au rez-de-chaussée, est créée sur un niveau. Ainsi, le rez-de-chaussée inférieur et le niveau 1 bénéficient chacun d'un accès de plein-pied au jardin. Ce dispositif permet également de minimiser les excavations en disposant les locaux techniques dans la partie amont du rez-de-chaussée inférieur.



Fondation Estaud - Cogy - Projet_Nœud - Première étape



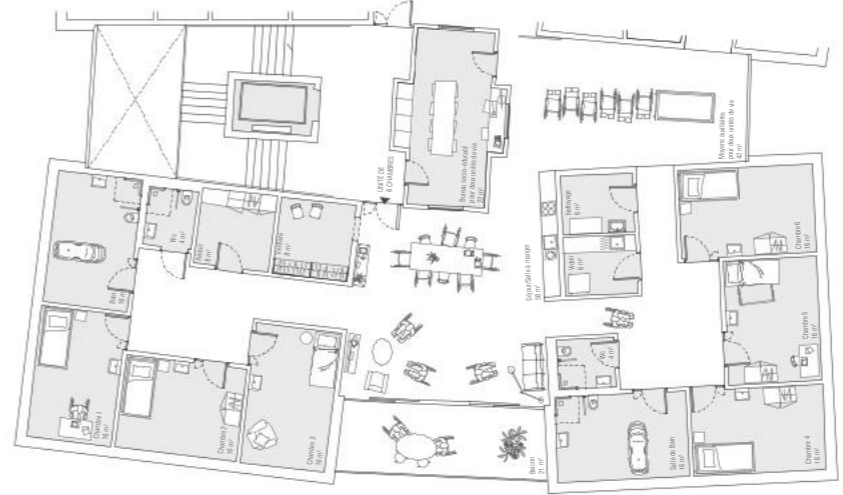
plan étage_1:500



plan étage_1:500



plan rez-de-chaussée_1:500



plan unité de nr_1:100



Nouvelle place centrale de l'habitation



Vue d'ensemble Sud-Ouest

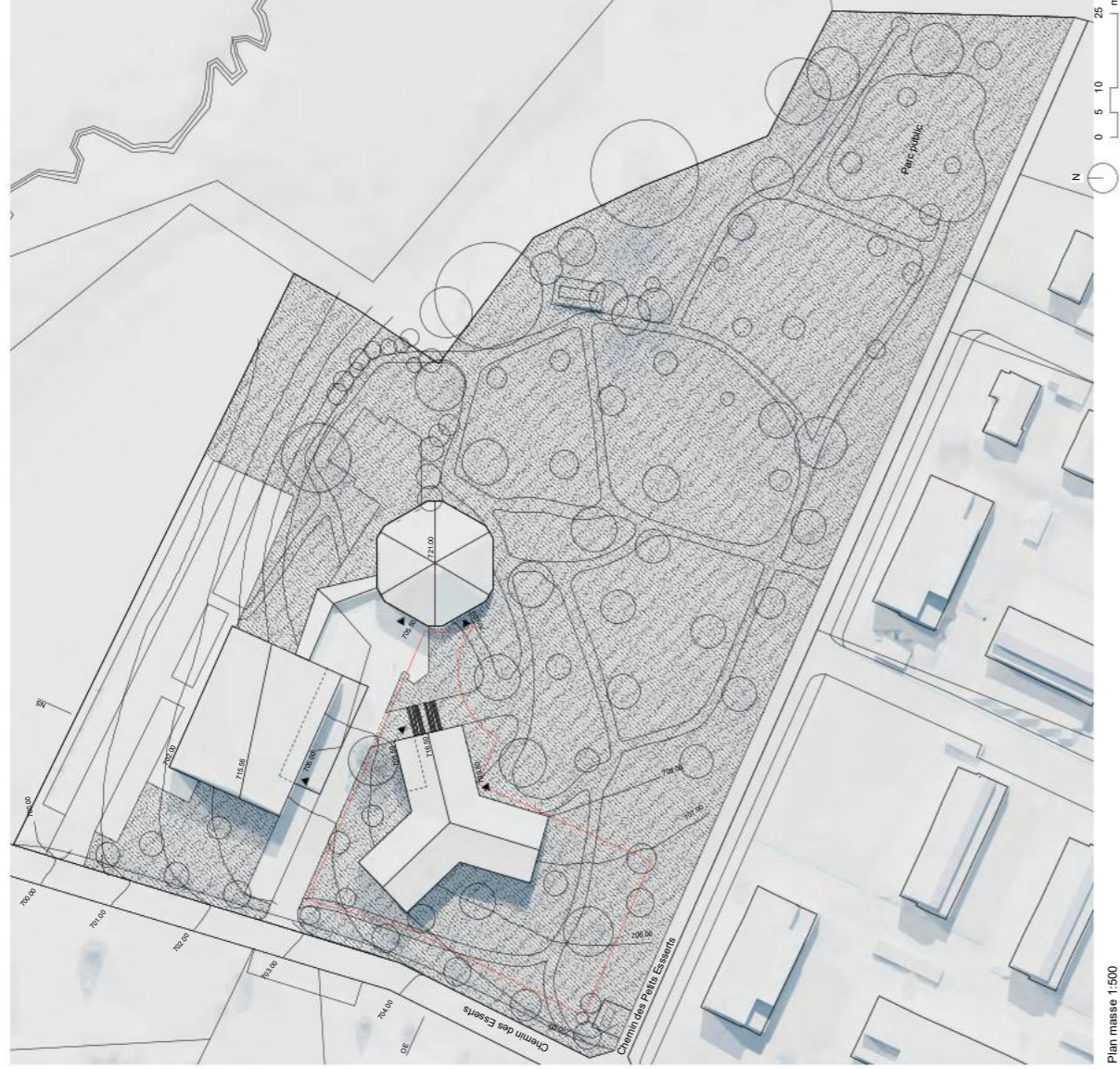


Vue d'ensemble Nord-Est

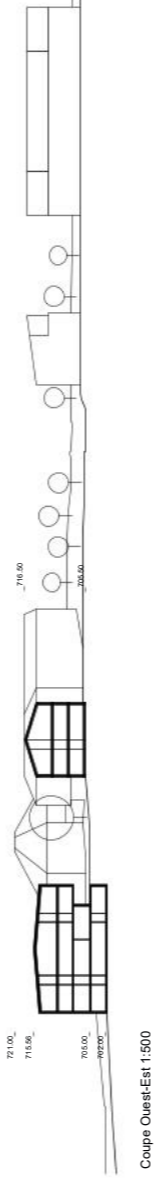
Fondation Estaud - Cogy - Projet_Nœud - Première étape



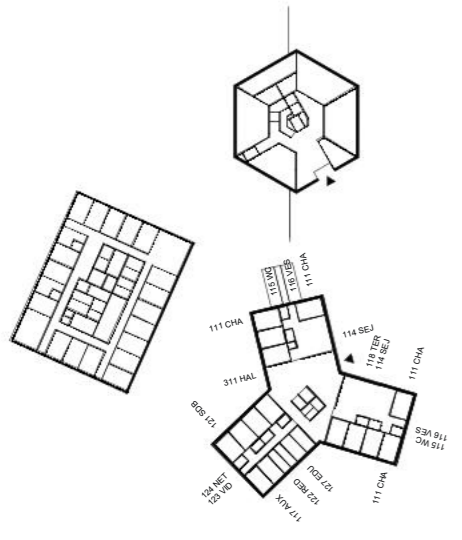
Fondation Echaud - Cugy - trifolium - Première étape



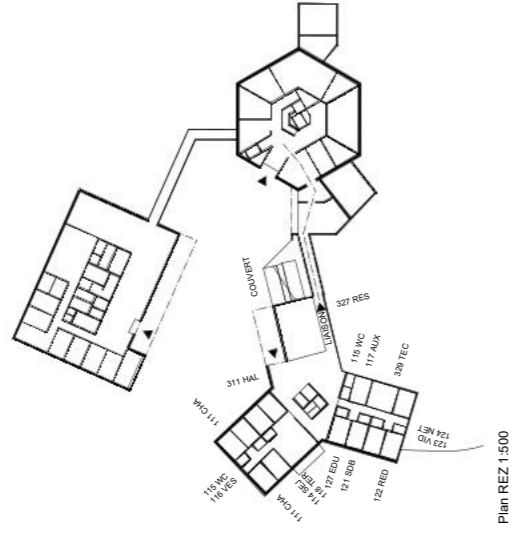
Plan masse 1:500



Coupe Ouest-Est 1:500



Situation à l'échelle 1:2500 - insertion à l'échelle du quartier



Plan 1er étage 1:500

Plan REZ 1:500



Le bois favorise l'approche multisensorielle de l'environnement construit.

Parti
Le parti d'implantation s'affranchit des alignements urbains et du rapport à la rue et propose une forme rayonnante capable d'intégrer le paysage. La volumétrie reprend l'archétype de la maison à pignon. La géométrie du plan cherche un lien avec les lignes géométriques des pavillons d'habitation existants.

Une nouvelle figure complète le campus. Chacune raconte son affectation par sa forme. Le bâtiment mixte s'inscrit dans le maillage du quartier, le pavillon des soins articule l'ensemble. Le nouveau bâtiment d'habitation propose une forme libre, tout cherchant des analogies avec les deux premiers bâtiments et son contexte plus large.

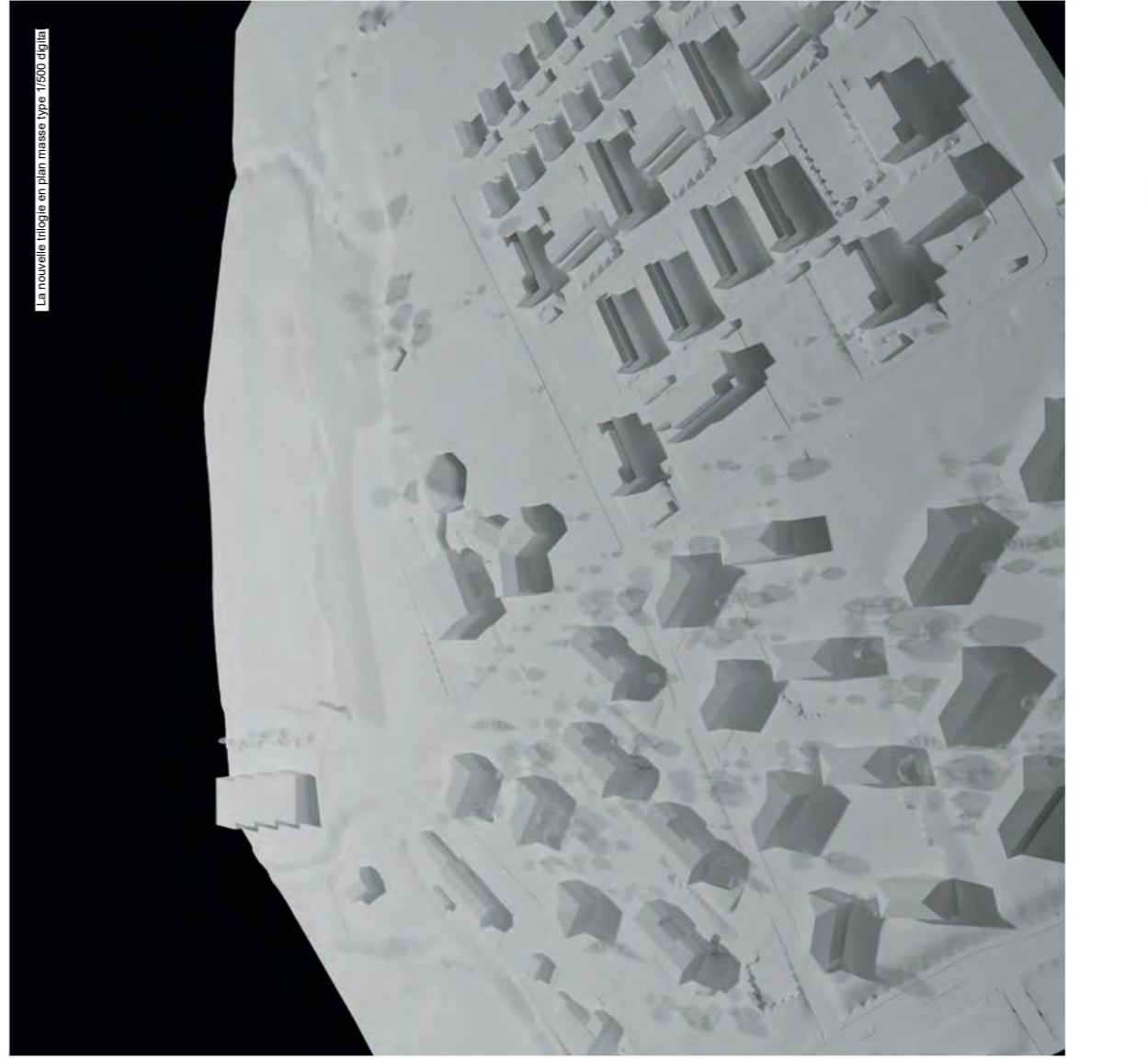
Sensibilisation à la culture du bâti
L'architecture propose une approche de l'environnement bâti en utilisant les matériaux visibles, pour stimuler les résidents à une approche multisensorielle du bâti tout en offrant un environnement serein et visuellement calme. L'accessibilité dans la conception des bâtiments est une étape essentielle vers une société plus inclusive, où chacun a la possibilité de participer pleinement à la vie communautaire et éducative.

Durabilité
Les sous-sols sont minimisés, les excédents de remblai seront réutilisés sur site. La première approche prévoit une construction en bois local, des matériaux biosourcés et issus du réemploi. Du fait des étapes prévues, le réemploi sur site des pavillons n'est pas envisageable sauf en cas de rénovation provisoire des résidents. L'impact carbone est compensé par une somme naturelle et la relation avec le paysage.

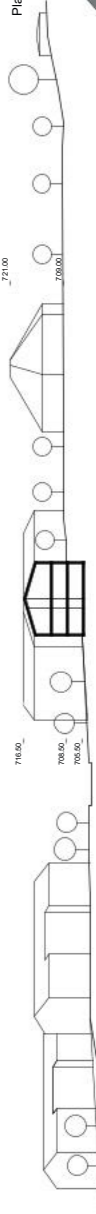
Mesures en faveur de la biodiversité.
Le projet propose d'intégrer des mesures en faveur de la biodiversité dans le par cet sur le bâtiment (nichoirs). La présence de nombreux éléments naturels à proximité garantit le succès des interventions. L'implantation des bâtiments, des clôtures et structures sera calquée sur leur mise en place. Les aménagements extérieurs seront l'objet d'un entretien extensif, surfaces nucléaires avec végétation pionnière, prairies fleuries, plans d'eau diversifiés et niches pierreuses type murgier. Le thème de l'eau sera particulièrement développé, intégrant les toitures.

Stratégie du chaud (période estivale)
Le projet valorise l'environnement frais par l'immersion du bâtiment dans la végétation. L'air rafraîchi par l'évapotranspiration des plantes et du sol sera capté par des ouvrants protégés en façade. Le bâtiment comprendra une masse bâtie qui sera activée thermiquement en complément d'une construction légère en bois (par exemple des briques lé ou terre).

Fondation Echaud - Cugy - trifolium - Première étape



Un nouveau vis-à-vis active la cour d'accueil de la Fondation, un parcours horizontal intérieur et extérieur relie les bâtiments



Coupe NS 1:500



Un nouveau vis-à-vis active la cour d'accueil de la Fondation, un parcours horizontal intérieur et extérieur relie les bâtiments

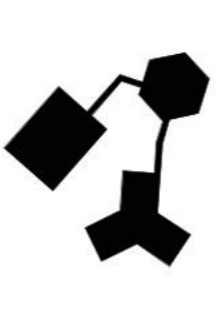
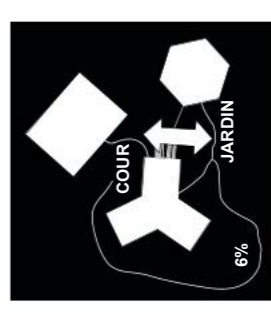


Schéma de connexion entre bâtiments
Les liaisons connectent de plain-pied les différents bâtiments au niveau des entrées. Les garages sont transformés en hall polyvalent et permettent l'accès à l'atrium communal.

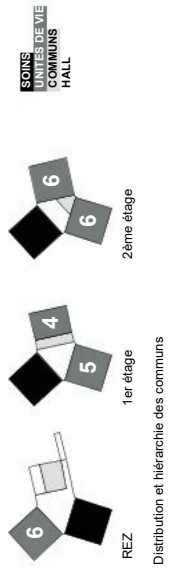


Typologie
La typologie de l'unité de vie reprend celle d'un logement collectif, tout en assurant l'accessibilité permettant ainsi de garder le caractère ouvert des espaces extérieurs. L'accès au parc est assuré via les bâtiments ou par le parc (pente max. 6%).

Typologie
La typologie de l'unité de vie reprend celle d'un logement collectif, tout en assurant l'accessibilité nécessaire. En regroupant les locaux de soins dans une aile spécifique, ils permettent une mutualisation des équipements entre unités. La distribution centrale reprend le principe circulaire des pavillons et offre un air de déj-à-vu.



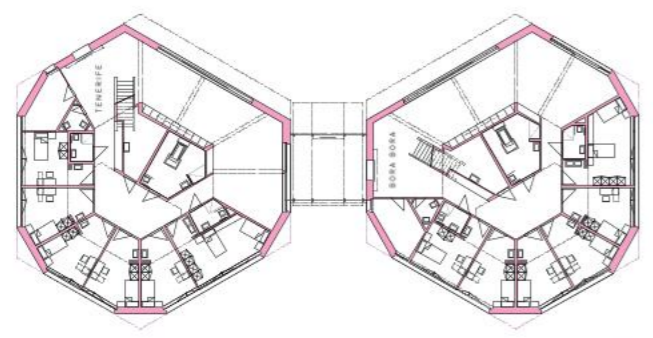
Plan 2ème étage 1:200



Distribution et hiérarchie des communs

GEMINI

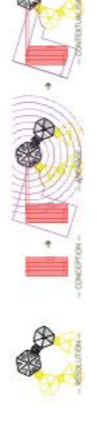
— PLANS COMPARATIFS DE DEUX PARTIES DE VE —



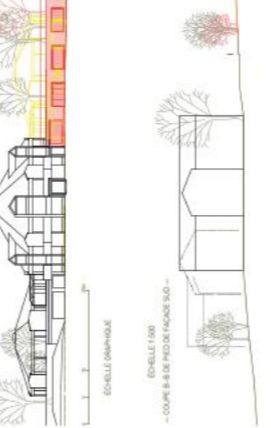
EMELLE 1/500
— PLAN MASSÉ —



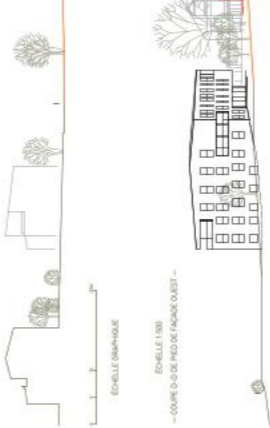
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE NORD) —



EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE NORD) —



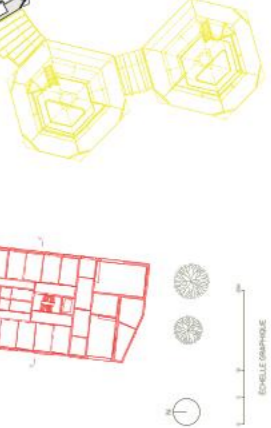
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



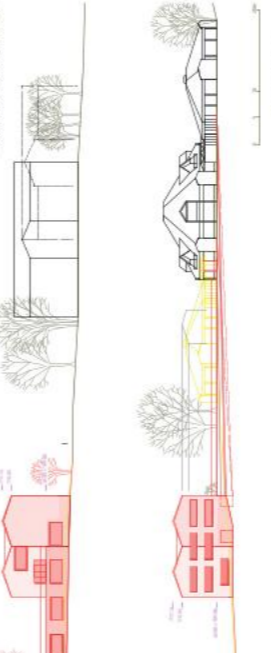
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



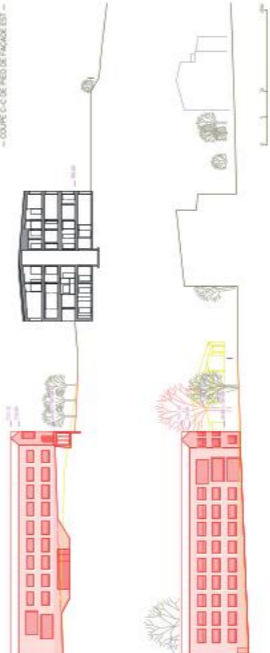
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



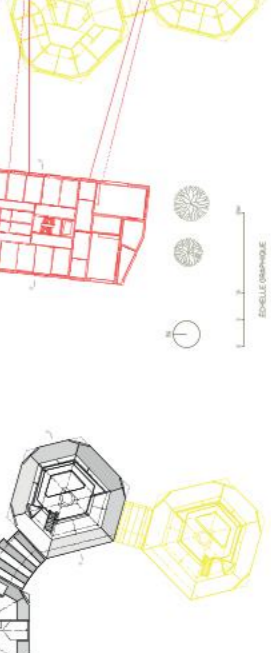
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



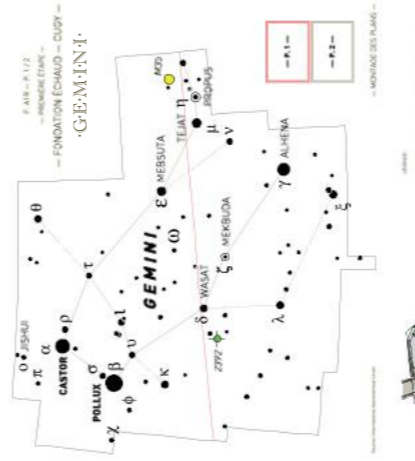
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



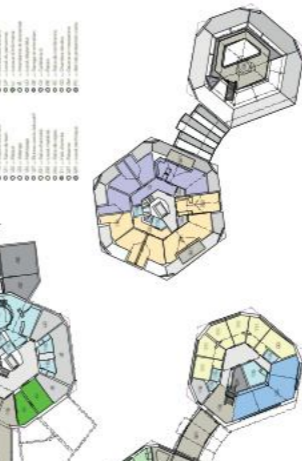
EMELLE 1/500
— COUPE A L'EST (FACADE SUD) —



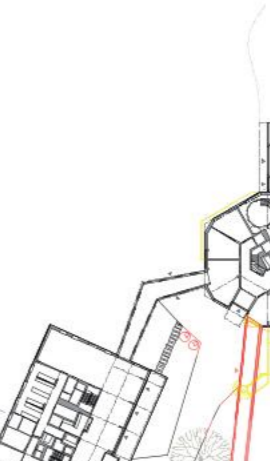
LE PROJET ARCHITECTURAL
Le projet architectural est le résultat d'un processus de réflexion et de création qui vise à concevoir un bâtiment qui réponde à des besoins spécifiques et qui s'intègre harmonieusement dans son environnement. Ce processus implique une collaboration étroite entre l'architecte, le client et les autres professionnels impliqués dans le projet.



EMELLE 1/500
— HORIZONTE DES PLANS —



EMELLE 1/500
— HORIZONTE DES PLANS —



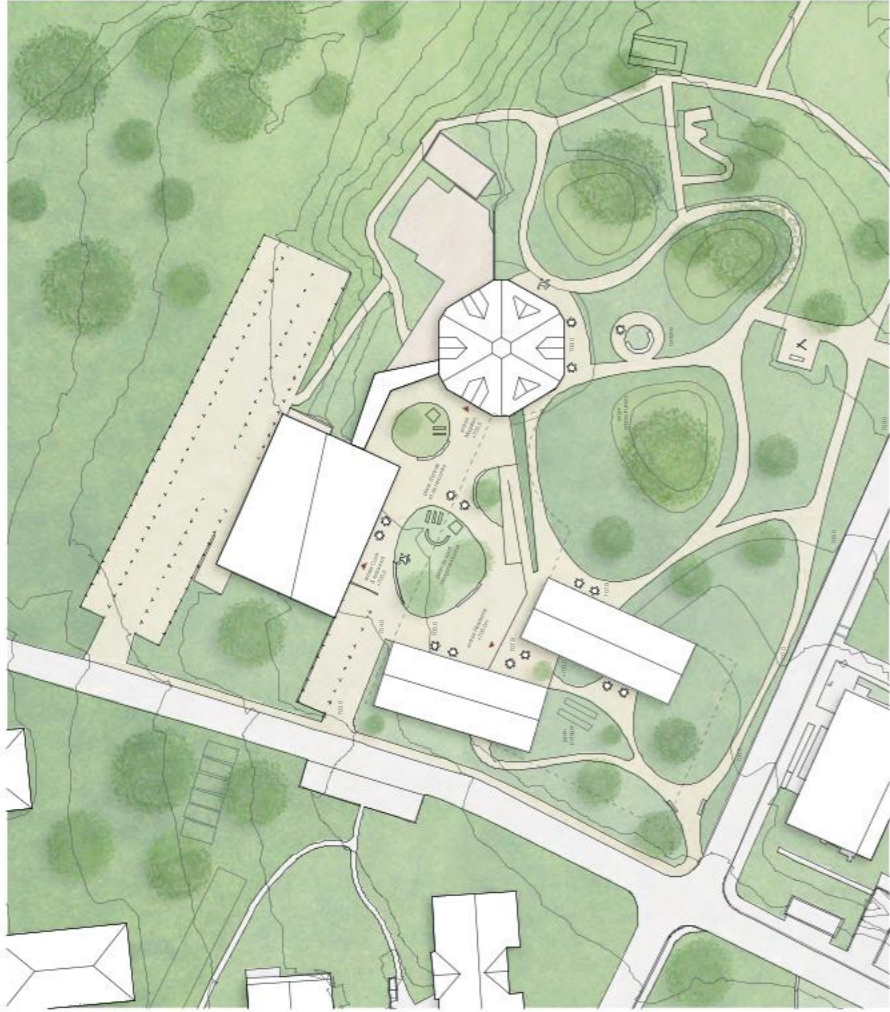
EMELLE 1/500
— HORIZONTE DES PLANS —



EMELLE 1/500
— HORIZONTE DES PLANS —



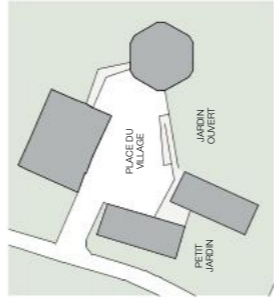
EMELLE 1/500
— HORIZONTE DES PLANS —



Plan situation 1/2500

Paysage : le plan du village, le petit jardin et le jardin ouvert
 Paysage : la place publique et le jardin ouvert
 direct et indirect : le petit jardin ouvert et le jardin ouvert

Le plan du village est un plan d'ensemble qui définit l'organisation spatiale du quartier. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le plan du village est un plan d'ensemble qui définit l'organisation spatiale du quartier. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.



Schema paysage 1/1000



Schema implantation 1/2500

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.

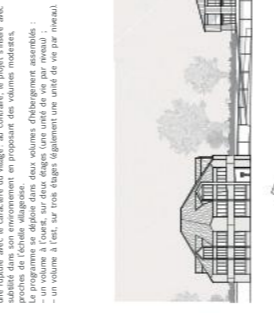
Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.



Coupe sud 1/200

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.

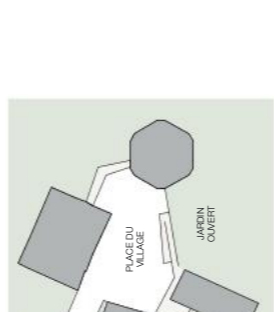
Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.



Coupe nord 1/200

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.

Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.



Coupe sud 1/200



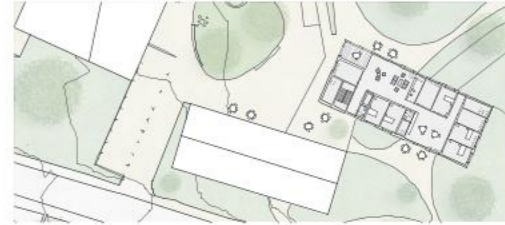
Coupe ouest 1/200

Accessibilité universelle et design pour tous les personnes
 L'objectif est de créer des espaces accessibles à tous les personnes, quels que soient les capacités. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.

Economie de projet, énergie et durabilité
 Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert. Le projet s'inscrit dans un contexte de renouvellement urbain. Il est composé de plusieurs zones : le petit jardin ouvert, le jardin ouvert, le jardin ouvert et le jardin ouvert.



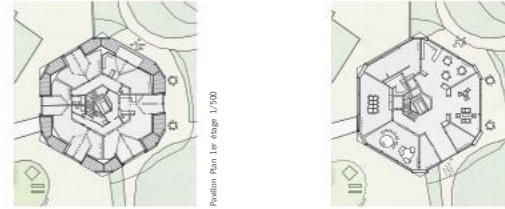
Orientati on des cha mbres 1/200



1er étage 1/200



Plan rez de s uss olair 1/200



Plan de s uss olair 1/200

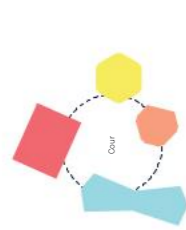


Plan de s uss olair 1/200



Plan rez de s uss olair 1/200

Abrafaxe, c'est la rencontre de 4 entités distinctes qui se côtoient et se complètent pour former une entité commune et fonctionnelle. Le lien qui unit ces entités est le lien qui relie le chemin des Esserts renforcé la présence institutionnelle de la Fondation Echaud tout en maintenant son caractère domestique et son intégration dans le tissu bâti existant. Les liens entre les entités sont nourris de la spécificité des programmes qu'ils abritent.



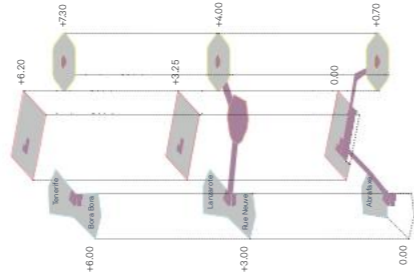
Ecrin végétal

Le nouveau volume réinterprète le plan pavillonnaire des bâtiments des années 1933 et perpétue le principe de connexions paysagères. Les fortes interactions entre les programmes intérieurs et les aménagements extérieurs participent à la diversité des usages. La Fondation Echaud. La diversification des milieux paysagers enrichit l'écrin végétal actuel et favorise le déroulement des activités quotidiennes vers l'extérieur.



Echelle pavillonnaire

L'articulation des liaisons personnelles et des passages entre les bâtiments et thématise les moments d'entre-deux. Leur architecture ciselée et largement vitrée offre de riches espaces de transition en lien avec les éléments paysagers environnants. Les volumes sont articulés par une échelle pavillonnaire existante et offre une démultiplication des dégroupements visuels depuis les espaces intérieurs collectifs.



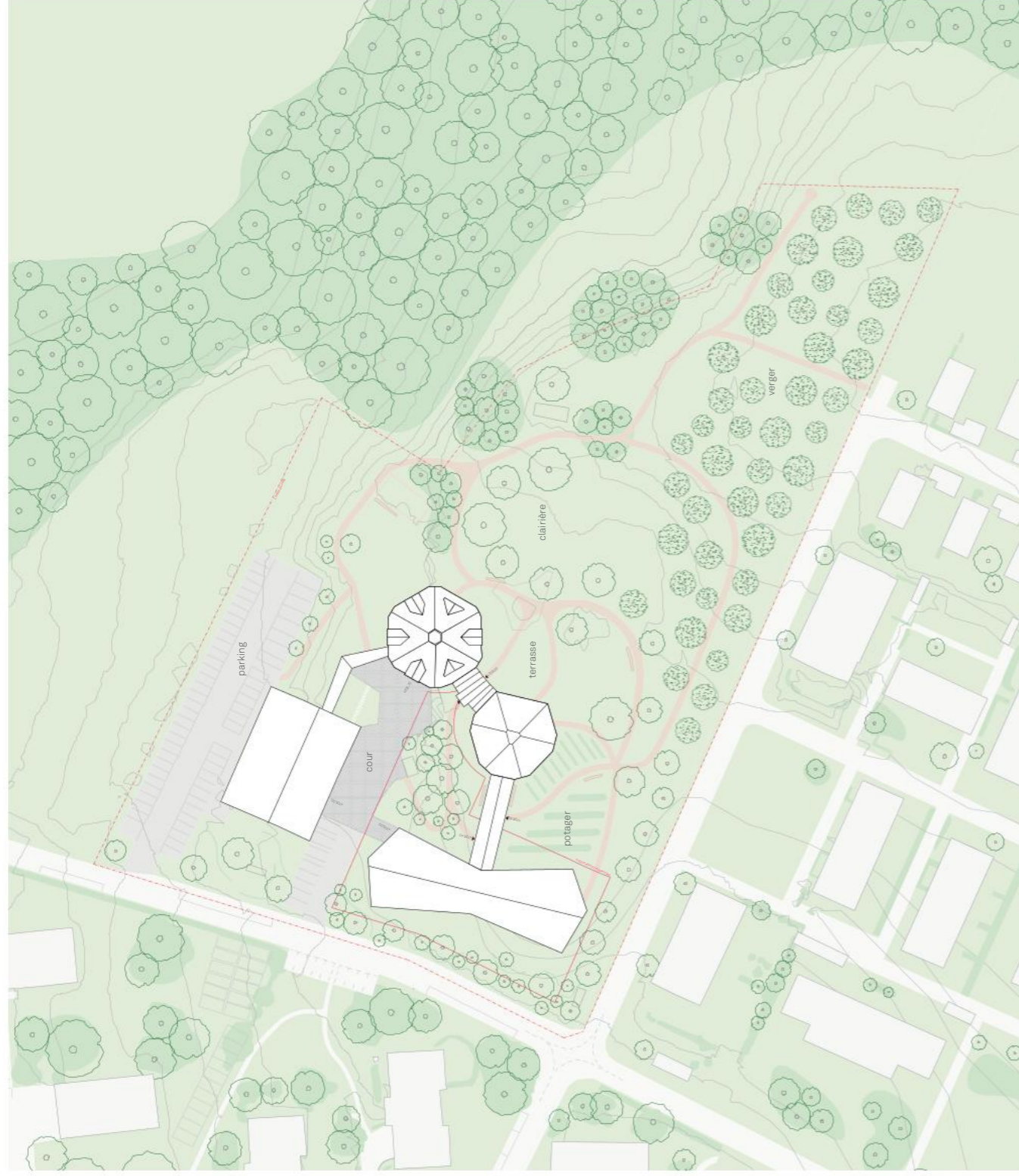
En papillon

Le nouveau bâtiment s'inscrit dans la topographie en pente pour regrouper 5 unités de vie sur 3 étages. Leur organisation en papillon permet de se relier aux bâtiments existants sur deux niveaux. Les volumes sont articulés par des rapports de plan-pied. Un en lien avec l'accueil et la cafétéria du bâtiment Cook, l'autre vers le pavillon Magellan. L'intégration d'un des pavillons existants articule la nouvelle liaison et perpétue la mémoire du site existant. Le bâtiment est couvert, converti en terrasse couverte.

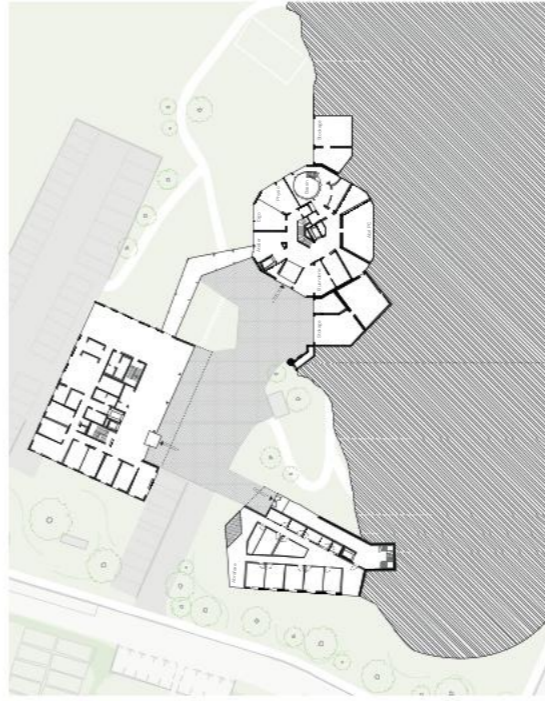


Expression domestique

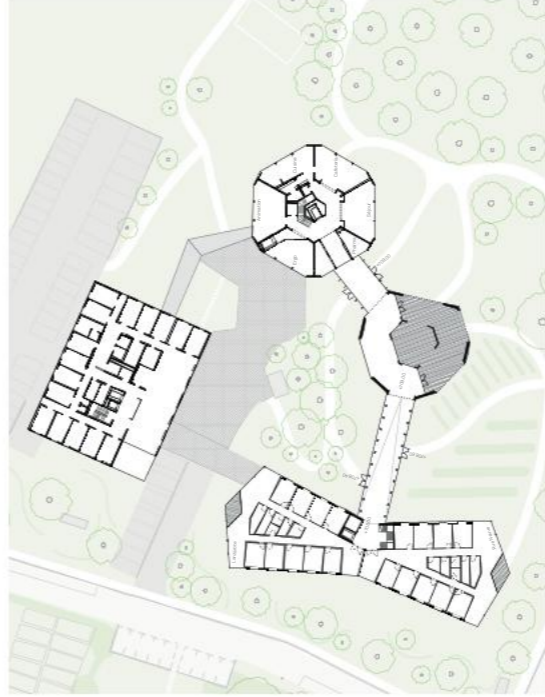
L'alternance des zones de chambres et des salons collectivisés s'exprime par des degrés d'ouverture et d'intimité dont l'intensité varie. La répétitivité de certains éléments architecturaux, comme les fenêtres régulières dans les vitres des ados, confèrent une échelle humaine et des qualités domestiques au nouveau bâtiment. Le pavillon Magellan est assaini pour répondre aux exigences énergétiques actuelles et transformé des besoins de la Fondation.



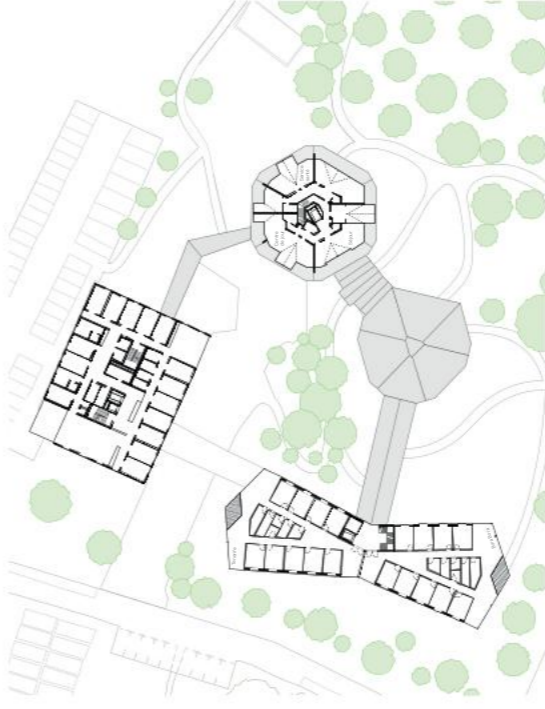
1.500 - Plan masse



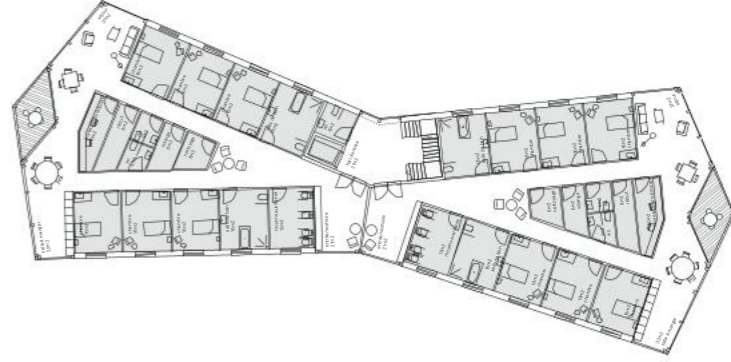
1.500 - Rez inférieur



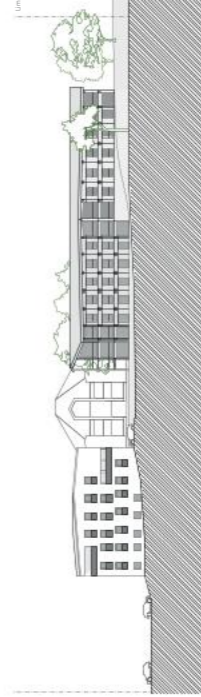
1.500 - Rez supérieur



1.500 - 1er étage



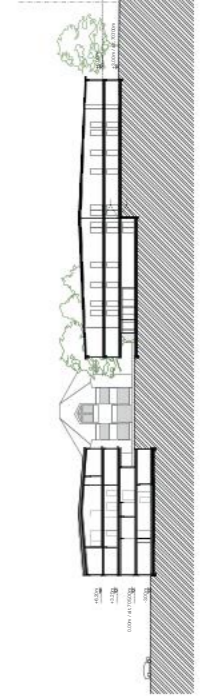
1.500 - Rez inférieur



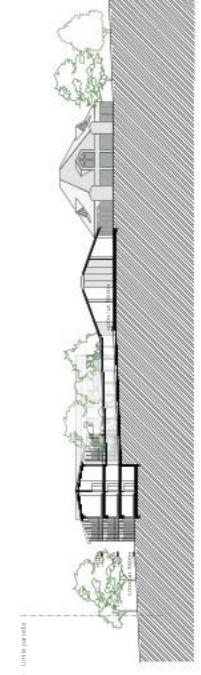
1.500 - Elevation N-S



1.500 - Coupe A



1.500 - Coupe B



1.500 - Coupe C

Fondation Echaud - Cugy - L'astrolabe - Première étape



Entrée principale



Le parc

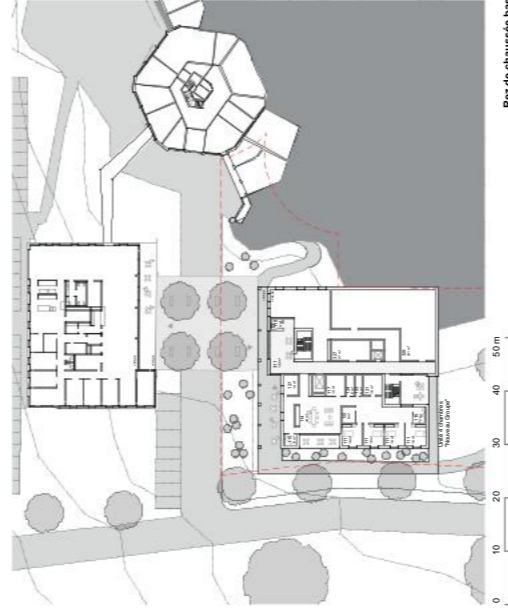
Construction durable

Le projet est abordé selon les enjeux fondamentaux : la société, l'économie et l'environnement.
 Au niveau société :
 Ce projet s'intègre dans une réflexion globale de renforcement du parc dans le village de Cugy en général et du quartier des Esserts en particulier. Le parc est couvert et il faut qu'il crée un lien entre les différents groupes sociaux. Les espaces publics ont été créés pour favoriser les rencontres et les échanges.
 La construction sera réalisée avec un matériau durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont des matériaux locaux et respectueux de l'environnement.
 Au niveau économie :
 Le projet est abordé selon les enjeux fondamentaux : la société, l'économie et l'environnement.
 Ce projet s'intègre dans une réflexion globale de renforcement du parc dans le village de Cugy en général et du quartier des Esserts en particulier. Le parc est couvert et il faut qu'il crée un lien entre les différents groupes sociaux. Les espaces publics ont été créés pour favoriser les rencontres et les échanges.
 La construction sera réalisée avec un matériau durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont des matériaux locaux et respectueux de l'environnement.

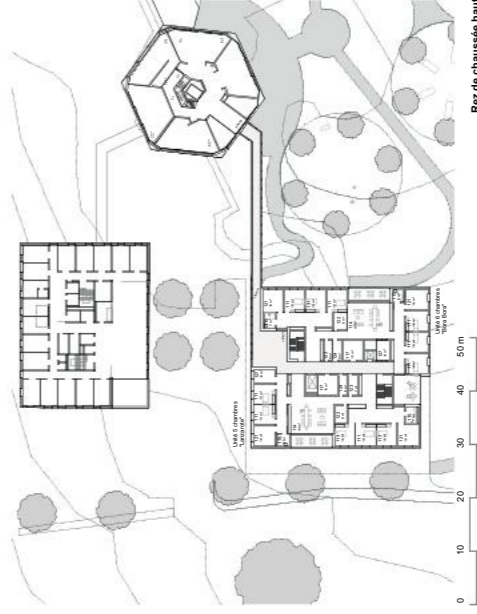
Au niveau environnement :
 Le projet est abordé selon les enjeux fondamentaux : la société, l'économie et l'environnement.
 Ce projet s'intègre dans une réflexion globale de renforcement du parc dans le village de Cugy en général et du quartier des Esserts en particulier. Le parc est couvert et il faut qu'il crée un lien entre les différents groupes sociaux. Les espaces publics ont été créés pour favoriser les rencontres et les échanges.
 La construction sera réalisée avec un matériau durable et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont des matériaux locaux et respectueux de l'environnement.

Situation

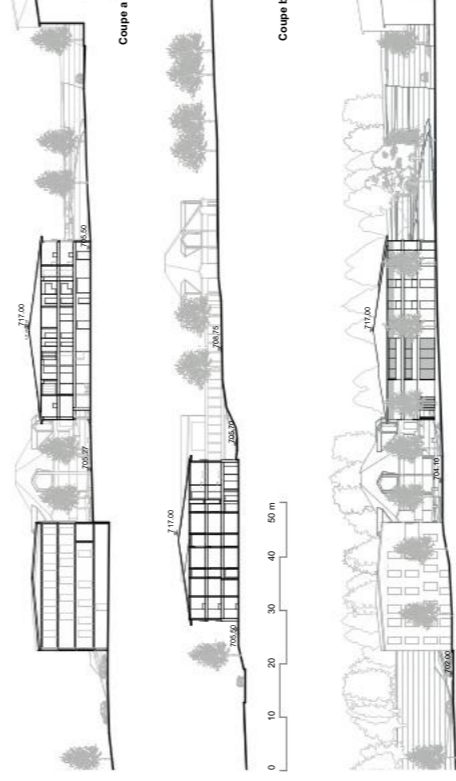
Fondation Echaud - Cugy - L'astrolabe - Première étape



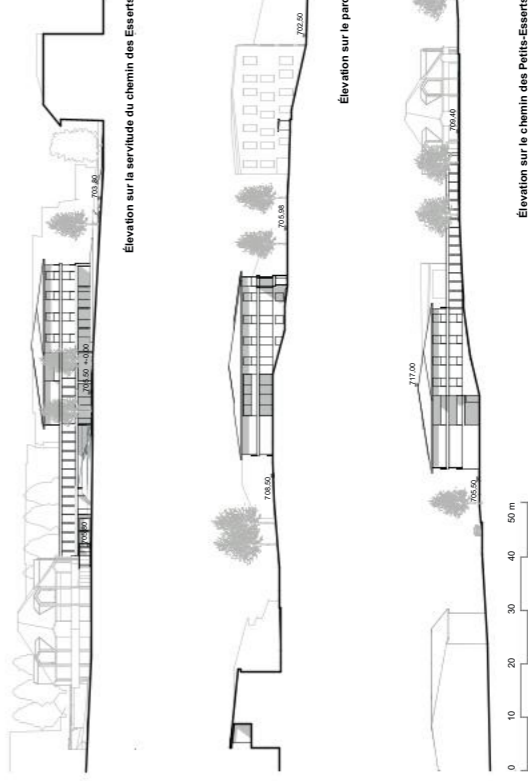
Rez de chaussée bas



Rez de chaussée haut



Elevation sur le chemin des Esserts



Elevation sur le chemin des Pétites-Esserts



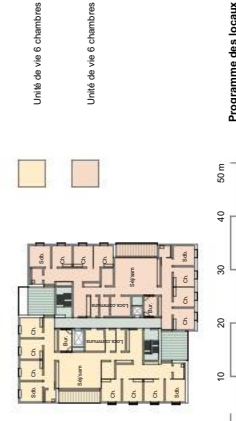
Unité de service



Unité de vie 4 chambres

Unité de vie 5 chambres

Unité de vie 6 chambres



Unité de vie 6 chambres

Unité de vie 6 chambres

Programme des locaux

Implantation
 Les trois bâtiments sont regroupés et situés sur une place de village commun qui permet la rencontre avec les habitants de Cugy et du quartier, de se rencontrer et d'échanger. Tout un espace public, ouvert sur le quartier, est prévu pour les bénéficiaires et les habitants du quartier à l'emplacement des bâtiments, devant et derrière les jardins thématiques.

Programme
 Le concept de communauté et respect des structures pavillonnaires des lieux de vie ont été maintenus dans la conception des espaces aux étages du nouveau bâtiment. Il y a deux grands appartements, indépendants l'un de l'autre, l'un étant orienté vers l'est et l'autre vers l'ouest. Il y a une subdivision en deux groupes de chambres (les unités) pour éviter l'impression d'être dans un environnement institutionnel et pour renforcer l'identité d'un appartement et non un grand groupe de chambres.

Desserte du bâtiment P
 Le nouveau bâtiment est desservi par une liaison interne directe de plein-pied entre le 1^{er} étage du nouveau bâtiment et le bâtiment Magellan.

Matérialité
 Les matériaux utilisés sont des matériaux locaux et respectueux de l'environnement. Les matériaux utilisés sont des matériaux locaux et respectueux de l'environnement. Le bois massif est le seul matériau qui possède des caractéristiques exemplaires vis-à-vis du développement durable.

1^{er} étage

Fondation Echaud - Cugy Chez Nous

Dans le tissu pavillonnaire

Au nord du village de Cugy, la fondation Echaud s'insère entre le tissu résidentiel et la limite de la zone forestière. Placée au cœur d'un terrain accessible de tous, elle cumine et habite cet ancien champ en offrant un parc pour le quartier et pour la fondation.

A la recherche d'une unité globale, le nouveau bâtiment se veut unificateur des bâtiments existants et accentue un axe de lecture central entre les trois entrées. Leur accès regroupe les entrées des trois bâtiments en une allée principale.

La nouvelle construction - Chez Nous - répond aux alignements des habitations environnantes et concentre les constructions afin de développer le potentiel du futur parc et de le laisser au contact de celles-ci.

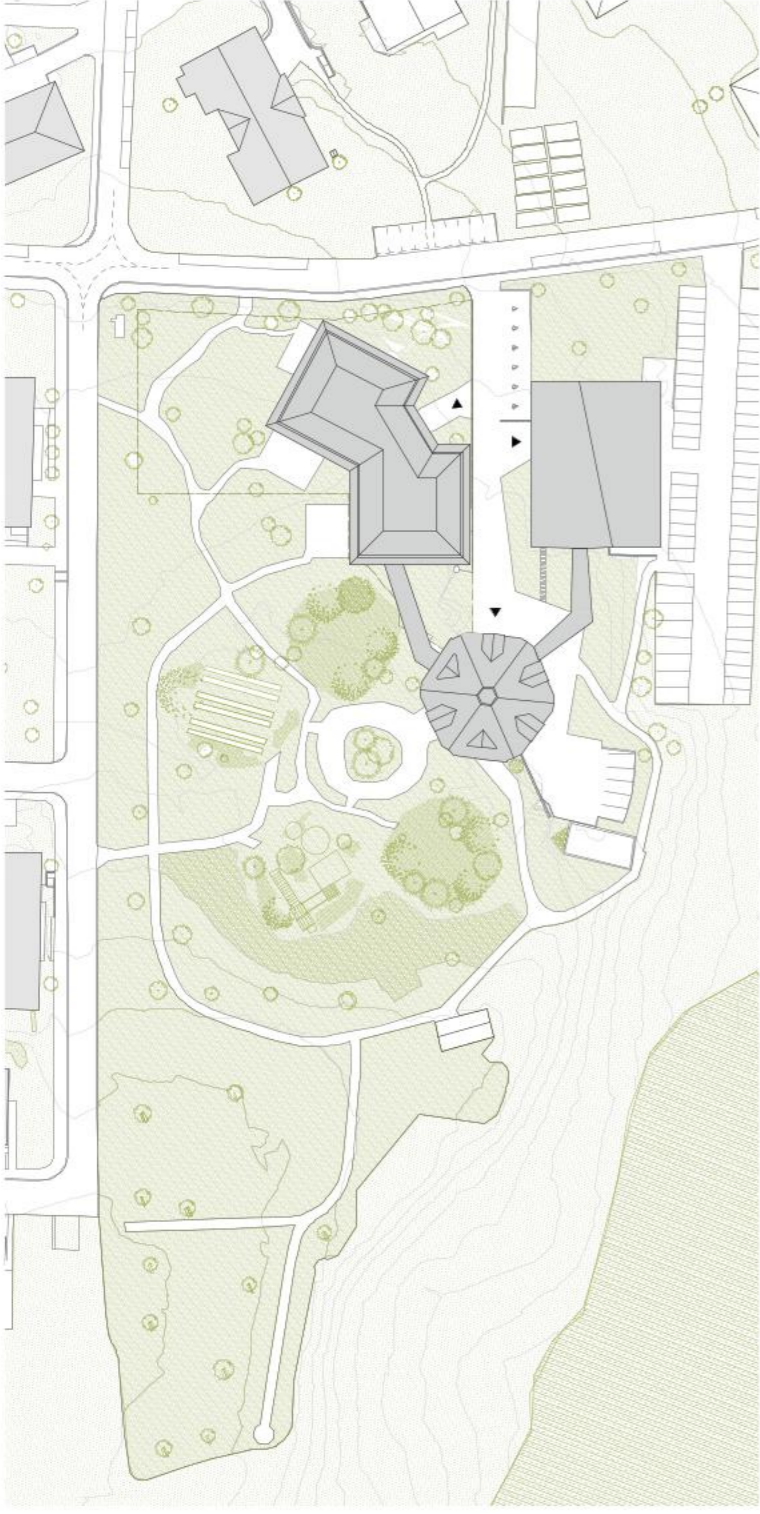
La fondation Echaud

Le pavillon Magellan conservé et le bâtiment Cook dernierement construit répondent à des besoins spécifiques complémentaires au projet Chez Nous. L'assainissement et la rénovation du premier insère les fonctions dites communes et d'activités qui regrouperont les résidents et les services en proposant une communication directe avec le point culminant du parc. Le deuxième quant à lui réunit des unités de vies aux étages et les programmes servant au rez-de-chaussée avec les plus grandes surfaces d'utilisation. Et le dernier bâtiment remplace les unités de vie obsolètes des pavillons qui seront démolis. Sa double orientation et ses niveaux sont une réponse à la topographie du site, aux morphologies diverses de ses voisins et aux points de connexion variés.

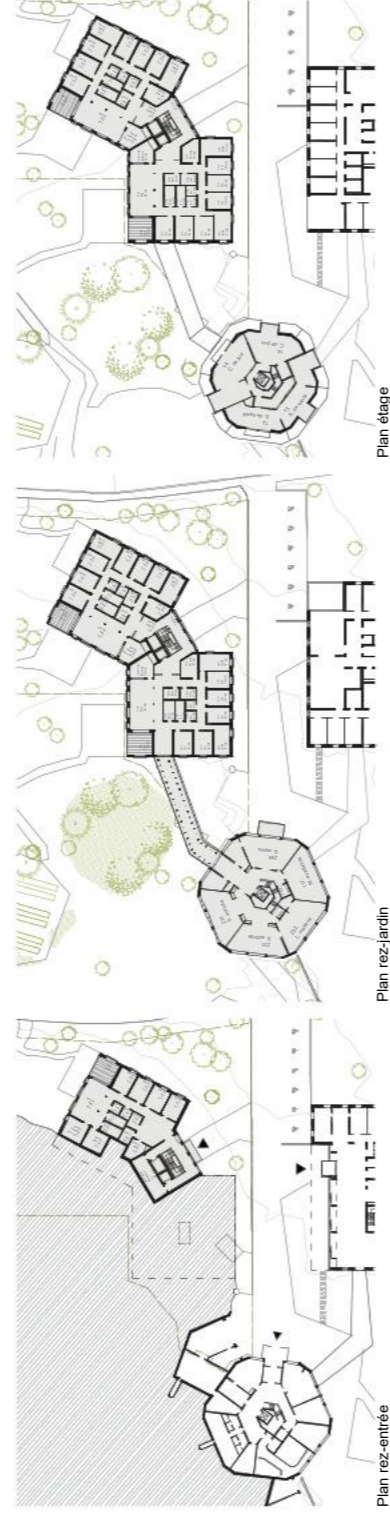
Chez Nous

Le nouveau bâtiment qui accueille les cinq unités de vie, s'oriente tant vers le parc : la lumière, le sud et les extérieures que vers le centre de la fondation : ses accès, son entrée et ses fonctions principales. Son entrée s'aligne sur la même altitude que le bâtiment Cook existant afin de proposer une centralité d'accès aux utilisateurs et le respect des circulations accessibles et aisées aux personnes à mobilité réduite.

Chaque unité de vie se développe sur une aile respective à chaque étage pour favoriser des petites communautés entre résidents et se rapprocher d'une ambiance domestique.



Plan masse 1.500



Plan rez-entrée

Plan rez-jardin

Plan étage



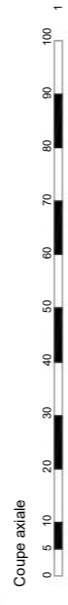
Coupe dépliée longitudinale



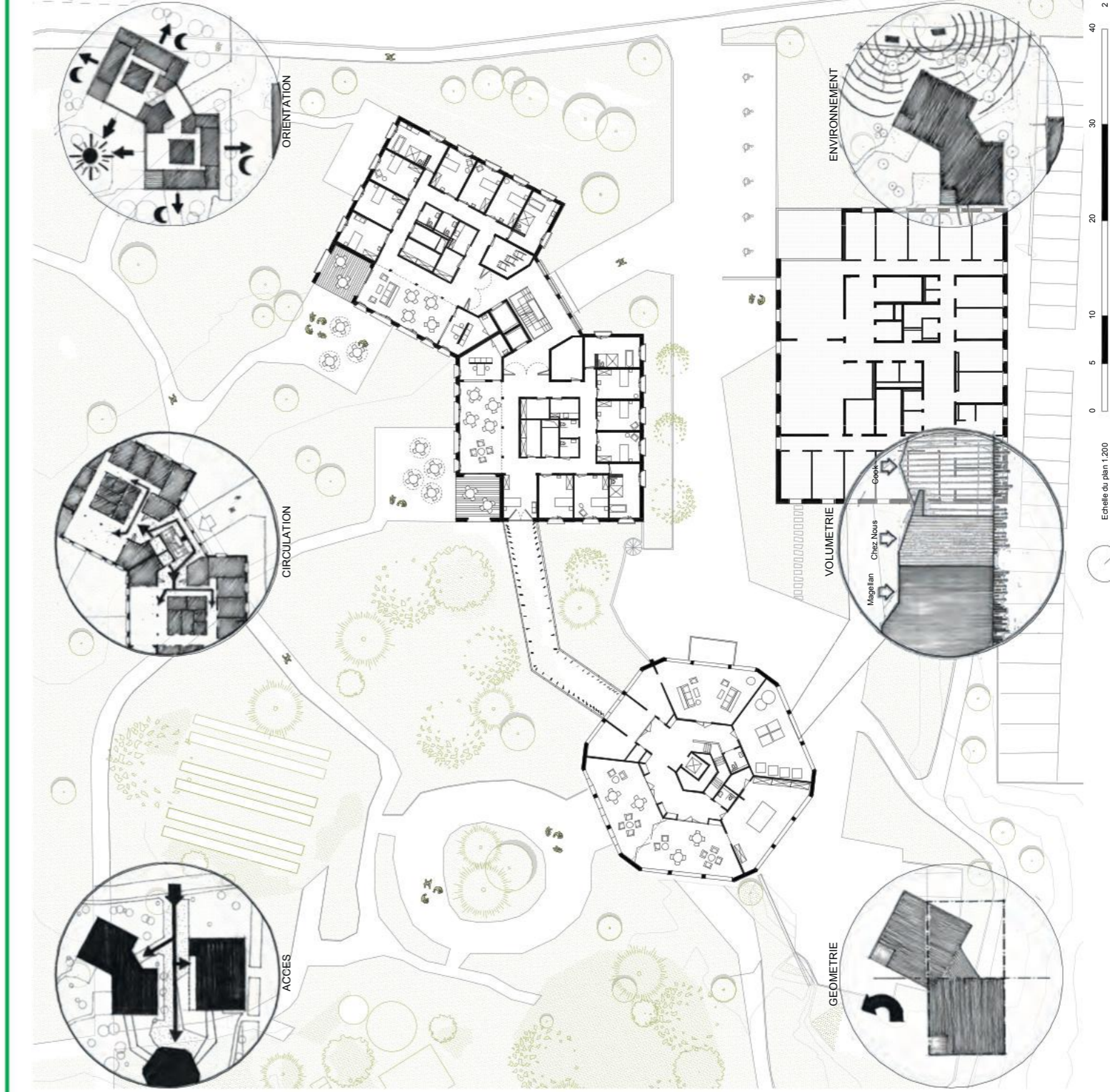
Projection de la façade nord - L'entrée et les accès



Echelle des plans 1.500



Coupe axiale



Fondation Echaud - Cugy Chez Nous

L'unité de vie

Les unités de vie, placées au centre du développement de projet, répondent au besoin des étages à une vie domestique et commune pour les résidents. Chaque unité fonctionne individuellement tout en étant reliée dans leur ensemble par le noyau de circulation vertical central. Au cœur de la cellule de vie, le programme est reparti de façon à conserver les affections calmes et intimes au nord, tel que les chambres, et les programmes communs, tel que les séjours, s'orientent vers le sud pour se flanquer de terrasses et d'accès extérieurs autant que possible. La perméabilité entre la fondation, les résidents et les villageois est un point déterminant et promeut de respecter également les besoins d'intimité et de repos intrinsèque à cet établissement.

Sa géométrie particulière est une approche multiple des différents environnements rencontrés ainsi les espaces extérieurs et lumineux se connectent entre eux alors que les allocations individuelles évitent les vis-à-vis. L'angle de la façade nord-ouest limite l'impact frontal avec la route et présente des perspectives diverses pour que les façades s'activent avec les chemins adjacents.

Le nouveau bâtiment - Chez Nous - se veut respectueux des hauteurs alentours et accentue la lecture topographique du terrain développant une nivellement doux de l'ensemble des toitures.



Projection de la façade sud - Les espaces extérieurs et le parc

Le Pavillon Magellan

Le pavillon Magellan, le seul qui sera conservé des cinq, accueillera le centre de jour et le service de santé sous les combles et sera assaini avec le principe d'isolation par l'intérieur.

L'étage situé au niveau du parc et directement connecté aux nouvelles unités de vie, est adapté afin d'être affecté des programmes communs liés aux activités de la vie quotidienne et à la communauté de la Fondation Echaud.

Le plan caractéristique hexagonal du bâtiment reste en rappel aux éléments architecturaux qui ont marqués le site et les anciennes surfaces accueillant, par zones spécifiques, des aménagements paysagés qui respectent les principes de perméabilité du site et des différents utilisateurs, publiques ou privés, qui s'y promènent.

La structure

La construction du bâtiment est imaginée autour de trois noyaux en béton - un principal pour la circulation et deux techniques pour les fonctions servantes - qui permettent la rigidification globale de la structure et la mise en sécurité des zones sensibles tel que circulation et gaines techniques. En périphérie de ce squelette primaire, une ossature avec des dalles bois se déploient sous forme d'ossature pour alléger l'ensemble, faciliter la construction, favoriser la préfabrication et optimiser le chantier sur site. Il en est ainsi de même pour la toiture qui s'inspire de charpente traditionnelle à pans.

Echelle du plan 1.200



Fondation Echaud – Cugy – Première étape Gemine

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'intégration soignée du territoire vise à valoriser l'existant sans bouleverser l'équilibre établi. Cette démarche s'appuie sur une approche collaborative et participative, visant à co-construire un cadre social cohérent et respectueux.

Analyse du contexte

Cugy présente un riche patrimoine architectural et paysager. Le site est caractérisé par sa situation privilégiée, ses vues panoramiques et son cadre de vie agréable. L'analyse du contexte vise à identifier les enjeux et les opportunités du projet, en tenant compte des particularités locales et des aspirations de la communauté.

Proposition architecturale

Le concept du projet est articulé autour du terme « GEMINE ». Cette dénomination évoque la notion de « jumeaux » ou de « gémme », symbolisant l'unité et la complémentarité. La proposition architecturale vise à créer un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Implémentation

L'implémentation du projet est définie par deux volumes principaux : un volume résidentiel et un volume communautaire. Ces volumes sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser le vivre ensemble. La mise en œuvre du projet implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, garantissant la qualité et la pérennité de l'opération.

Volume

Chaque volume présente une largeur comprise entre 12,50 mètres et 15,00 mètres, permettant une intégration discrète au paysage existant. Les volumes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. La mise en œuvre du projet implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, garantissant la qualité et la pérennité de l'opération.

Organisation intérieure du bâtiment

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'organisation intérieure du bâtiment vise à créer un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Principes constructifs

La construction adopte un principe mixte : socle en béton en contact avec le terrain et façade en structure bois, avec une intégration d'éléments préfabriqués en bois. La préfabrication permet de réduire le délai de chantier et les coûts, limitant ainsi les perturbations pour les riverains. L'usage de matériaux naturels et locaux favorise l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Solutions environnementales

Des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits pour produire de l'énergie verte. La conception énergétique passive est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Ventilation et gestion des eaux

Le bâtiment est conçu pour être fluide et lumineux, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. La ventilation naturelle est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Production de chaleur et d'eau chaude

Un chauffage centralisé par poëles est prévu, permettant une gestion durable des ressources. La production de chaleur et d'eau chaude est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

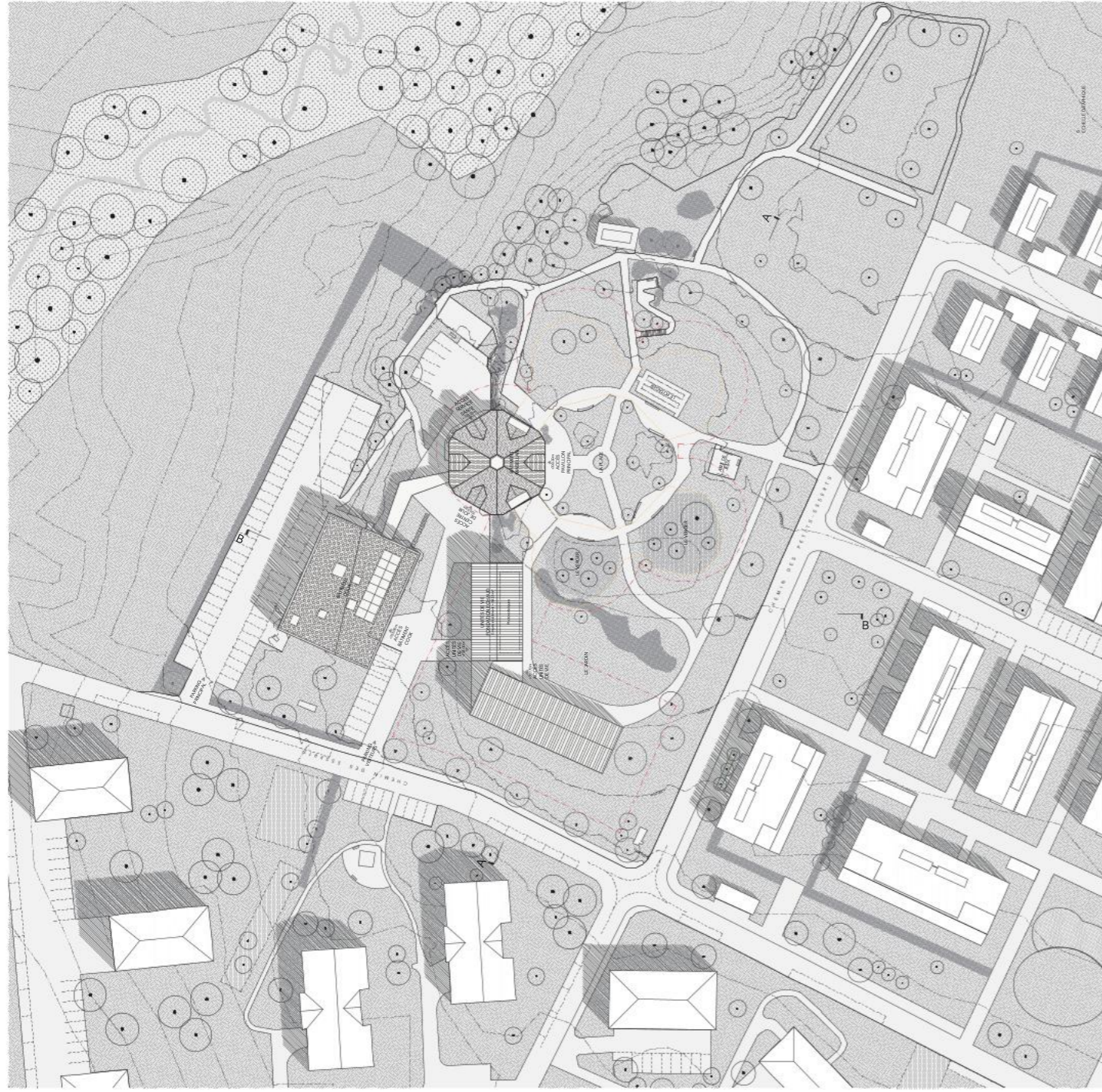
Énergie solaire et protection solaire

Des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits pour produire de l'énergie verte. La conception énergétique passive est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

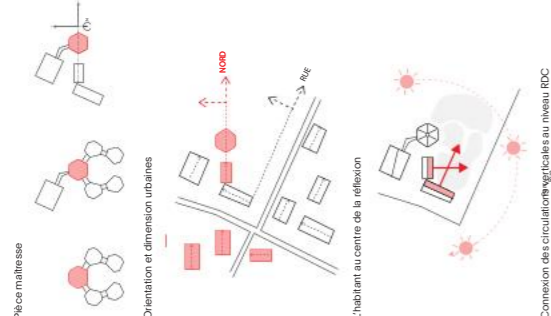
Accès des bâtiments

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'accès des bâtiments est conçu pour offrir un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Plan masse - 1:500



Plan masse - 1:500



Orientation et dimension urbaines

Schéma de circulation

Connexion des circulations verticales au niveau RDC

Schéma de déambulation

Schéma structurel

Schéma des espaces servis et servants

Picote matrasse

Orientation et dimension urbaines

L'habitant au centre de la réflexion

Connexion des circulations verticales au niveau RDC

Schéma de déambulation

Schéma structurel

Schéma des espaces servis et servants

Solutions environnementales

Énergie solaire et protection solaire

Ventilation et gestion des eaux

Production de chaleur et d'eau chaude

Accès des bâtiments

Plan masse - 1:500

Orientation et dimension urbaines

Schéma de circulation

Connexion des circulations verticales au niveau RDC

Schéma de déambulation

Schéma structurel

Schéma des espaces servis et servants

Solutions environnementales

Énergie solaire et protection solaire

Ventilation et gestion des eaux

Production de chaleur et d'eau chaude

Accès des bâtiments

Plan masse - 1:500

Fondation Echaud – Cugy – Première étape Gemine

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'intégration soignée du territoire vise à valoriser l'existant sans bouleverser l'équilibre établi. Cette démarche s'appuie sur une approche collaborative et participative, visant à co-construire un cadre social cohérent et respectueux.

Analyse du contexte

Cugy présente un riche patrimoine architectural et paysager. Le site est caractérisé par sa situation privilégiée, ses vues panoramiques et son cadre de vie agréable. L'analyse du contexte vise à identifier les enjeux et les opportunités du projet, en tenant compte des particularités locales et des aspirations de la communauté.

Proposition architecturale

Le concept du projet est articulé autour du terme « GEMINE ». Cette dénomination évoque la notion de « jumeaux » ou de « gémme », symbolisant l'unité et la complémentarité. La proposition architecturale vise à créer un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Implémentation

L'implémentation du projet est définie par deux volumes principaux : un volume résidentiel et un volume communautaire. Ces volumes sont conçus pour répondre aux besoins des habitants et favoriser le vivre ensemble. La mise en œuvre du projet implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, garantissant la qualité et la pérennité de l'opération.

Volume

Chaque volume présente une largeur comprise entre 12,50 mètres et 15,00 mètres, permettant une intégration discrète au paysage existant. Les volumes sont conçus pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. La mise en œuvre du projet implique une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés, garantissant la qualité et la pérennité de l'opération.

Organisation intérieure du bâtiment

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'organisation intérieure du bâtiment vise à créer un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.

Principes constructifs

La construction adopte un principe mixte : socle en béton en contact avec le terrain et façade en structure bois, avec une intégration d'éléments préfabriqués en bois. La préfabrication permet de réduire le délai de chantier et les coûts, limitant ainsi les perturbations pour les riverains. L'usage de matériaux naturels et locaux favorise l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Solutions environnementales

Des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits pour produire de l'énergie verte. La conception énergétique passive est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Ventilation et gestion des eaux

Le bâtiment est conçu pour être fluide et lumineux, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. La ventilation naturelle est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Production de chaleur et d'eau chaude

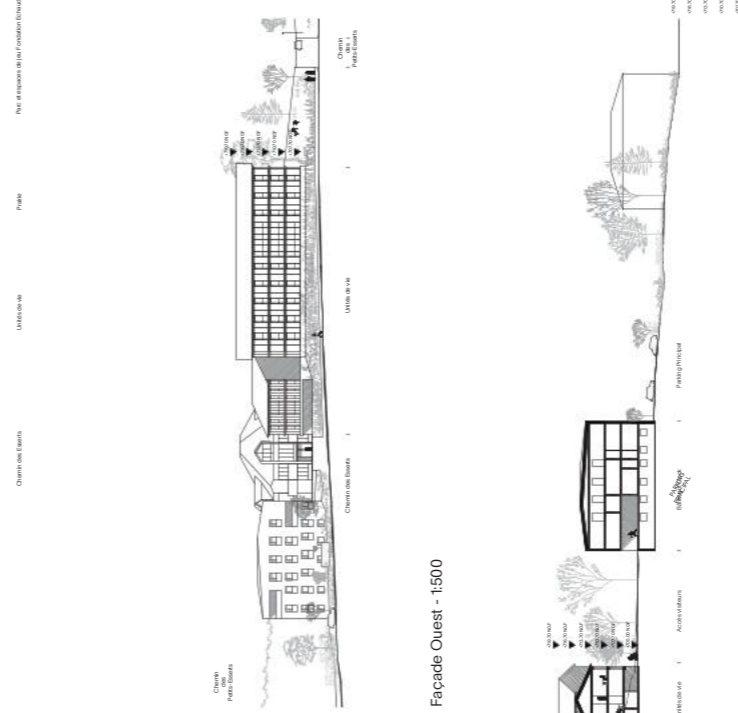
Un chauffage centralisé par poëles est prévu, permettant une gestion durable des ressources. La production de chaleur et d'eau chaude est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Énergie solaire et protection solaire

Des panneaux solaires photovoltaïques sont installés sur les toits pour produire de l'énergie verte. La conception énergétique passive est optimisée grâce à l'usage de matériaux naturels et locaux, favorisant l'intégration harmonieuse du projet dans son environnement naturel.

Accès des bâtiments

Le projet s'inscrit dans une réflexion sur le vivre ensemble à plusieurs échelles : groupe, communauté et site. L'accès des bâtiments est conçu pour offrir un cadre de vie harmonieux et accueillant, favorisant le lien social et le bien-être des habitants. Elle s'appuie sur des principes de conception innovants et durables, intégrant les enjeux environnementaux et sociaux.



Façade Ouest - 1:500

Coupe longitudinale E/O - 1:500



Accès depuis le Sud

Accès depuis le Nord

Les espaces de vie vers le parc

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500

Plan RDC haut - 1:500

Plan R+2 - 1:500

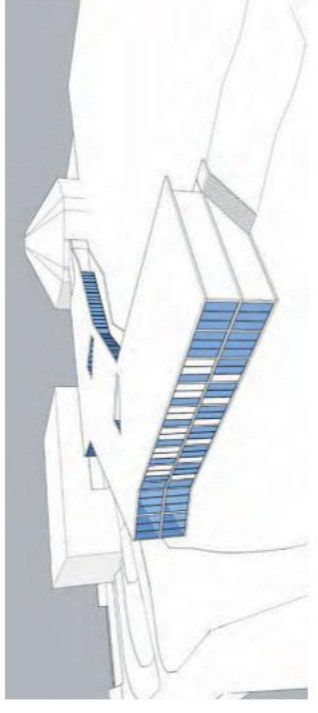
Plan R+1 - 1:500

Plan d'une unité de vie - 1:200

Plan RDC bas - 1:500



Fondation Echaud – Cugy
Cassiopée – Première étape
 Nouvelle construction d'accueil des unités de vie et rénovation d'un bâtiment existant

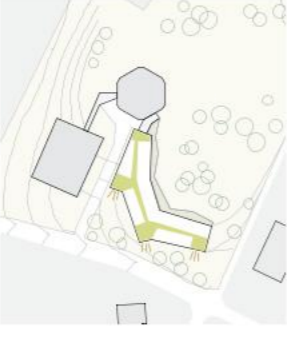


Vue depuis l'angle de la parcelle avec les bâtiments existants à l'arrière

Les blocs connectés par un escalier – celui d'un bloc perché pour offrir une possibilité d'ajustement à celle et ceux qui vivent. Le pont structurel au-dessus d'unie de vie autonomes et à la fois humaine, chacune conçue pour être un véritable lieu, un espace à la fois personnel et connecté au collectif.

L'architecture, respectueuse de la pente naturelle du terrain, s'inscrit dans le paysage, sans chercher à l'imposer. Elle se fonde harmonieusement dans l'environnement, privilégiant l'intimité et l'intégration. De cette discrétion naît une relation saine entre habitat et paysage, une utilisation qui permet au site de conserver sa douceur et son caractère, tout en offrant un cadre de vie serein et équilibré.

La structure du bâtiment, en deux niveaux, est pensée pour répondre à un besoin de proximité et de fluidité des circulations, tout en respectant l'aspect pavillonnaire de l'opération. Les espaces sont conçus pour être adaptés à la fois aux unités de vie, tandis que les trois autres sont destinés au rez-de-sous. Cette disposition permet de préserver la relation directe avec l'extérieur, tout en assurant une connexion fluide entre les espaces internes et le terrain environnant.

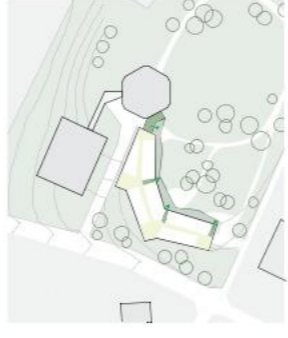


Créer

Un espace de vie qui s'adapte à la fois à la pente et à la situation. Embrasse les trois axes d'orientation pour créer un espace commun. - Faire travailler les volumes. - Faire travailler le plan.

Le bâtiment épouse les courbes du terrain naturel en limitant le déplacement des terres. Celle-ci sont réinterprétées sur place, sans évacuation.

L'importance accordée aux circulations et à la lumière naturelle est essentielle dans ce projet. Les espaces sont conçus pour maximiser les apports naturels de lumière, favoriser ainsi la bien-être et la sensation de contact. Les circulations, larges, sécurisées, sont conçues pour offrir une atmosphère de calme et de fluidité. Ces cheminements intérieurs et extérieurs s'ouvrent sur des espaces partagés, des lieux de rencontre pensés pour favoriser les échanges entre résidents et le personnel soignant et offrir ainsi un lieu de partage, de reconnaissance, tout en respectant les besoins d'intimité.



Lien avec les extérieurs

Des unités secondaires permettent un accès direct au jardin, environnement et à la terrasse connectés sur le plan.



Mettre les deux aspects, toutes les dimensions sur le même plan.

Pavillon

Un bâtiment à l'architecture simple et lumineuse s'inscrit au cœur d'un parc. Il est conçu pour offrir un cadre de vie serein et équilibré. Le bâtiment s'intègre dans le paysage existant, créant une harmonie entre les deux espaces.

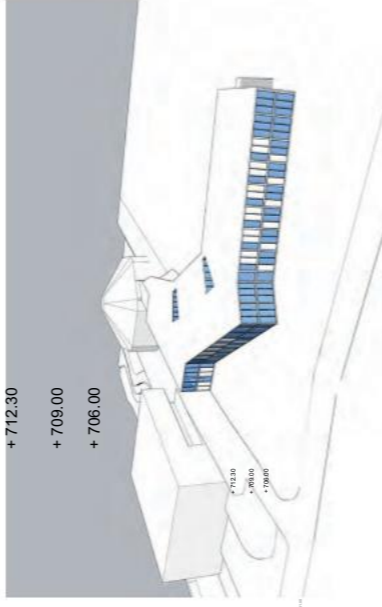
Les aménagements extérieurs ne sont pas en reste. Conçus pour être à la fois fonctionnels et agréables, ils favorisent les interactions sociales. Les espaces verts sont conçus pour offrir un cadre de vie serein et équilibré. Les aménagements extérieurs sont conçus pour offrir un cadre de vie serein et équilibré.

Le choix des matériaux témoigne de la volonté de durabilité et d'économie de l'opération. Les matériaux sont choisis pour leur qualité, leur caractère et leur capacité à s'intégrer dans une logique saine aux enjeux écologiques. Chaque élément a été choisi pour sa faible empreinte écologique, et le recours aux matériaux biosourcés est privilégié. Les matériaux sont choisis pour leur qualité, leur caractère et leur capacité à s'intégrer dans une logique saine aux enjeux écologiques.

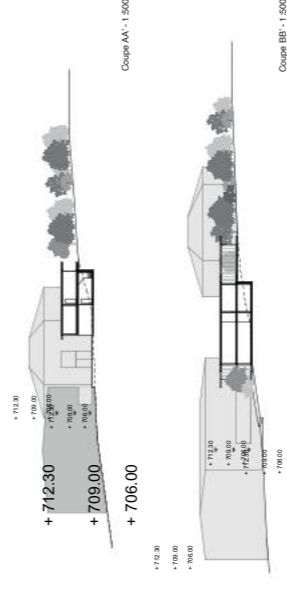
Chaque détail de l'ouvrage, fondations et façades, cette architecture est pensée pour offrir un cadre de vie serein et équilibré. Chaque détail a été choisi pour sa faible empreinte écologique, et le recours aux matériaux biosourcés est privilégié. Les matériaux sont choisis pour leur qualité, leur caractère et leur capacité à s'intégrer dans une logique saine aux enjeux écologiques.



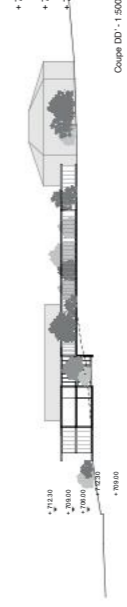
Plan rez de sous – 1:500



Vue depuis le chemin des Essarts



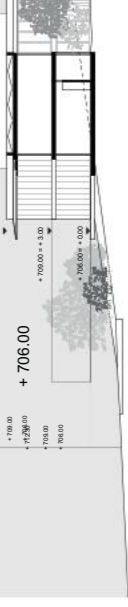
Coupe AA' - 1:500



Coupe BB' - 1:500



Coupe CC' - 1:500



012 5 10

02 5 10

02 5 10

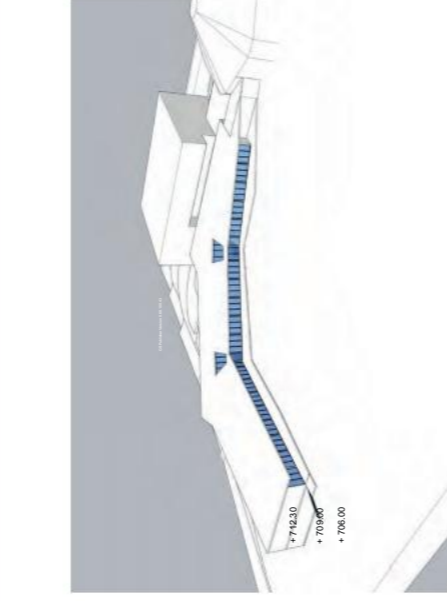
02 5 10

02 5 10

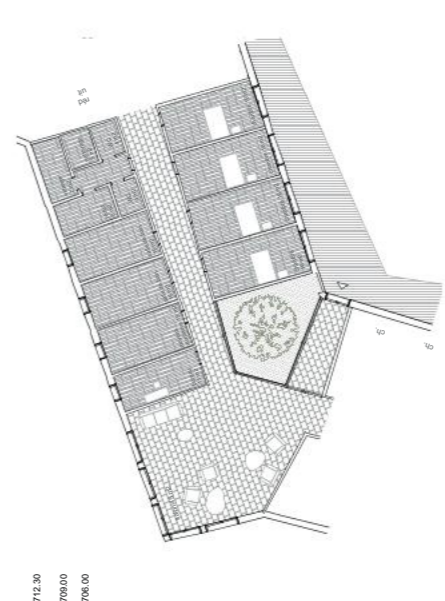
02 5 10

02 5 10

02 5 10



Vue depuis le parc



Plan type d'une unité - 1:500



012 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

Lumière
 Deux puits approuvés de lumière naturelle dans la circulation du rez-de-sous et dans les deux autres étages.
 Chaque chambre dispose d'un espace naturel pour créer un lien fort avec le paysage. Un espace pour s'ouvrir sur les paysages existants et les bâtiments.

Coupe CC' - 1:300

Plan rez de sous – 1:500

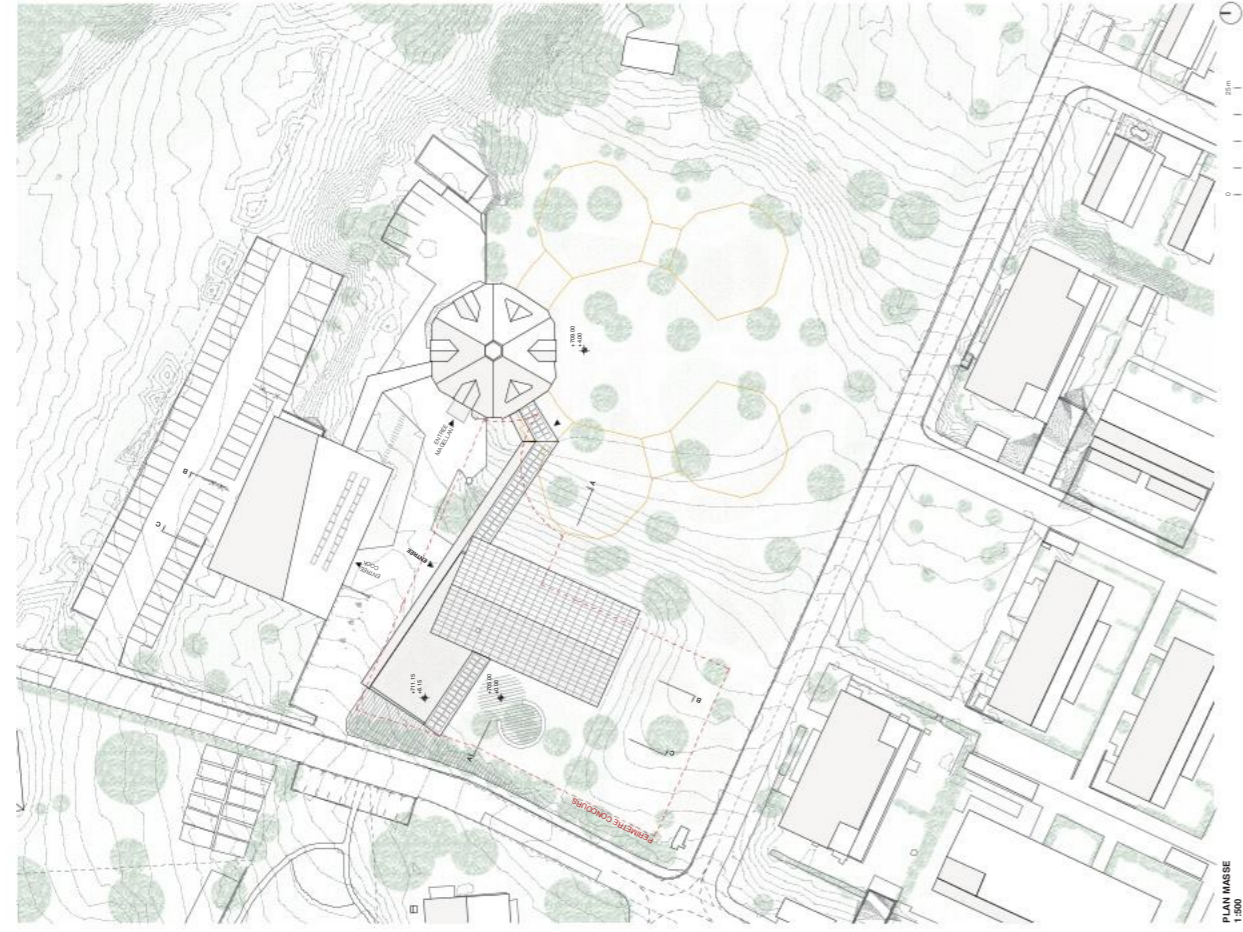
012 5 10

02 5 10

02 5 10

02 5 10

Fondation Echaud – Cugy
Cassiopée – Première étape
 Nouvelle construction d'accueil des unités de vie et rénovation d'un bâtiment existant

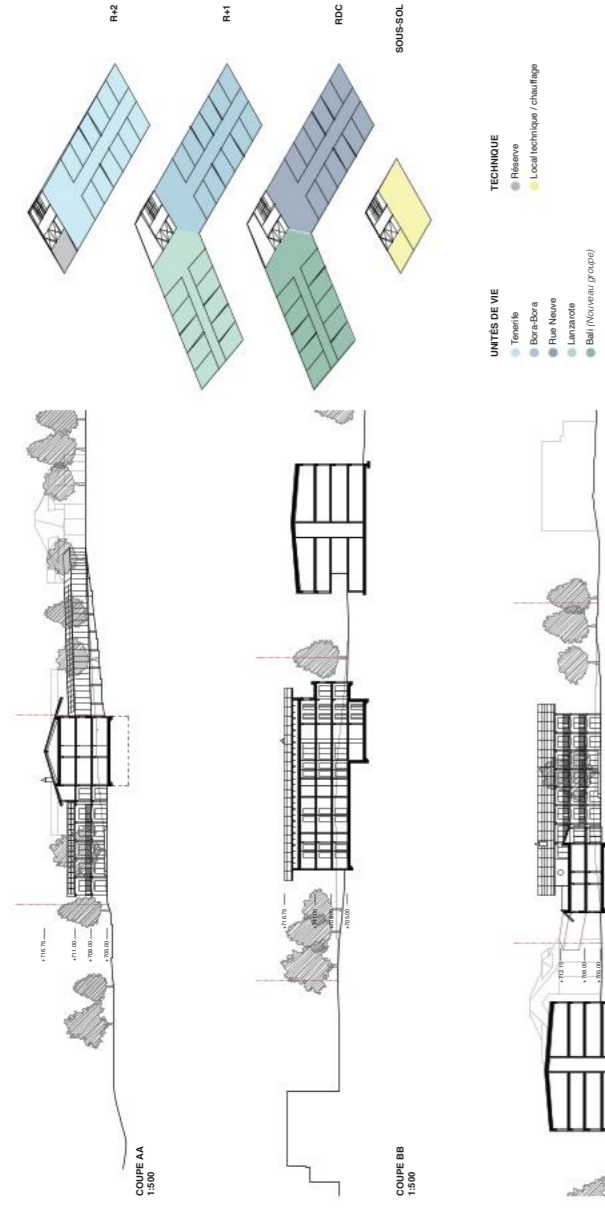


PLAN MASSE
1:500

Le projet vient compléter le tissu bâti existant, implanté en vis-à-vis du bâtiment Cook. Il s'ouvre généralement en direction du bâtiment Magellan, renforçant la cohésion du site. L'aménagement d'un planis commun crée un espace central fédérateur, qui quadruple les possibilités de circulation piétonne et améliore ainsi le confort des usagers. Les nouvelles unités sont implantées en deux ailes, dont la rencontre génère naturellement les espaces communs. Les limites de ces espaces ont été volontairement rendues poreuses afin de favoriser l'appropriation libre et progressive par les résidents. Le projet d'imposer des séparateurs, les seuls deviennent des articulations, au service de la cohésion du site. Le bâtiment est conçu en deux parties : une partie dédiée aux espaces partagés du bâtiment Cook et une partie dédiée au bâtiment Magellan. La liaison avec le bâtiment Magellan s'effectue par une passerelle surélevée, conçue comme une structure paysagère. Elle s'insère dans le parcours du parc, que le promeneur traverse en franchissant la structure.

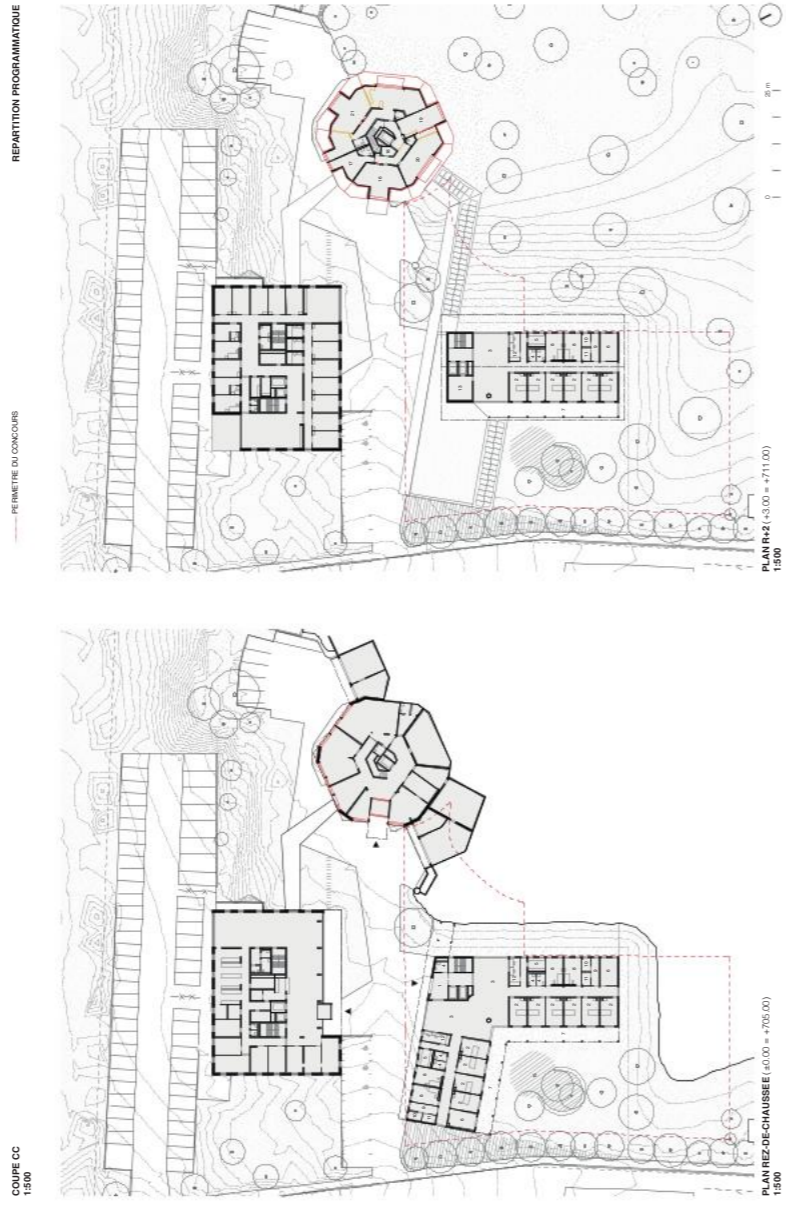
- Programme des locaux**
- | | |
|----|-------------------------------|
| 1 | Hall d'entrée |
| 2 | Chambre individuelle |
| 3 | Séjour / Salle à manger |
| 4 | WC indépendant |
| 5 | Vestiaire |
| 6 | Moyens techniques |
| 7 | Espaces communs |
| 8 | Réfectif |
| 9 | Salle de bain thérapeutique |
| 10 | Vidage |
| 11 | Nettoyage |
| 12 | Bureau socio-éducatif |
| 13 | Réserve |
| 14 | Locaux techniques |
| 15 | Espace de rencontre extérieur |

- Bâtiment Magellan**
- | | |
|----|--------------------|
| 16 | Local d'entretien |
| 17 | WC indépendant |
| 18 | Moyens auxiliaires |
| 19 | Réfectif |
| 20 | Salle de repos |
| 21 | Service santé |



- UNITS DE VIE**
- Fenêtre
 - Boré-Bora
 - Rue Neve
 - Luminaires
 - Bât (Niveau principal)

- TECHNIQUE**
- Réserve
 - Local technique / chauffage



REPARTITION PROGRAMMATIQUE

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE (L0.00 + 7.05.00)
1:500

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE (L0.00 + 7.71.00)
1:500

FONDATION ECHAUD - CUGY - ROBERTO - PREMIERE ETAPE

Approche environnementale

Le projet met en œuvre une stratégie de réemploi des matériaux issus de la démolition des quatre bâtiments existants. Cette stratégie est appliquée à la forme de mobilier urbain et paysager, conçu pour prolonger la mémoire des lieux. Afin de sensibiliser la population et renforcer le lien avec le territoire, un atelier de concertation a été organisé pour concevoir et fabriquer du mobilier avec les habitants.

La structure du nouveau bâtiment est réalisée en bois indigène. Les cloisons intérieures sont constituées en terre crue compressée de type ramatou, produites localement. Le revêtement de sol est en terre crue, qui permet de limiter son empreinte au sol tout en maximisant les surfaces perméables.

La toiture plate est entièrement végétalisée. Elle contribue à la régulation thermique du bâtiment. En limitant l'accumulation de rayonnement solaire, elle prévient la surchauffe du bâti et de son environnement immédiat. Les surfaces de toiture sont conçues pour être une partie intégrante de l'habitat. Elles sont compensées par une plantation équivalente, répartie à l'échelle du périmètre de concours et de l'ensemble de la parcelle, en vue de préserver le caractère paysager et la biodiversité du site.

Stratégie énergétique

L'ensemble du dispositif énergétique, les un photovoltaïques sur la toiture de l'aile sud, assurent la production d'électricité, tandis que des panneaux solaires thermiques, installés sur l'aile nord et sur la toiture de l'aile est, produisent de l'eau chaude sanitaire. Les pompes à chaleur air/eau peuvent venir en renfort les jours moins ensoleillés.

Les façades sont protégées par une courbe de linteau en bois. La toiture de l'aile sud est conçue comme une lame d'air ventilée, garantissant un confort estival sans recours à des dispositifs techniques complexes. La centrale thermique commune au nouveau bâtiment et à l'existant est alimentée par un puits creux structurant les espaces de vie partagés.

La rénovation énergétique du bâtiment Magellan est réalisée en complément des interventions de développement plus performantes ainsi qu'une animation menée avec son afin de préserver l'esthétique d'origine et mettre en valeur l'identité architecturale du bâtiment existant.

Matériaux et cycle de vie

Le projet privilégie des matériaux bio-sourcés à faible impact environnemental. Outre la structure et le bardage en bois indigène, l'isolation est assurée par des panneaux de fibre de bois. Les éléments de mobilier et de décoration sont conçus pour être durables et réparables, facilitant leur utilisation future dans d'autres contextes.

La terre crue est entièrement valorisée : elle est utilisée pour la construction des murs, mais aussi, encore, en aménagements topographiques doux (collines, pentes accessibles). Le projet anticipe ainsi un second cycle de vie, pensé dès la conception.

Aménagements extérieurs

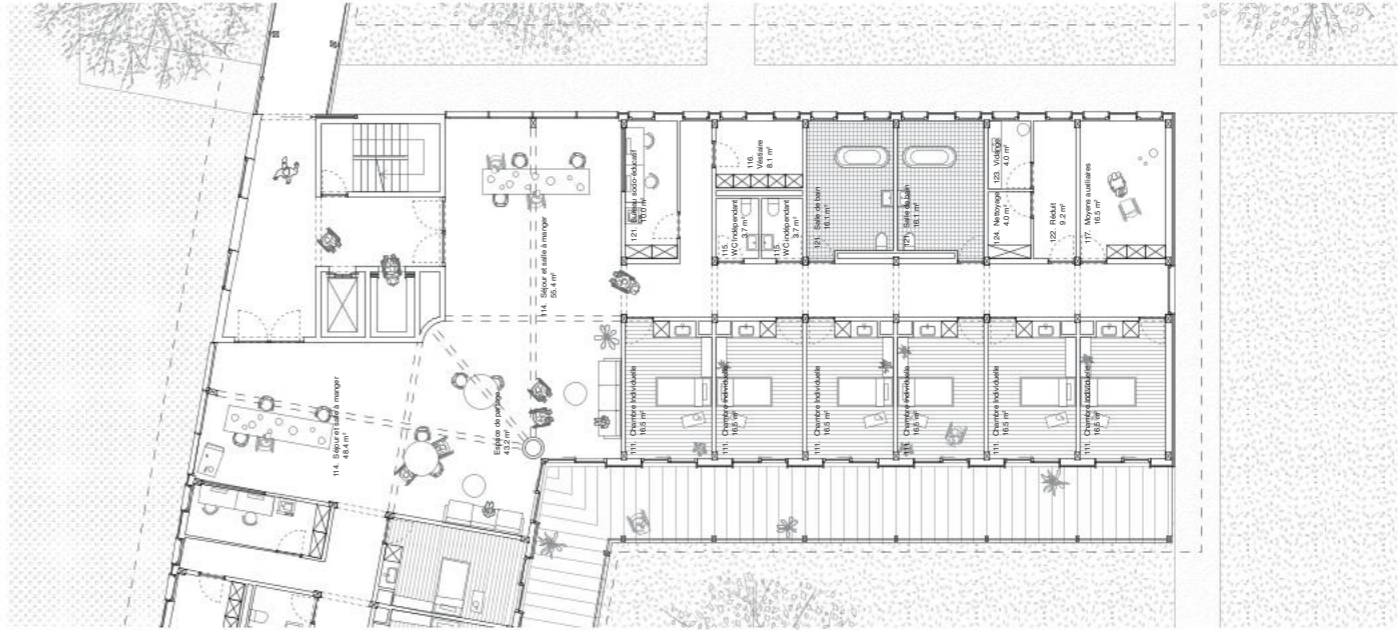
Les courives fonctionnent comme des prolongements des cheminées : espaces extérieurs partagés, selon les besoins des résidents et de leurs proches. La cour centrale, au rez-de-chausée, est conçue comme un lieu intime, protégé par la végétation. Les surfaces extérieures alternent zones minérales perméables et couvert végétal. Un toit central, ombragé et accessible, constitue un lieu de rencontre commun. Le projet prévoit également le lescroquet à l'air nord du bâtiment en respectant le droit, invite à entrer dans le parc dont la topographie dissimule progressivement l'entrée, renforçant l'effet de découverte. Le bâtiment devient ainsi la nouvelle porte d'entrée du parc.

Confort spatial

Les cheminées sont orientées vers le cour intérieur, à l'air frais, et vers l'extérieur, vers le parc. Les cheminées extérieures, en tant qu'espaces tampons, assurent une relation douce au monde extérieur, tout en protégeant du bruit et de l'agitation. La diversité des espaces favorise l'usage de ces espaces communs. Le projet favorise ainsi une qualité de vie individuelle, l'ordre et la sérénité d'usage et la continuité sensorielle entre l'intérieur et l'extérieur.

Rationalité constructive

Le projet permet une rationalité constructive sur le site. La compacité du bâtiment et la mutualisation des espaces communs optimisent les surfaces et limitent les coûts de construction, d'entretien et de gestion. Le projet anticipe un second cycle de vie de l'architecture et technique, en accord avec les principes d'une architecture durable, évolutive et économe.



PLAN D'UNE UNITE DE VIE (L0.00 + 7.05.00)
1:100



FONDATION ECHAUD - CUGY - ROBERTO - PREMIERE ETAPE



PLAN MÂSE - 1:500



VUE EXTÉRIEURE DU DATUM

Implantation et enjeux écologiques
Les grandes qualités paysagères du site cherchent à être mises en valeur tout en offrant un cadre de vie adapté aux bénéficiaires de la Fondation Echaud. Dans le cadre de la première étape, des zones de terre sont conservées sur le terrain, afin de garantir une proximité avec les autres bâtiments de la Fondation Echaud tout en conservant le boquete caractéristique existant et en ménageant la zone verte au sud. En préservant un maximum la végétation existante et la perméabilité du terrain, le parc est valorisé alors que les connexions entre les bâtiments sont renforcées. Le parc est conçu pour offrir un cadre de vie agréable et sécurisé.
La configuration de rez-de-chaussée du nouveau bâtiment (altitude 700.00) se situe entre celle du bâtiment Cook (705.00) et celle du Pavillon principal (709.00). Cette position altimétrique permet une connexion facile entre les 3 bâtiments pour les personnes à mobilité réduite et implique un déplacement des terres L'emprise au sol du nouveau bâtiment est réduite par la disposition des unités sur 2 étages et demi et par la forme du volume creusé de rez-de-chaussée. La perméabilité des sols est garantie par l'absence de sous-sol alors que les zones de terre sont utilisées pour accueillir le stockage des eaux de pluie utilisables pour les arrosages et l'arrosage.

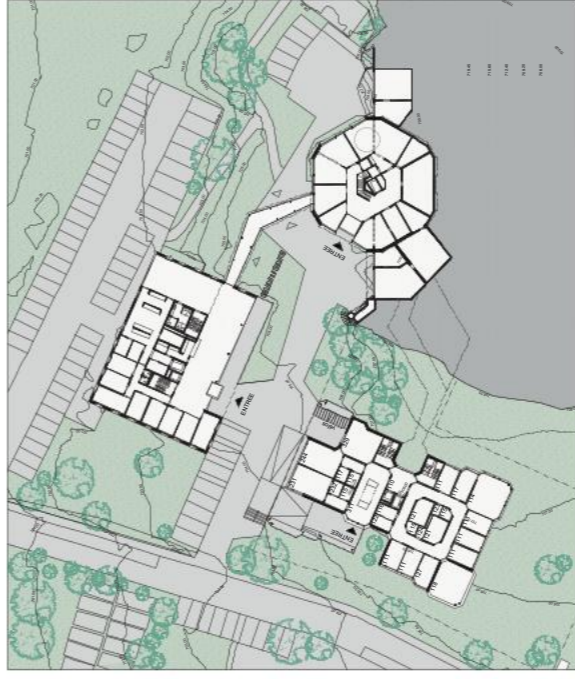
Évaluation carbone
La nouvelle construction est entièrement prévue en bois ce qui est le gros œuvre (poteaux verticaux, câbles massives, murs de refends, charpente) que le second œuvre (châssis sèche, isolation en panneaux de fibre de bois, cloisons, planchers, etc.) est prévu pour assurer la structure. L'insertion des éléments en bois avec le terrain naturel. L'exploitation sera donc minime car l'entretien pourra être fait de manière ponctuelle (remplacement d'éléments défectueux) et la démolition éventuelle présentera un bilan carbone très favorable.

Aménagements extérieurs
Les cheminements extérieurs permettront une déambulation facile sans obstacles. Une grande terrasse est prévue pour offrir un cadre de vie agréable. Les terrasses des unités de vie proposent un ombrage permettant l'accueil d'animations diverses. L'ensemble du parc sera parcouru de cheminements permettant une déambulation adaptée aux personnes à mobilité réduite.

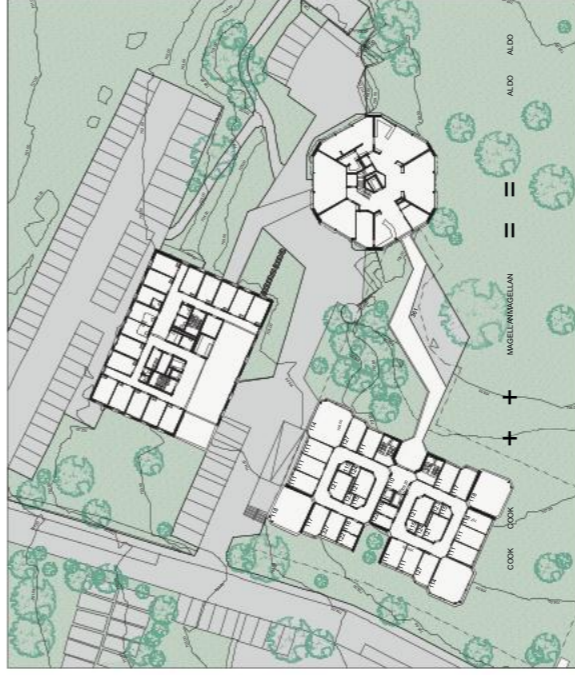
Economie de moyens
Le nouveau bâtiment s'inscrit dans la philosophie existante, que ce soit au niveau de l'usage de matériaux locaux comme le bois qui est l'usage de techniques de ventilation simple basée sur des puits canadiens. Le rassemblement des unités de vie dans un seul bâtiment implanté à proximité des 2 autres bâtiments limite l'impact écologique de la nouvelle construction. La préfabrication des éléments structurels et des supports permettra une rapidité de chantier, tirant sa puissance pour les bénéficiaires.



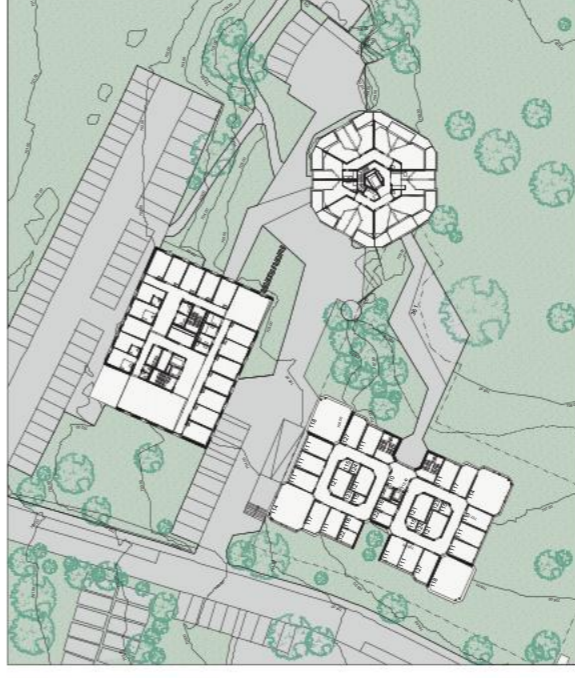
VUE EXTÉRIEURE DE L'ENTRÉE



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE INFÉRIEUR - 1:500



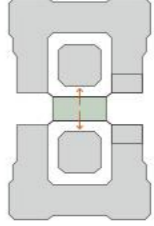
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE SUPÉRIEUR - 1:500



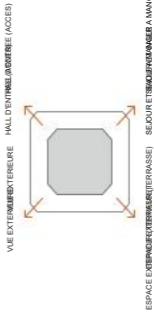
PLAN PREMIER ÉTAGE - 1:500



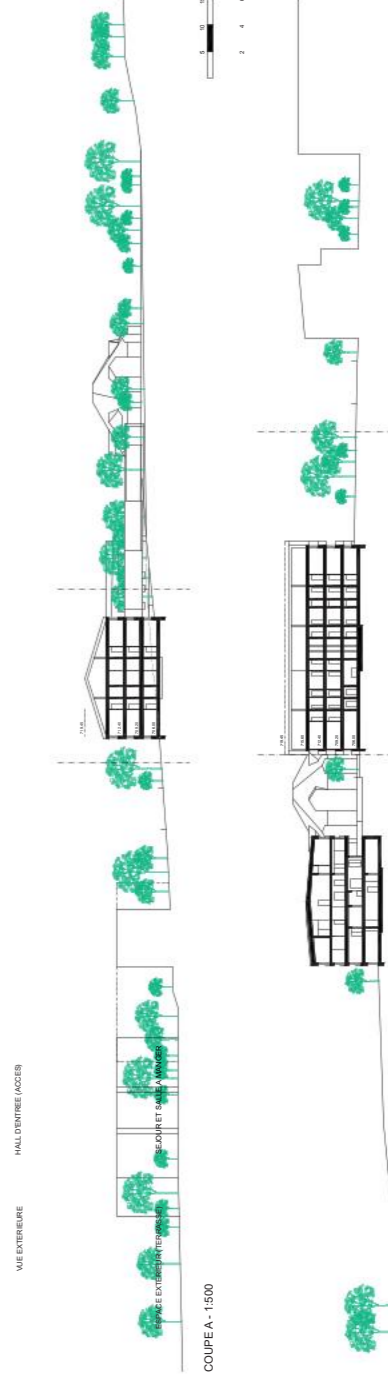
SCHEMA MORPHOLOGIQUE



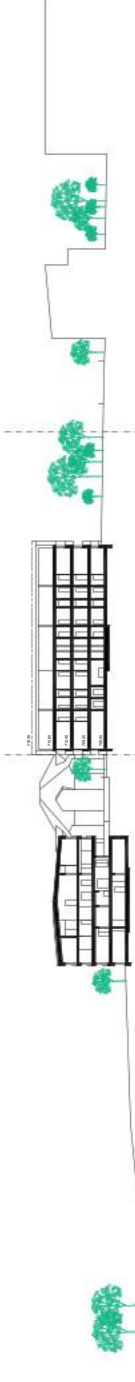
SCHEMA DES ACCES



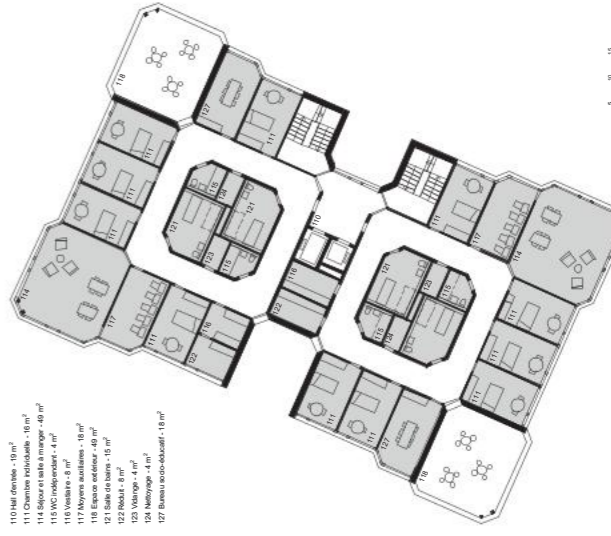
SCHEMA DES VUES ET DISTRIBUTIONS



COUPE A - 1:500



COUPE B - 1:500



PLAN PREMIER ÉTAGE (UNITES DE VIE) - 1:200

- 110 Hall d'entrée - 19 m²
- 111 Chambre individuelle - 19 m²
- 112 Séjour et salle à manger - 49 m²
- 113 Salle de bain - 4 m²
- 114 Vestibule - 8 m²
- 117 Moyens sanitaires - 19 m²
- 118 Espace extérieur - 49 m²
- 121 Salle de bain - 15 m²
- 122 Vestibule - 4 m²
- 123 Vestibule - 4 m²
- 127 Bureau technicien - 19 m²

